

N° 277

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 2 avril 1988.
Enregistré à la Présidence du Sénat le 10 mai 1988.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

par la délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale sur l'activité de cette Assemblée au cours de sa session extraordinaire d'avril 1987 et de sa 33^e session ordinaire de 1987, adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du Règlement,

PAR M. PIERRE JEAMBRUN,

Sénateur,

Au nom des délégués élus par le Sénat (1).

(1) La Délégation du Sénat à la 33^e session de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale était composée de : MM. Henri Collette, Pierre Croze, Pierre Jeambrun, Louis Jung, Pierre Matraja, Henri Portier, *délégués titulaires* et de MM. Michel Alloncle, André Bohl, Pierre Lacour, Robert Pontillon, Roland Ruet, Louis Souvet, *délégués suppléants*.

Politique extérieure : Avion de combat européen - Désarmement - Hélicoptères - Liban - Méditerranée - Réactivation de l'U.E.O. - Relations Est-Ouest - Sécurité européenne - Siège de l'Assemblée - Terrorisme - Technologie émergente - U.R.S.S..

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER. — Les grands discours politiques	7
Section I. — <i>Le discours de M. Jean-Marie Caro (27 avril 1987)</i>	7
Section II. — <i>Les discours du Président du Conseil des Ministres (avril et juin 1987)</i>	13
Section III. — <i>Le discours du nouveau Président du Conseil des Ministres (décembre 1987)</i>	24
Section IV. — <i>L'allocution de M. Jean-Bernard Raimond (décembre 1987)</i>	28
CHAPITRE II. — La réactivation de l'U.E.O.	34
Section unique. — <i>L'affirmation d'un rôle spécifique</i>	34
Paragraphe premier. — La session extraordinaire (avril 1987).....	34
Paragraphe 2. — La première partie de la 33 ^e session	42
Paragraphe 3. — La deuxième partie de la 33 ^e session	63
CHAPITRE III. — Les débats politiques et stratégiques	73
Section unique. — <i>Le désarmement et les relations Est-Ouest</i>	73
Paragraphe premier. — Les débats sur le désarmement	73
Paragraphe 2. — L'évolution de la politique soviétique et la situation de l'Europe	76
CHAPITRE IV. — Questions scientifiques, techniques et aérospatiales	80
Section I. — La politique spatiale de l'Europe	80
Section II. — La coopération européenne en matière d'armement	82
Section III. — Les utilisations militaires des ordinateurs	83
CONCLUSION	86
ANNEXE	87

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace les travaux de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale au cours de sa trente-troisième session ordinaire qui s'est tenue à Paris du 1^{er} au 4 juin 1987 et du 30 novembre au 3 décembre 1987, ainsi que les travaux de la session extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg les 27 et 28 avril 1987.

Après les profonds renouvellements qu'avaient connus l'année précédente les délégations, tant de l'Assemblée nationale que du Sénat après les élections législatives de mars 1986 et le renouvellement triennal du Sénat de septembre 1986, la composition de la délégation a encore connu quelques modifications en 1987.

Ainsi, en ce qui concerne la délégation de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Fourré (S.) a été nommé représentant titulaire en remplacement de M. Louis Mermaz, démissionnaire (*J.O.* du 14 novembre 1987) tandis que Mme Catherine Trautmann (S.) était nommée représentant suppléant (*J.O.* du 19 novembre 1987).

En ce qui concerne le Sénat, M. Pierre Matraja (S.), précédemment représentant suppléant, a été désigné le 9 avril 1987 comme titulaire, en remplacement de M. Noël Berrier, décédé le 18 décembre 1986. M. Robert Pontillon (S.) a été élu délégué suppléant le 15 avril 1987.

La Délégation française se trouve donc désormais composée, au titre de l'Assemblée nationale, de MM. Bassinet Philippe (Socialiste), Baumel Jacques (RPR), Caro Jean-Marie (UDF), de Chambrun Charles (Front National), Fourré Jean-Pierre (Socialiste), Galley Robert (RPR), Gremetz Maxime (Communiste), Koehl Emile (UDF), Mme Lalumière Catherine (Socialiste), MM. Oehler Jean (Socialiste), Seitlinger Jean (UDF), Valleix Jean (RPR, délégués titulaires) et de MM. André René (RPR), Bichet Jacques (UDF), Bordu Gérard (Communiste), Chartron Jacques (RPR), Chenarà Alain (Socialiste), Dhaille Paul (Socialiste), Grussenmeyer François (RPR), Hunault Xavier (App. UDF), Montastruc Pierre (UDF), Prat Henri (Socialiste), Sirgue Pierre (Front National), Mme Trautmann Catherine (Socialiste), délégués suppléants, et, au titre du Sénat, de MM. Collette Henri (RPR), Croze Pierre (Républ. Indép.), Jeambrun Pierre (Gauche Démoc.), Jung Louis (Union Centriste), Matraja Pierre (Socialiste), Portier Henri (RPR), délégués titulaires, et de MM. Alloncle Michel (RPR), Bohl André (Union Centriste), Lacour Pierre (Union Centriste), Pontillon Robert (Socialiste), Ruet Roland (Répub. Indép.), Souvet Louis (RPR), délégués suppléants.

L'année 1987 a également vu le terme du mandat de M. Jean-Marie Caro à la Présidence de l'Assemblée, où il a été remplacé par M. Charles Goerens (parti démocratique luxembourgeois), élu le 1^{er} juin 1987. Le même jour, à l'occasion du renouvellement du bureau, M. Jean Valleix (RPR) a été élu à la vice-présidence de l'Assemblée.

*
* *

Le présent rapport ne constitue pas un compte rendu exhaustif des sessions de l'Assemblée de l'U.E.O., mais une sélection des débats les plus significatifs. Une annexe rappelle la liste des textes adoptés, ainsi que celles des interventions des membres de la Délégation française auxquelles ces discussions ont donné lieu.

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDS DISCOURS POLITIQUES

Comme lors de chacune de ses réunions, l'Assemblée de l'U.E.O. a entendu à l'occasion de la session extraordinaire de Luxembourg et au cours des deux parties de sa 33^e session ordinaire, de nombreuses allocutions de personnalités extérieures.

On ne rappellera pas ici la totalité des interventions prononcées devant l'Assemblée mais, après avoir donné la substance de l'allocution du Président Jean-Marie Caro à l'ouverture de la session extraordinaire d'avril 1987, on reprendra les termes des discours de M. Poos, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Président du Conseil des ministres de l'U.E.O. pendant cette session extraordinaire, puis de M. Van den Broek, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Président en exercice du Conseil des ministres de l'U.E.O. pendant la durée de la 33^e session ordinaire de l'Assemblée, ainsi que de M. Jean-Bernard Raimond, ministre français des Affaires étrangères.

SECTION I

Discours de M. Jean-Marie Caro, Président de l'Assemblée de l'U.E.O. jusqu'au 1^{er} juin 1987

Ouvrant le lundi 27 avril 1987, à Luxembourg, la session extraordinaire dont il avait fait approuver le principe lors de la session de l'Assemblée en décembre 1986, M. Jean-Marie Caro a tout d'abord fait en ces termes l'éloge funèbre de M. Noël Berrier qui fut jusqu'à son décès le 18 décembre 1986, vice-président de la Délégation française : « Monsieur le Ministre, mes chers collègues, depuis notre dernière séance, nous avons appris avec une grande tristesse le décès de M. Berrier, Sénateur français, membre de notre Assemblée depuis 1978 et Président de la Commission des Affaires générales depuis 1985. Je souhaiterais présenter les condoléances de notre Assemblée à sa famille, à son épouse et à la délégation de son pays. Je crois pouvoir dire, mes chers collègues, que nous conserverons de Noël Berrier l'image d'un

homme dévoué à la cause européenne, particulièrement attentif aux travaux de notre commission et qui a donné le meilleur de lui-même pour rehausser le prestige de notre Assemblée ».

Puis le Président Jean-Marie Caro a exposé ainsi les deux motifs qui avaient justifié la tenue d'une session extraordinaire : « Le premier, c'était l'importance qu'il était permis d'attribuer à la réunion ministérielle du Conseil qui doit avoir lieu demain, et au cours de laquelle nos gouvernements doivent mettre la dernière main à leur accord sur les principes devant figurer dans la Charte de la sécurité européenne proposée, le 2 décembre dernier, par le premier ministre français, Jacques Chirac. Il nous paraissait important que l'Assemblée exprimât son avis à la veille de la réunion ministérielle. Elle pourra le faire, grâce au rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales par notre collègue M. Ahrens.

Ce même rapport nous permettra aussi d'exprimer nos vues sur un certain nombre de questions précises, ayant trait à la réactivation de l'U.E.O. dont la réunion ministérielle devrait mettre en place l'étape finale en prenant les décisions nécessaires :

— pour la mise sur pied d'un Conseil européen de sécurité dont le principe avait été admis par les ministres, en octobre dernier ;

— pour une restructuration de l'U.E.O. définissant, de façon définitive, les missions respectives du Secrétariat général et des agences ;

— pour un élargissement de l'U.E.O. à l'Espagne et au Portugal, pays candidats auxquels l'Assemblée a manifesté son appui sans réserve en invitant à cette session des délégations parlementaires équivalent à celles auxquelles la pleine appartenance à l'U.E.O. donnerait droit.

De plus — et cette question n'est pas du tout secondaire pour l'Assemblée dont la poursuite des activités est désormais en cause — l'Assemblée est en droit d'attendre du Conseil qu'il tire enfin les conséquences de la réactivation de l'U.E.O. pour le budget de l'Assemblée. C'est pourquoi une place importante a été attribuée à l'examen des questions budgétaires, malgré l'adoption d'un budget provisoire, mais totalement insuffisant, pour 1987. Les promesses reçues par l'Assemblée en 1986 et au cours des derniers mois l'ont conduite à ne pas se satisfaire pour le budget supplémentaire qui lui est indispensable, des procédures habituelles. Leur lenteur, leur inefficacité et leur caractère humiliant pour la fonction parlementaire les ont rendues intolérables.

Le comité des Présidents a accordé son entière adhésion aux trois principes formulés par M. Poos, Président en exercice du Conseil : application, dans le cadre de l'U.E.O., des taux de croissance acceptés par nos gouvernements dans celui des Communautés européennes, établissement d'un budget distinct pour les pensions et reconnaissance à l'Assemblée de la liberté de gérer son budget dans les limites des crédits ainsi calculés. L'Assemblée attend donc maintenant du Conseil qu'il applique sans aucun retard, ces principes nouveaux, admis de part et

d'autre. Elle ne peut se satisfaire d'une remise à de nombreux mois de l'examen des demandes très précises qu'elle a présentées, depuis longtemps déjà, en vue d'une réorganisation du Greffe. Elle ne peut poursuivre son activité normale jusqu'à la fin de 1987 si ce problème, sur lequel elle ne cesse d'appeler l'attention du Conseil, n'est pas enfin tranché. Son budget dit de fonctionnement ne lui permet plus un fonctionnement normal.

Le second motif de la convocation de cette session extraordinaire tenait aux bonnes raisons qu'a l'Assemblée de s'attendre à ce que la Conseil aborde, au cours de sa réunion ministérielle, les grands problèmes de l'heure, notamment ceux de l'utilisation de l'espace, de la sécurité en Méditerranée et surtout du désarmement. Or, si, sur les deux premiers, elle avait pu exprimer ses vues au cours de débats récents, il lui avait été beaucoup plus difficile d'y parvenir sur le troisième.

Il me faut ici rendre un hommage tout particulier à la Commission des questions de défense et des armements, notamment à son président M. Kittelmann, à son vice-président, M. Cifarelli qui a su présider avec une maîtrise remarquable de toute la réunion décisive, et à son rapporteur, M. Amadei. Ils sont, en effet, parvenus à adopter en temps voulu le rapport sur le désarmement qui figure à l'ordre du jour de cette session malgré toutes les difficultés que soulèvent les divisions de l'opinion européenne sur cette question essentielle.

Depuis cette adoption, deux événements d'une extrême importance sont survenus, qui vont apporter à nos débats et, je l'espère, aussi aux travaux du Conseil, une dimension nouvelle.

Le premier, c'est la visite que le bureau de l'Assemblée a faite à Moscou, à l'invitation du Soviet suprême, du 6 au 11 avril dernier, et les entretiens qu'il a pu avoir avec les plus hauts responsables soviétiques. Une note que j'ai fait diffuser m'évitera d'arrêter trop longtemps votre attention sur cette visite et je ne voudrais en évoquer ici que quelques points.

Il s'agit, tout d'abord, de souligner que, cinq ans après la Chine de M. Deng Hsiao Ping, l'Union soviétique de M. Gorbatchev, enfin décidée à nouer des liens avec une Europe occidentale organisée, a choisi notre Assemblée comme son premier interlocuteur parlementaire européen institutionnel.

Pourquoi l'a-t-elle fait ? Il est possible, je crois, de donner plusieurs éléments de réponse à cette question.

Il faut d'abord rappeler que, même et surtout pendant notre voyage, la presse soviétique n'a cessé de s'en prendre à l'U.E.O. et à sa réactivation, accusés de constituer un nouveau déploiement de forces en Europe, au moment où Soviétiques et Américains semblaient arriver à une série d'accords sur le désarmement.

Nous savons trop bien qu'il n'y a aucun fondement à de telles accusations et que, ni nos gouvernements, ni l'Assemblée, n'ont envisagé

un déploiement européen distinct de l'O.T.A.N. Nos propos n'ont laissé place à aucune ambiguïté sur l'importance capitale que revêtait, aux yeux de tous, l'appartenance à l'Alliance atlantique, c'est-à-dire une étroite coopération avec nos alliés américains pour tout ce qui concerne la défense et la sécurité de l'Europe et tout me donne à penser que, sur ce point, nous avons été parfaitement entendus et compris de nos interlocuteurs.

Il me faut souligner ici que, d'un bout à l'autre de notre séjour en Union soviétique, notre délégation s'est considérée, en vertu du mandat que lui avait confié le Comité des Présidents, comme la représentation de l'Assemblée dans son ensemble. Faisant taire les divergences qui animent nos débats lorsque nous siégeons, nous avons pu, en nous exprimant d'une seule voix face à nos interlocuteurs soviétiques, faire entendre devant eux la voix de l'Europe, et ils ne s'y sont pas mépris.

La façon dont nous avons pu présenter les préoccupations que nous inspirait la sécurité de l'Europe, au moment où les négociations sur le désarmement prenaient un tour nouveau, n'est certainement pas restée sans écho. En effet, ce que les Soviétiques nous ont dit et ce que signifient probablement aussi les accusations qu'ils ont prononcées contre nous, c'est qu'ils voyaient dans l'Europe occidentale une force suffisante pour s'opposer, avec quelque efficacité, à une entente soviéto-américaine sur le désarmement.

Une explication sans complaisance sur les exigences de notre sécurité valait certainement d'être menée à bien et les efforts de plusieurs de nos gouvernements, tout comme les nôtres, ne sont pas restés sans effet. C'est le discours de M. Gorbatchev à Prague, qui a constitué la réponse à plusieurs des questions que nous avions posées à Moscou et auxquelles nos interlocuteurs ne pouvaient encore répondre.

Voilà qui donne tout son sens à la réactivation de l'U.E.O. : dans la mesure où nos ministres, demain, comme nous-mêmes, aujourd'hui, allons être capables d'exprimer les vues des Européens sur leur sécurité en des termes tels qu'ils ne mettent pas en cause la volonté des Américains et des Soviétiques d'abaisser sensiblement le niveau de leurs armements nucléaires en Europe, nous pourrions être entendus. Nous le sommes déjà, par les uns comme par les autres, parce que, des deux côtés, l'on sait bien qu'un accord sur le désarmement en Europe exige l'adhésion des Européens.

Il est aussi significatif de voir le Secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, venir consulter ses alliés de l'O.T.A.N. sur les conclusions qu'ils tirent, en matière de désarmement, des dernières propositions présentées par les Soviétiques, que de voir les autorités soviétiques inviter l'Assemblée de l'U.E.O. à discuter de ces problèmes. Il y a un lien direct entre ces deux démarches, et ce lien, c'est la reconnaissance du poids politique que pèse aujourd'hui l'Europe dans le concert international.

L'Europe n'est certes pas encore un Grand et c'est sans elle que la négociation se poursuit. Mais chacun sait désormais qu'il faut compter avec elle pour mettre en œuvre un accord sur le désarmement et, des deux côtés, on poursuit les efforts pour y parvenir.

Cette double démarche met aussi bien notre Assemblée que le Conseil de l'U.E.O. face à leurs responsabilités respectives. A la veille de la réunion ministérielle, l'Assemblée manquerait à sa vocation et à ses devoirs si elle ne parvenait pas à dire, par un vote clair, même s'il doit être difficile, où se situe l'opinion européenne devant les propositions soviétiques. Elle devrait le faire avec d'autant plus de netteté qu'elle a pu constater que les débats de notre Assemblée, au cours des dernières sessions, ont contribué à éclaircir les positions des uns et des autres sur le désarmement, au niveau le plus élevé.

Mais, nul ne comprendrait qu'à son tour, demain, le Conseil n'exprime pas les vues de sept gouvernements sur une question aussi vitale pour notre sécurité commune que celle du désarmement. Ils se targuent volontiers de constituer « le noyau dur » de l'Europe, et en prennent prétexte pour éluder les candidatures du Portugal et de l'Espagne. S'ils ne prennent pas position de façon nette, ils donneront entièrement raison aux récents propos du Président de la Commission, qui accusaient l'U.E.O. de dissimuler, derrière sa prétention à la compétence en matière de défense, l'aboulie des gouvernements dès qu'il s'agit d'exercer cette compétence.

Il convient ici d'être net. Cette session extraordinaire a, dans ses deux composantes, une signification très précise. Elle montre que l'Assemblée a fait tout ce qui était en son pouvoir pour promouvoir une réactivation de l'U.E.O. qui donne enfin à l'Europe le moyen de s'exprimer dans le domaine de la sécurité.

Cette voix de l'Europe, il n'est pas exagéré de dire que le monde entier l'attend. Après la Chine, l'Union soviétique demande à l'entendre. Les Etats-Unis y font appel aussi bien à propos de l'Initiative de défense stratégique, hier, que lorsqu'ils préparent un accord sur le désarmement, aujourd'hui. Quatre de nos alliés européens ont demandé, d'une façon ou d'une autre, à participer aux activités de l'U.E.O. parce qu'ils y voient l'unique moyen de participer à une réflexion de l'Europe sur sa sécurité.

C'est au Conseil de nous dire, demain, si cette attente doit rester vaine ou si l'Europe est véritablement décidée à exister dans le domaine de la défense. L'Assemblée, elle, aura dit tout ce qu'elle pouvait dire au Conseil ; elle aura fait tout ce qu'elle pouvait faire. J'ai moi-même, pendant les trois années au cours desquelles vous m'avez appelé à l'honneur de la présider, fait tout ce que j'ai eu possible pour convaincre l'opinion de la nécessité d'une politique européenne de défense et je n'exagère en rien en vous disant que j'y ai consacré l'essentiel de mon temps et de mes efforts. J'ai multiplié aussi les contacts avec le Conseil, notamment avec ceux qui en ont exercé la présidence au cours de

ces trois ans, pour obtenir que la réactivation de l'U.E.O. passe du discours aimable aux actes politiques.

Je tiens, à cet égard, à exprimer ma reconnaissance toute particulière à l'endroit de la présidence luxembourgeoise et à celui de M. Poos, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, avec lesquels l'Assemblée entretient depuis dix mois, des relations faciles et agréables. C'est à eux que nous devons de siéger ici, aujourd'hui. Nous leur devons, également, l'instauration d'une pratique parlementaire, nouvelle dans l'U.E.O., celle de la présence constante d'un ministre pendant nos sessions, habilité à prendre la parole dans nos débats. Et, Monsieur le Ministre Goebbels, je saisis cette occasion pour vous saluer encore une fois personnellement avec toute ma gratitude. C'est eux aussi qui ont permis, grâce à une procédure que nous inaugurerons demain, que notre Assemblée serve de cadre au contact indispensable entre le Conseil et la presse, à l'issue de la réunion ministérielle.

Je me félicite, d'autre part, d'avoir trouvé, auprès de mes collègues, de tous les groupes politiques sans aucune exception, l'appui le plus complet et la coopération la plus loyale. Si notre Assemblée s'est montrée divisée, ainsi qu'il est naturel, sur les grandes questions politiques, elle ne l'a jamais été sur la réactivation de l'U.E.O.

Si, demain, notre attente devait être déçue, il ne resterait plus à attendre grand chose du Conseil de l'U.E.O. La seule issue serait alors, pour l'Assemblée, de faire appel à d'autres autorités, comme l'a fait récemment M. Delors, pour amener l'Europe à exister dans le domaine qui est de notre compétence. Notre collègue M. de Decker, a rappelé, dans une lettre qu'il a adressée récemment à son premier ministre, que l'U.E.O. pouvait servir de cadre à la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement européens sur les questions de défense. Le Comité des Présidents de l'Assemblée, averti de cette démarche, a donné mission à la Commission des affaires générales de rapporter sur cette proposition dès la prochaine session ordinaire et d'examiner les moyens de préparer un sommet sur la sécurité européenne.

Il m'est difficile d'en dire plus aujourd'hui. Notre session, d'une part, la réunion ministérielle, d'autre part, apporteront chacune leur réponse à la question que nous nous posons tous, celle de savoir quelle part l'Europe entend jouer dans l'élaboration de sa propre défense.

Les gouvernements sont désormais et inéluctablement placés devant une urgente nécessité : en assumant la responsabilité commune de la défense, il s'agit qu'ils accèdent ensemble à la maturité politique dont l'Europe ne peut plus se passer, tant pour la réussite du grand marché intérieur en 1992 que pour sa place dans les affaires internationales.

Puisse la voix de l'Europe se faire entendre maintenant par nos gouvernements unis et solidaires dans l'U.E.O.

Je suis heureux de vous féliciter, mes chers collègues, d'avoir permis à notre Assemblée, de façon constante et progressive, de faire entendre la voix de l'Europe dans le grand débat Est-Ouest qui concerne, à la fois et directement, la défense européenne et le désarmement.

Nous avons su servir la cause de la paix et de la sécurité en affirmant au plan mondial l'identité de la personnalité européenne.

Merci à notre Assemblée. Merci à vous tous, mes chers collègues : vous êtes tous, nous sommes tous les Européens de l'action ».

*
* *

SECTION II

Discours de M. Poos, Président en exercice du Conseil des ministres

Se félicitant que la tenue de cette session extraordinaire de l'Assemblée coïncide avec la réunion du Conseil des ministres à Luxembourg, M. Poos, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, Président en exercice du Conseil des ministres de l'U.E.O., y voit l'occasion d'informer l'Assemblée des résultats de cette réunion, ce qu'il fait en ces termes : « Les rapports Est-Ouest comme les relations transatlantiques, connaissent, depuis plusieurs mois, des évolutions dont le rythme ne cesse de s'accroître. Nous pouvons entrevoir aujourd'hui la possibilité de changements majeurs dont l'impact prévisible est susceptible de modifier considérablement l'environnement stratégique de notre continent. Les délicats équilibres sur lesquels repose depuis plus de 40 ans la paix sont à considérer dans ces nouvelles perspectives.

Dans de telles circonstances, la nécessité pour nos Etats de réfléchir ensemble et de se concerter dans le cadre d'une solidarité atlantique active hors de laquelle il n'y a plus de défense crédible de l'Occident, et donc de l'Europe occidentale, sur les problèmes de leur sécurité, s'impose à tout jamais.

C'est à cette réflexion et à cette concertation que mes collègues des affaires étrangères et de la défense viennent de se livrer sous la présidence de M. Fischbach et la mienne. Nous l'avons fait à deux niveaux, en fait inséparables l'un de l'autre : celui de l'évaluation de la situation à laquelle nous nous trouvons confrontés aujourd'hui, et celui de la définition progressive de nos intérêts essentiels de sécurité, c'est-à-dire des critères à partir desquels notre examen en commun de cette situation peut se faire.

Je suis heureux de pouvoir dire que ce double exercice a été mené au sein de notre Conseil de la façon la plus ouverte, la plus approfondie et la plus constructive. Il nous a permis de dégager des convergences significatives, dont je souhaite vous communiquer les grandes lignes.

En ce qui concerne la situation actuelle, nous avons été unanimes à noter avec satisfaction l'amélioration des rapports Est-Ouest et ses conséquences positives dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement.

C'est dans cette perspective que nous avons évoqué les entretiens que le Secrétaire d'Etat, M. Schultz, a eus du 13 au 15 avril à Moscou avec le Secrétaire général du Parti communiste, M. Chevardnadze. Faisant suite à ceux qu'avaient eus, avec les mêmes interlocuteurs, le premier ministre britannique et Sir Geoffroy Howe, et précédant ceux que je viens d'avoir moi-même, ils s'inscrivent dans un mouvement de dialogue auquel tous nos gouvernements sont éminemment favorables.

La cohésion de l'Alliance et la cohérence des positions de certains membres ont sans nul doute favorisé cette évolution positive. Nous souhaitons tous que cette cohérence et cette cohésion soient maintenues, voire renforcées, et nous saluons à cet égard la volonté des Etats-Unis de poursuivre leurs consultations approfondies avec les alliés en vue d'aboutir à des positions communes qui tiennent véritablement compte des intérêts communs.

Nos Etats membres ont toujours exprimé le vœu de voir les forces nucléaires intermédiaires retirées du théâtre européen. Ils avaient donc approuvé « l'option zéro-zéro » lorsqu'elle a été déposée à Genève sur la table des négociations par leur allié américain en 1981. C'est donc avec un intérêt positif et avec satisfaction qu'ils constatent aujourd'hui qu'un accord susceptible de se réaliser dans ce but est maintenant envisageable. Comme il est normal, ils souhaitent qu'un tel progrès soit un facteur de renforcement de leur sécurité et non le contraire.

Les Ministres ont rappelé leur grave préoccupation devant la supériorité soviétique existant en matière de missiles nucléaires intermédiaires à plus courte portée, et la nécessité de ne pas la négliger dans tout accord sur les forces nucléaires intermédiaires. Dans ce contexte, ils ont noté qu'en réponse à des propositions antérieures déposées par les Etats-Unis, l'Union soviétique a récemment fait une déclaration quant à ces missiles, déclaration dont le contenu devra être soigneusement examiné dès qu'il sera précisé par écrit. Ils se sont félicités des consultations menées actuellement au sein de l'Alliance.

J'ai fait tout à l'heure allusion au délicat équilibre qui assure les 40 ans de paix dont nous jouissons. Cet équilibre a reposé jusqu'à présent sur les éléments nucléaires et des éléments conventionnels qui, ensemble, assurent la crédibilité de la stratégie de la riposte graduée. Nous restons fidèles à cette stratégie et nous entendons que sa crédibilité soit maintenue à l'avenir et donc que les deux composantes nucléaires et conventionnelles demeurent. Cela exige, pour chacun des éléments

qui constituent notre potentiel de défense, un équilibre réel des forces entre l'Ouest et l'Est à un niveau que nous souhaitons évidemment aussi bas que possible. Cela est particulièrement vrai, entre autres, des armes chimiques et des capacités conventionnelles.

Ces propositions peuvent être considérées comme celles de l'ensemble des Etats membres de l'U.E.O. Ces propositions correspondent, d'autre part, à une série d'orientations essentielles pour la sécurité de notre Europe.

Ces orientations, quelles sont-elles ? Eh ! bien, nous pensons que l'objectif premier de la politique de sécurité européenne est la prévention de toute forme et de toute menace de conflit militaire par une dissuasion et une défense adéquates. En effet, à l'heure actuelle, et dans un avenir prévisible, la sécurité de l'Europe occidentale ne pourra être assurée sans une structure de défense comportant des moyens tant conventionnels que nucléaires et concourant de façon visible et indissociable à l'exercice d'une dissuasion crédible. A cet égard, une composante conventionnelle forte constitue la condition primordiale de la stratégie de défense à l'avant de l'Europe occidentale.

Nous estimons, d'autre part, que la sécurité de l'Europe occidentale ne se conçoit pas en dehors de l'Alliance atlantique : le maintien de la présence des forces américaines nécessaires, garantissant le couplage entre la sécurité européenne et la sécurité américaine, est indispensable.

Quant aux forces nucléaires de la France et du Royaume-Uni, elles fournissent une contribution importante à la sécurité européenne. Elles ne sont pas concernées par les négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Il va de soi que chaque Etat européen doit bénéficier d'une sécurité égale. En retour, chaque Etat européen doit fournir une contribution à la défense commune correspondant à ses capacités propres. Dans ce contexte, l'accroissement de l'efficacité des efforts de défense des pays européens est fonction d'une amélioration de la coopération en matière d'acquisition d'armements.

La sécurité de cette Europe ne peut en outre être considérée isolément du reste du monde. Ainsi, dans l'évaluation des risques, les Etats européens doivent prendre en compte les tensions et conflits qui surgissent en dehors de l'Europe, dans la mesure où de tels développements affectent leur sécurité.

Notre sécurité dépend autant du dialogue et de la réduction des tensions que de notre effort de défense. Ces deux éléments ne s'opposent pas ; ils sont au contraire tout à fait complémentaires et se trouvent liés dans le fameux rapport Harmel.

Le Conseil des Ministres de l'U.E.O. est donc convenu de participer vigoureusement à une politique de coopération et de dialogue fondée sur une capacité de défense crédible. La volonté de promouvoir

le contrôle des armements et le désarmement pour assurer un équilibre stable des forces au niveau inférieur est un volet indispensable d'une telle politique de sécurité. Les accords en cette matière doivent accroître notre sécurité, renforcer la stabilité en étant vérifiables.

En tout état de cause, les Ministres ont affirmé leur volonté de voir l'Europe occidentale être, dans le contexte international actuel, un acteur assumant pleinement ses responsabilités, dans le développement de tout dialogue. Ils ont notamment réfléchi au moyen d'éviter que n'apparaisse le risque d'une marginalisation de l'Europe dans l'actuel débat stratégique.

C'est conformément aux orientations que je viens de préciser, que le Conseil des ministres a pris note d'un rapport sur les intérêts de sécurité de l'Europe dans le contexte stratégique. Ce rapport avait été préparé selon un mandat défini lors de la session ministérielle informelle du Conseil de l'U.E.O. des 13 et 14 novembre derniers. Ce document sera encore approfondi et élargi sur instruction du Conseil par les instances compétentes de l'organisation.

Il me semble clair, de ce que je viens de vous dire, que la relance de l'U.E.O. est désormais bien engagée : elle peut être considérée comme ayant acquis sa vitesse de croisière. C'est pourquoi les Ministres ont décidé de se pencher dès la présente session de leur conseil sur la mission, les tâches et les structures définitives de l'organisation. L'association étroite des Ministres des Affaires Etrangères et de la Défense à l'ensemble des travaux de l'organisation est désormais une réalité. Les directeurs politiques des Ministères des Affaires Etrangères de nos sept Etats, et leurs homologues du département de la défense se réunissent désormais régulièrement. Au cours des quatre premiers mois de cette année 1987, ils l'ont déjà fait deux fois. Les hauts fonctionnaires — directeurs politiques adjoints, ou directeurs politico-militaires de nos Ministères des Affaires Etrangères et leurs homologues de la Défense Nationale — font de même dans le cadre d'un groupe de travail spécial, ceci à un rythme plus soutenu encore, c'est-à-dire qu'ils se rencontrent une fois par mois, ce qui dépasse même la cadence des réunions dans le cadre de la coopération politique européenne. Ces deux structures ont compétence pour se saisir de tout problème relatif à la sécurité de l'Europe telle qu'elle se présente dans le contexte de la solidarité atlantique.

Les experts venus des capitales, enfin, se retrouvent dans le même double contexte pour connaître des questions qui leur sont confiées, tels que les problèmes soulevés par l'évolution de l'Initiative de Défense Stratégique ou les intérêts de la sécurité de l'Europe occidentale. La périodicité de leurs réunions obéit aux exigences de leurs travaux. De nouvelles structures ont donc fait leur apparition aux côtés de celles déjà existantes, comme le Conseil des ministres et le Conseil permanent — qui coordonne l'ensemble des activités de notre organisation. Elles rendent possible la poursuite de la réflexion et de la concertation sur les questions de sécurité que la déclaration de Rome a donné man-

dat à l'U.E.O. réactivée de mener et lui donnent les moyens de devenir ce qu'elle était destinée à être : une coopération politique en matière de sécurité.

Quant aux organes ministériels, Secrétariat général et agences chargées des questions de sécurité, ils se trouvent placés au service de ces structures anciennes et nouvelles dont il vient d'être question. Le Secrétariat général les sert dans son action journalière, notamment à travers sa division politique. Les agences, en étroite contact avec le Secrétariat, vont constituer un centre d'études à moyen et à long termes, dont l'efficacité sera d'autant plus grande qu'elles seront soumises à l'autorité d'un seul directeur, et structurées et composées de manière à offrir aux structures intergouvernementales le meilleur de leur expertise. Le Conseil permanent a été chargé par les ministres de mettre en œuvre de façon détaillée ces lignes directrices adoptées par les ministres.

Par ailleurs, le Conseil ministériel a procédé à un premier examen d'un plan d'études sur les intérêts de sécurité en Méditerranée, élaboré conjointement par l'Italie et la France. Ils ont donné mandat aux structures compétentes de l'organisation d'approfondir le sujet. De même, notre Conseil a pris note d'un rapport sur l'I.D.S. préparé par les experts, et où sont analysées les implications politico-stratégiques des programmes de recherche en cours sur les systèmes stratégiques défensifs. Les Ministres ont souhaité que les experts poursuivent, à intervalles réguliers, l'examen de ces implications en les plaçant dans le cadre des nécessaires réflexions sur l'ensemble des problèmes affectant les intérêts de sécurité de l'Europe occidentale.

Mes collègues des Affaires Etrangères et de la Défense Nationale se sont également penchés sur le problème de l'élargissement de l'U.E.O. L'intérêt pour notre organisation grandit. Après le Portugal et l'Espagne, voici maintenant que la Grèce et la Turquie reconnaissent par leurs démarches respectives l'importance que prend à leurs yeux l'U.E.O. Ces manifestations d'intérêt pour ce que notre organisation est en train de devenir sont évidemment considérés par nous tous comme un élément positif.

Toutefois, une décision du Conseil ministériel de l'U.E.O. serait à ce stade prématurée. Les ministres n'ont abordé le problème que de manière informelle, en attendant que les choses deviennent plus claires à la fois pour les Etats membres de l'U.E.O. et pour les Etats intéressés à en faire partie. En effet, les décisions définitives restent à prendre en ce qui concerne les missions, tâches et structures de l'Union, d'autre part, ceci avant le 31 décembre de cette année, et, d'autre part, le travail de définition en commun des orientations fondamentales de la sécurité européenne autour desquelles un consensus peut s'élaborer, se poursuit ». M. POOS conclut enfin son intervention en soulignant la convergence de vues entre le Conseil des Ministres et l'Assemblée.

Le 2 juin 1987, devant l'Assemblée réunie pour la première partie de sa 33^e session, M. Poos devait actualiser et développer les thèmes précédemment évoqués en exposant le trente-deuxième rapport annuel du Conseil des Ministres.

Après s'être félicité de l'élection, pour la première fois, d'un de ses concitoyens, M. Charles Goerens, à la Présidence de l'Assemblée, M. Poos a également exprimé la gratitude du Conseil à l'égard de M. Jean-Marie Caro soulignant sa contribution à la revitalisation de l'U.E.O.

Puis, M. Poos fait en ces termes le bilan pendant la durée de ses fonctions de Président en exercice du Conseil des Ministres, de l'activité de l'U.E.O. : « Cette organisation, tant décriée et largement oubliée, connaît depuis peu un regain d'intérêt tel qu'il surprend ses plus chauds partisans, ceux-là mêmes qui lui ont gardé tout au long de cette longue traversée du désert leur fidélité. Je n'en veux pour preuve que les innombrables articles et commentaires dans la presse spécialisée, la multitude de discours prononcés par les plus hauts dirigeants européens. Dans ce domaine, l'intervention du Premier ministre français, M. Chirac, à la tribune même de votre Assemblée, constitue sans nul doute un moment fort. Dans le même esprit, qu'il me soit permis de citer le discours tout à fait innovateur prononcé par mon collègue britannique Sir Geoffroy Howe à Bruxelles. Comment passer sous silence enfin la référence explicite à l'U.E.O. dans la récente déclaration gouvernementale présentée par le Chancelier Kohl lors de la présentation de son cabinet devant le Bundestag ?

L'actualité internationale dominée depuis octobre de l'année passée par « l'événement de Reykjavik » y est, certes, pour beaucoup, tant il est vrai que, pour la première fois depuis longtemps, des mutations substantielles d'une grande portée sont envisagées pour l'avenir de la sécurité du vieux continent. Il n'en demeure pas moins que le fait d'avoir modestement contribué par notre action « to put WEU in a good shape » est incontestablement un premier motif de satisfaction.

Au-delà de cet aspect qui touche à la perception que se font les observateurs politiques et, partant, les opinions publiques de notre organisation, c'est le travail de substance accompli à tous les niveaux qui me permet d'affirmer que la revitalisation est effectivement entrée dans les faits.

Davantage qu'un simple motif de satisfaction, l'intérêt croissant que suscitent les consultations au niveau des différentes instances concernées est tout à fait remarquable. L'association étroite à ses travaux de hauts fonctionnaires originaires des ministères des affaires étrangères comme les directeurs politiques, voire de leurs collègues des ministères de la défense, a été probablement la décision la plus opportune prise au cours de notre présidence.

Peu importe la définition des structures futures de l'organisation et, quelles que puissent être les difficultés résultant de la dispersion de ses différents organes, la présence constante et surtout intéressée de ceux-là mêmes qui conseillent les autorités politiques dans les Etats membres n'a pas de prix. Cette présence a permis très rapidement aux travaux du Conseil de se concentrer sur l'essentiel : les intérêts européens en matière de sécurité.

Le rapport intérimaire dont le Conseil était saisi en avril et qui sera finalisé dans les semaines qui suivent, constitue incontestablement un effort de clarification d'une importance cruciale. Alors que, par les temps qui courent, un grand nombre de nos concitoyens s'interrogent sur le sens et la portée de la sécurité de l'Europe, je souhaite vivement que ce document, une fois finalisé, connaisse la diffusion la plus large possible, d'abord auprès de nos opinions publiques, ensuite auprès de nos alliés, afin que les procès d'intention, voire les hantises mal cachées, soient, de ce fait, vite dissipés.

Cela m'amène à souligner un troisième élément positif : l'appréciation par tous nos alliés de la quête permanente de la présidence visant à préserver la confiance de tous nos partenaires, y compris de ceux qui ne sont pas ou pas encore membres de notre organisation.

Le danger de voir l'U.E.O. revitalisée apparaître comme un club dans le club entraînant une division fatale au sein de l'Alliance pour le plus grand bénéfice, faut-il le préciser, de nos adversaires, était parfaitement perçu par la présidence luxembourgeoise lorsqu'elle a pris en main les destinées de l'organisation.

Au-delà des conversations directes au plus haut niveau et des échanges de lettres marqués d'une grande franchise entre le Secrétaire d'Etat Georges Shultz et moi-même, j'ose affirmer que, grâce à la mesure et à la prudence avec lesquelles ont été conduites nos différentes actions, et en particulier les délibérations ministérielles, ce résultat a pu être atteint. Cela a permis à M. Van den Broek, qui me succédera dans quelques semaines à la tête de l'organisation, d'affirmer à l'issue de notre récente rencontre ministérielle à Luxembourg, que les Luxembourgeois ont tenu un pari a priori impossible à respecter : « relancer l'organisation, en évitant la brouille avec les alliés non membres ».

Ce qui, en dernière analyse, l'emporte sur les trois considérations qui précèdent, c'est le contrat, itérativement mis en évidence au cours de ces derniers mois, qu'il existe désormais un engouement réel à prendre part et donc à s'associer à l'exercice de la revitalisation.

Je n'en veux pour preuve que l'intensité des débats que nous avons eus entre Ministres des affaires étrangères et Ministres de la défense, à la fois en novembre et en avril. Cette présence simultanée à la même table et la franchise des propos échangés sont à mettre en exergue, même si les communiqués, dans leur sécheresse, ne reflètent que très imparfaitement cette constatation.

Ceux qui, à défaut de pouvoir trouver un vocable exact pour qualifier l'U.E.O. relancée, avaient parlé d'une sorte de « ginger group », expression qui fit sourire à bien des égards, n'avaient probablement pas tort. A travers l'U.E.O., l'Europe dispose désormais d'une enceinte appropriée pour parler des problèmes spécifiques découlant de sa vulnérabilité particulière au sein de l'Alliance atlantique.

A ces motifs de satisfaction, il y a lieu de relever, hélas ! comme dans toute entreprise humaine, des carences dont la persistance trahit en réalité un état d'esprit latent de défiance à l'égard du processus en cours au sein de notre organisation. Cela est surtout perceptible au niveau de la gestion financière. Ces querelles budgétaires doivent cesser. Elles n'ont pas leur place dans une U.E.O. relancée.

En réalité, comme vous l'avez souligné récemment à la faveur d'une rencontre entre le Comité des Présidents et moi-même, il me paraît essentiel que la mission confiée au Secrétaire général Cahen, sur proposition de la présidence, dégage rapidement des orientations susceptibles de normaliser enfin les relations entre votre Assemblée et notre Conseil.

L'épineuse question de l'élargissement qui s'est posée tout au long de notre présidence avec une acuité grandissante à mesure que le nombre des candidatures, gagnait en importance, n'a pas été davantage traitée, à nos yeux, comme il convient. Les quatre candidats étant, en l'occurrence, de fidèles alliés, trois d'entre eux par ailleurs partenaires de la Communauté, le minimum souhaitable en pareille circonstance eût été qu'une réponse interlocutoire et donc dilatoire fût effectivement donnée aux impétrants.

Devant l'impossibilité, pour le Conseil, de dégager un consensus et sur un calendrier et sur des critères objectifs d'éligibilité, la sagesse nous a dicté la proposition qui vous a été communiquée en avril dernier, à savoir de reprendre l'examen de cette question seulement au printemps de l'année prochaine.

Pour conclure ce chapitre, je souhaite vivement que ces questions auxquelles, je le sais, votre Assemblée attache une très grande importance, puissent trouver des réponses avec le concours actif de la future Présidence du Conseil et débouchent entre nos deux institutions sur une nouvelle entente traduisant par là notre souci d'entretenir des rapports encore plus cordiaux et, partant, plus fructueux.

Les évolutions en cours et les changements susceptibles d'intervenir sur la scène mondiale dans les mois et années à venir sont de nature à soulever des questions d'une grande gravité. Ils appellent de la part des dirigeants européens un effort particulier afin qu'ils soient en mesure de faire valoir leurs vues et de défendre les intérêts de l'Europe.

Le succès de la solidarité atlantique tout comme la politique d'ouverture des nouveaux dirigeants soviétiques nous permettent maintenant d'envisager une nouvelle phase dans les relations Est-Ouest. Le

Sommet de Reykjavik et la reprise des négociations de Genève ont ouvert la voie au premier accord de désarmement depuis l'après-guerre. Je précise bien de « désarmement », tous les accords précédents n'ayant eu pour objet que la limitation des armements.

Limité au nucléaire dans sa première phase, cet accord créera néanmoins une dynamique qui permettra d'envisager des négociations subséquentes sur deux domaines qui intéressent particulièrement l'Europe : le domaine conventionnel et le domaine chimique.

Comme l'ont souligné de nombreux collègues lors de la dernière session ministérielle informelle du Conseil de l'Europe, nous sommes placés devant une « chance historique » qu'il nous faut saisir.

Depuis plus de quarante ans, le pacte de défense conclu au sein de l'Alliance atlantique a permis à l'Europe de l'Ouest de vivre en sécurité et de gagner une prospérité sans précédent. Le fait de savoir si ce résultat prodigieux, pour qui se réfère aux innombrables tragédies qui ont marqué l'histoire de l'Europe, est dû à notre système de défense, est en réalité superflu. Ce qui me paraît davantage essentiel, c'est que le traité signé à Washington le 4 avril 1949 a entièrement rempli sa mission et donc ses objectifs qui étaient, je le rappelle, le maintien de la paix et de la sécurité, la défense de notre liberté et de notre héritage culturel commun.

Durant cette période, la doctrine de défense de l'O.T.A.N. a subi d'importantes modifications : de la doctrine des « représailles massives » retenue à l'origine, on en est venu à la « riposte graduée ». Cette dernière doctrine a prouvé et continue à prouver sa validité tant en termes d'intégration politique qu'au niveau de la dissuasion militaire.

Il serait, dès lors, inconcevable de mettre en cause une doctrine qui a bien servi les objectifs de notre alliance. Les changements susceptibles d'intervenir prochainement dans le domaine militaire à la suite des accords de désarmement, envisagés à Genève par les Etats-Unis d'Amérique et l'U.R.S.S., nous appellent, en revanche, à procéder à l'indispensable adaptation de notre stratégie dans le souci de la rendre compatible avec les nouvelles exigences de notre sécurité.

Face à la persistance de l'avantage numérique des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie dans l'espace Centre-Europe, et compte tenu des conséquences d'une gravité exceptionnelle que pourrait constituer, en cas de conflit, le recours précoce au nucléaire — comme l'a prouvé la catastrophe de Tchernobyl — il est essentiel qu'au sein de l'Alliance les Européens se dotent d'une plate-forme, bref d'une charte, qui traduise dans un langage clair et sans équivoque leurs impératifs de sécurité.

Soucieux de vous préciser les idées de la présidence à cet égard, et nonobstant le fait qu'en ce moment le rapport élaboré à ce sujet au sein des instances du Conseil n'est pas encore achevé, je crois pouvoir

dégager douze principes essentiels qui me paraissent devoir être retenus dans la phase actuelle de nos travaux :

Premièrement, l'objectif premier d'une politique européenne en matière de sécurité est la prévention de toute forme et de toute menace de conflit militaire par une dissuasion et une défense adéquates.

Deuxièmement, à l'heure actuelle et dans un avenir prévisible, la sécurité de l'Europe occidentale ne pourra être assurée sans une structure de défense comportant des moyens tant conventionnels que nucléaires concourant de façon visible et indissociable à l'exercice d'une dissuasion crédible.

Troisièmement, une composante conventionnelle forte constitue la condition primordiale de la stratégie de défense à l'avant de l'Europe occidentale.

Quatrièmement, la sécurité de l'Europe occidentale ne se conçoit pas en dehors de l'Alliance atlantique. Le maintien de la présence en Europe de forces américaines conventionnelles aussi bien que nucléaires, garantissant le couplage entre la sécurité européenne et la sécurité américaine, est indispensable.

Cinquièmement, les forces nucléaires de la France et du Royaume-Uni fournissent une contribution importante à la sécurité européenne.

Sixièmement, chaque Etat européen doit bénéficier d'une sécurité égale. En retour, chaque Etat européen doit fournir une contribution à la défense commune correspondant à ses capacités propres.

Septièmement, une politique européenne en matière de sécurité et l'apport de défense qui la sous-tend supposent un consensus aussi large que possible des peuples européens quant aux objectifs essentiels de cette politique.

Huitièmement, l'accroissement de l'efficacité des efforts de défense des pays européens est fonction d'une amélioration de la coopération en matière d'armement.

Neuvièmement, la sécurité militaire et la détente sont complémentaires. L'instrument privilégié de cette conception fondamentale est une politique de contrôle des armements visant au maintien et au renforcement de la stabilité à un niveau d'armement aussi bas que possible.

Dixièmement, l'équilibre global des éléments qui fondent la sécurité de l'Europe devra être maintenu à chaque étape du processus de contrôle des armements.

Onzièmement, la politique de contrôle des armements ne devra pas conduire à la sanctuarisation du territoire d'un adversaire potentiel de l'Europe.

Douzièmement, la sécurité de l'Europe ne peut être considérée isolément du reste du monde. Ainsi, dans l'évaluation des risques, les Etats

européens devront prendre en compte les tensions et conflits qui surgissent en dehors de l'Europe dans la mesure où de tels développements risquent d'affecter leur sécurité.

L'énoncé de ces principes met clairement en lumière les deux objectifs essentiels et prioritaires que poursuivent nos sept gouvernements : — renforcer le pilier européen de l'Alliance : l'O.T.A.N. a besoin d'une Europe forte et unie, qui a une perception commune de ses intérêts de sécurité et qui les défend publiquement. Cette exigence vaut pour le plus grand bien de tous et donc aussi des Etats-Unis d'Amérique ; — rappeler notre disponibilité et donc notre intérêt au dialogue politique avec l'autre partie de l'Europe. Si les progrès indispensables à réaliser en matière de désarmement dans l'ensemble des catégories d'armement revêtent à cet égard une place prépondérante, celle-ci ne doit pas être exclusive. La persistance de la division de l'Europe ne diminue en rien son absurdité historique. Nous devons dépasser ce clivage par des moyens pacifiques. La guerre et le recours à la force n'ont jamais été et ne seront jamais les instruments d'une politique européenne. Cette politique, au contraire, doit certes être revêtue du sceau de la prudence, du réalisme et aussi de l'ouverture.

Au-delà de l'approfondissement d'une coopération économique équilibrée et mutuellement avantageuse, notre critère d'appréciation de base pour une amélioration réelle des relations Est-Ouest restera la situation des droits de l'homme dans les pays de l'Europe de l'Est.

La libération de tous les prisonniers de conscience, des prisonniers politiques dans l'ensemble des pays du Pacte de Varsovie, la réunification des familles trop longtemps divisées, la libre circulation des hommes et des femmes, voilà les tests à partir desquels nous vérifierons en particulier la politique d'ouverture du nouveau Secrétaire général du parti communiste d'Union soviétique.

Tout comme il ne saurait être question de concéder à Moscou des avantages unilatéraux à nos dépens, nous ne devrions pas manquer d'encourager la politique de M. Gorbatchev et de le prendre au mot, chaque fois que ses propos permettent de dégager des aspects positifs pour l'ensemble de l'Europe.

Il importe par conséquent, dans le présent contexte des relations Est-Ouest, que l'U.E.O. agisse et réagisse en tant que véritable entité cohérente sans donner l'impression de céder aux pressions de quiconque.

Monsieur le Président, avant de quitter cette tribune, permettez-moi de vous remercier, ainsi que votre Assemblée, pour la cordialité de nos relations et de solliciter une dernière fois sa confiance pour l'avenir et en particulier pour l'action de la future présidence néerlandaise.

L'U.E.O. relancée ne progressera qu'avec le concours de tous, de tous ses organes certes, mais surtout et avant tout sur la base d'un consensus entre ses sept Etats membres.

Dès lors qu'il s'agit de sujets éminemment politiques et forts délicats comme la question de notre sécurité collective et les relations transatlantiques, il est de mon devoir de vous dire que ces sujets ne se prêtent pas toujours à un débat sur la place publique. A la quête légitime de votre Assemblée pour une information aussi prompte et aussi large que possible, comme le souligne le rapport présenté récemment par l'honorable M. Ahrens, doit répondre le souci tout aussi légitime de discrétion dans l'action diplomatique déployée par la présidence ». M. Poos conclut en soulignant que « la présidence luxembourgeoise n'est pas restée insensible aux multiples appels publics lancés par nombre de dirigeants politiques européens, M. le Président de la République française, vous-même, le Président de la Commission des Communautés européennes, M. le Premier ministre Martens — notamment — en vue d'une réunion au sommet ayant pour objet une convergence européenne des attitudes des Etats membres au regard des récentes propositions du Secrétaire général du P.C.U.S. en matière de forces nucléaires intermédiaires », soulignant cependant que l'initiative revient aux chancelleries concernées.

Enfin, M. Poos confirme le rôle éminent de l'Assemblée « relais privilégié pour expliquer aux opinions publiques les nécessaires efforts en vue de renforcer la sécurité de l'Europe. Ce n'est qu'ainsi que pourra être scellée cette solidarité qu'appelle une communauté de destins, c'est-à-dire de prospérité et de périls partagés ».

SECTION III

Allocution de M. Van den Broek, nouveau Président du Conseil des ministres (1^{er} décembre 1987).

M. Van den Broek, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas succède à M. Poos dans les fonctions de Président du Conseil des ministres de l'U.E.O. lors de la 2^e partie de la 33^e session ordinaire. C'est à ce titre qu'il s'exprime le mardi 1^{er} décembre 1987 devant l'Assemblée.

Le Président du Conseil en exercice évoque tout d'abord l'accord sur les F.N.I., dont la signature à Washington devait suivre peu après : « Nous n'exagérons en rien quand nous disons que cet accord constitue un résultat sans précédent. Le pas qui semblait depuis si longtemps hors de portée est sur le point d'être franchi. Pour la première fois dans les négociations sur les armements, nous allons assister à des réductions réelles. Des catégories entières de missiles modernes vont être éliminées. Pour la première fois également, le principe de réductions asymétriques va être mis en pratique : si vous disposez d'un nombre d'armes supérieur, vous devrez effectuer des réductions plus importantes. Pas moins de 1 500 ogives nucléaires déployées seront éliminées par l'Union soviétique et 350 par les Etats-Unis en Europe. Pour la

première fois, un système de vérification indiscret va entrer en vigueur et comprendra des inspections approfondies sur place. L'importance de ces procédures et de ces clauses de vérification, ainsi que des réductions asymétriques, ne saurait être surestimée, compte tenu notamment du rôle exemplaire qu'elles peuvent jouer dans d'autres négociations sur le contrôle des armements.

Toutes ces caractéristiques sont peut-être évidentes. La question essentielle qu'il convient de poser pour juger l'accord à venir est de savoir s'il favorise la paix et la sécurité et renforce la stabilité. Après tout, les réductions d'armements ne sont pas un but en soi, mais elles doivent contribuer à atteindre ces objectifs. A partir de là, ma réponse est un oui sans ambiguïté. Cet accord contribue effectivement à atteindre ces objectifs.

Indépendamment du fait que la proposition « d'option zéro » concernant les F.N.I. a trouvé son origine en Europe, il ne faut pas oublier que le déploiement des missiles de croisière et des Pershing II en Europe occidentale a été avant tout une réaction à la menace que représentaient les SS-20 braqués en particulier sur nos pays. La menace soviétique va se réduire, ce qui autorise et justifie une réponse de même nature. Il s'agit d'une politique cohérente suivie et soutenue en permanence par l'Alliance.

Nous ne devons pas nous dérober devant le succès de notre fermeté ou nous persuader que nous voyons les signes d'un désengagement imminent des Etats-Unis. Les liens entre l'Amérique et l'Europe reposent sur la base solide de valeurs partagées et d'intérêts communs. En termes militaires, ce lien est rendu tangible par la présence d'une grande diversité de systèmes nucléaires américains sur le sol européen, ainsi que d'un important contingent de forces conventionnelles des Etats-Unis en Europe. Le Premier ministre français, M. Chirac, s'est exprimé fort à propos sur ce point à partir de cette même tribune lorsqu'il a déclaré : « L'engagement de nos alliés américains est d'abord une réalité politique qui ne dépend pas seulement de telle ou telle catégorie d'armes particulières ».

J'espère que, lorsque l'accord sera signé, le Sénat américain procédera sans délai à sa ratification, en ayant à l'esprit son importance pour l'Europe. Je suppose que l'Assemblée de l'U.E.O. voudra attirer l'attention du Sénat sur l'intérêt qu'elle porte à une rapide entrée en vigueur de cet accord.

Les développements que connaît la situation en Union soviétique comme en Europe centrale et orientale, avec leur incidence sur les relations Est-Ouest, le sommet de Reykjavik, les progrès en matière de contrôle des armements, l'initiative de défense stratégique, les autres technologies récemment mises au point, l'éternelle question du partage des charges au sein de l'Alliance et l'incidence des conflits régionaux exté-

rieurs à la zone sur les intérêts européens vitaux, représentent autant de défis, de risques et d'occasions qui se manifestent à la porte de l'Europe et appellent une réponse européenne plus unie.

Je crois sincèrement que l'adoption récente de la Plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité arrive au bon moment et nous fournit une sorte de carte d'identité européenne. Pour la première fois, elle formule une vision européenne plus cohérente des divers aspects de notre sécurité et de notre défense.

Nous plaçons clairement nos efforts dans la double perspective de l'unification européenne et du renforcement de l'Alliance atlantique. Ce faisant, nous sommes revenus aux origines de notre organisation. Nous le savons, le Traité de Bruxelles n'a pas été seulement l'une des premières étapes sur la longue route menant vers l'unité européenne, mais il a aussi donné un élan aux efforts communs en matière de défense et de sécurité. Nous voulons, en réactivant l'U.E.O., apporter une nouvelle contribution à cette intégration européenne. Pour un certain nombre de raisons que nous connaissons tous, la coopération en matière de sécurité n'a pu suivre le rythme de progression constaté dans d'autres secteurs de la construction de l'Europe. L'heure était venue de remédier à cette insuffisance.

Une Europe plus unie apportera une contribution plus forte à l'Alliance atlantique, ce qui, à son tour, renforcera le rôle de l'Europe et assurera la base d'une relation transatlantique équilibrée. Dans ses mémoires, l'ancien Secrétaire d'Etat Henry Kissinger déplore que, dans l'avant-projet de ce qui est devenu par la suite la déclaration d'Ottawa, les Européens aient hésité à employer le terme d'« association ». Laissez-moi vous dire que, dans l'avant-projet de la plate-forme de La Haye, nous avons tous été d'accord dès le début pour penser que le mot « association » était exactement celui qui convenait pour décrire les rapports étroits qui nous lient inextricablement aux Etats-Unis et relie l'Europe à l'Amérique du Nord.

Nous pouvons témoigner que ce message a été bien compris des deux côtés de l'Atlantique par la satisfaction qu'a manifestée récemment le Président américain à propos de l'adoption de la plate-forme de l'U.E.O. L'un de nos objectifs principaux a toujours été, et restera, d'éviter tout type de conflit. Nous pouvons avoir des opinions divergentes sur la manière d'y parvenir, mais on trouvera peu de monde pour contester le fait que, dans les circonstances actuelles — et jusque dans un avenir prévisible — il n'existe aucune autre solution réaliste qu'une stratégie de dissuasion fondée sur une combinaison satisfaisante de forces nucléaires et conventionnelles. C'est pourquoi, dans la plate-forme, nous nous sommes engagés à partager les risques et les responsabilités dans ces deux domaines.

Nous avons également pris l'engagement de défendre, à ses frontières, tout pays membre, ce qui manifeste clairement notre détermination de nous en acquitter au moyen des dispositions appropriées con-

venues à cet effet. Il est juste que la nature même de cette solidarité nous indique la voie à suivre dans les mois à venir et nous réfléchissons sur la manière de donner davantage de substance à ces engagements. Au sein de l'U.E.O., la coopération bilatérale sur les questions de sécurité entre la France et l'Allemagne en constitue un bon exemple qui, une fois de plus, est un élément précieux pour le renforcement de notre propre sécurité.

Pour en revenir au contrôle des armements, vous aurez déduit de mes remarques antérieures sur les F.N.I. que j'entrevois plus de raisons de se réjouir que de s'inquiéter. Cela dit, à l'U.E.O., nous devons à présent penser au meilleur ordre du jour possible concernant la sécurité dans ce domaine, ordre du jour qui, je l'ai déjà dit, devra tenir pleinement compte des intérêts spécifiques de l'Europe en matière de sécurité. La façon nouvelle dont Moscou voit les choses semble ouvrir des perspectives inédites en matière de contrôle des armements et l'accord sur les F.N.I. aura pour objectif intéressant de maintenir intacte la fermeté de nos positions et même de nous permettre de contribuer à obtenir ce résultat.

Comme le déclare la plate-forme, il s'agit d'établir la base d'un concept cohérent et global de contrôle des armements en gardant à l'esprit les exigences de notre sécurité. L'un des points évidents de l'ordre du jour des F.N.I. est de procéder à la réduction de 50 % des arsenaux stratégiques. En même temps, nous avons bien conscience que des réductions substantielles des armes nucléaires auront pour effet d'accroître l'importance du déséquilibre actuel dans le domaine conventionnel, et la suppression de ce déséquilibre constitue à l'évidence une priorité.

Les Européens y ont un intérêt tout particulier, et je dirai même une responsabilité particulière. Parmi les éléments importants concernant le rythme du contrôle des armements figure également la nécessité de l'élimination globale des armes chimiques, ce qui représente un intérêt spécifique pour les Européens. Quelle que soit son importance, le contrôle des armements ne représente que l'un des éléments du dialogue entre l'Est et l'Ouest nécessaire à une élaboration plus constructive des relations Est-Ouest. C'est pourquoi nous devons montrer la valeur que nous y attachons en améliorant la situation grâce au processus de la C.S.C.E.

Un autre exemple — divers rapporteurs y ont fait allusion, hier — concerne l'évolution des conflits régionaux et leur incidence sur la sécurité européenne. Nous avons parlé du Moyen-Orient et du Golfe. Nous pouvons noter avec une satisfaction certaine que nos consultations au sein de l'U.E.O. sur ces problèmes hors zone ont augmenté dans des proportions appréciables. Nous sommes parvenus à faire comprendre au monde extérieur que, là où des intérêts européens sont en jeu hors de notre zone, nous sommes désireux et capables d'assumer la responsabilité de protéger nos intérêts vitaux, tels que ceux qui sont en jeu dans le Golfe, où il s'agit de maintenir la liberté de navigation. Il est certain que l'U.E.O. nous a fourni un moyen important de con-

certes nos efforts nationaux, ce qui est également de la plus haute importance pour les Etats-Unis, les belligérants dans le Golfe, et d'autant pour les autres pays du Conseil de coopération du Golfe.

Abordant la question de l'élargissement de l'U.E.O. et la réorganisation des organes ministériels, M. Van den Broek pose le principe d'une attitude ouverte et souhaite que « dans un avenir pas trop éloigné, une dialogue s'instaure avec un certain nombre de pays qui ont manifesté clairement leur désir de devenir membres de l'U.E.O., des pays qui ont réagi à la plate-forme. Ce sujet fera l'objet de discussions au cours d'une prochaine réunion ministérielle en consultation avec des Ministres et avec nos alliés de l'O.T.A.N.

En ce qui concerne les problèmes de fonctionnement interne de l'U.E.O., le Président du Conseil en exercice a donné d'intéressantes précisions : « lors de notre réunion d'octobre, nous sommes tombés d'accord qu'à un moment donné les trois agences devraient fusionner en une entité unique que nous avons décidé de placer sous la direction du Secrétaire général. Nous avons reçu, entre-temps, un avant projet traitant de la composition de cette nouvelle entité. Nous convenons qu'il serait souhaitable de parvenir à concentrer les organes ministériels dans une seule capitale — dans la même ville ».

Le Président souligne cependant la difficulté de parvenir à un accord sur cette capitale unique, quatre villes demeurant candidates sur sept Etats membres.

SECTION IV

Discours de M. Jean-Bernard Raimond (1^{er} décembre 1987)

Devant l'Assemblée réunie pour la seconde partie de sa 33^e session ordinaire, M. Jean-Bernard Raimond, Ministre français des Affaires Etrangères prononce le 1^{er} décembre 1987 une allocution qui s'inscrit dans le cadre qu'avait tracé, un an auparavant, devant la même Assemblée, M. Jacques Chirac, proposant la proclamation d'une « Charte de la sécurité européenne » proposition qui avait débouché sur l'adoption par le Conseil des ministres de l'U.E.O., réuni à La Haye le 27 octobre 1987, d'une « plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité ».

M. Jean-Bernard Raimond se félicitant de la réalité de la relance de l'U.E.O. s'exprime en ces termes : « une étape tout à fait importante vient d'être franchie avec l'adoption, lors de la dernière session

ministérielle de La Haye, d'une plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité, qui fait suite à la proposition présentée dans cette enceinte même, il y a un an, par M. Jacques Chirac. La coopération en matière de sécurité est devenue un élément central de la construction de l'Europe.

Il y a un an, nous nous étions fixés pour objectif l'élaboration de cette charte sur les intérêts de sécurité européens. Dans un contexte en évolution rapide, dont une des manifestations venait d'être le sommet entre MM. Reagan et Gorbatchev à Reykjavik, les 11 et 12 octobre 1986, le Premier ministre avait proposé à ses partenaires de faire entendre la voix de l'Europe. Cette nécessité également ressentie par tous les Etats membres a conduit à la publication, le 27 octobre dernier, de la déclaration des ministres dont vous me permettrez de souligner les aspects qui me paraissent les plus fondamentaux.

En premier lieu, ce document pose les problèmes de la sécurité européenne dans une perspective dynamique, en tenant compte de l'ensemble du contexte Est-Ouest.

En second lieu, le document de La Haye a le mérite de ne pas se contenter de réaffirmer certains principes mais aussi de définir un programme. Les enjeux essentiels sont identifiés, et des orientations concrètes pour l'avenir sont tracées.

En troisième lieu, les Sept manifestent clairement que l'effort qu'ils engagent implique à terme une perspective européenne plus large, et respecte les principaux choix de défense de chacun, notamment vis-à-vis de l'Alliance atlantique.

La France, qui attache l'importance que l'on sait à une ouverture de notre organisation vers l'Espagne et le Portugal, tient beaucoup à éviter toute impression d'exclusive dans la démarche actuelle des Sept.

Au niveau des principes, nous nous félicitons de constater que les Etats membres sont parvenus à marquer : le caractère irremplaçable du nucléaire pour assurer, à vue humaine, la crédibilité de la dissuasion ; la détermination de chacun à assumer sa part de responsabilité pour garantir la sécurité commune, tant dans le domaine nucléaire que conventionnel ; la volonté des sept Etats membres de contribuer à un renforcement de la relation transatlantique ; l'importance de l'engagement des Etats-Unis pour la défense de notre continent, manifestée par une présence effective des moyens nucléaires et conventionnels sur le sol européen.

Est-il besoin de souligner enfin combien en matière de désarmement, il est fondamental, dans le contexte actuel, de rappeler, comme le fait le document de La Haye, la nécessité de tenir compte des vulnérabilités et des intérêts propres de l'Europe ?

Pour l'avenir, les Sept se sont donné pour tâche de renforcer leur coopération sur la base des engagements du Traité de Bruxelles et de mieux se concerter sur les crises survenant hors d'Europe.

Avec la déclaration de La Haye, les Etats membres disposent d'un premier corps de doctrine concernant leur sécurité. C'est un acquis considérable pour l'Europe ; c'est un succès pour les Européens.

Le document de La Haye établit une cohérence entre l'effort engagé multilatéralement et les diverses coopérations bilatérales en matière de sécurité que nous poursuivons. Celle que nous menons en particulier avec la République Fédérale d'Allemagne constitue la condition indispensable et l'amorce d'un processus en pleine harmonie avec notre politique européenne et nos options de défense. Elle se situe donc à l'opposé de l'esprit d'exclusive que certains paraissent craindre.

Dans ce contexte, la France tient à marquer l'importance qu'elle porte au développement de sa coopération avec le Royaume-Uni, avec lequel la possession de l'arme nucléaire implique l'existence d'intérêts communs fondamentaux, comme avec ses autres alliés européens, et notamment avec nos partenaires riverains de la Méditerranée.

Enfin, la Déclaration de La Haye a permis de dissiper certains malentendus qui avaient pu se manifester par le passé aux Etats-Unis sur le sens de l'entreprise engagée par les Sept. En témoignent les réactions très positives suscitées par le texte du 27 octobre, à commencer par celle du Président Reagan lui-même, qui s'est félicité de « cette déclaration impressionnante », pour reprendre ses propres termes.

L'émergence d'un tel consensus transatlantique sur les orientations actuelles de la coopération européenne dans le domaine de la sécurité me paraît ouvrir des perspectives très prometteuses vers une Alliance atlantique plus cohérente et plus forte encore.

Ce résultat est un point de départ et non une fin en soi. Les Sept vont maintenant s'engager dans un travail important de mise en œuvre des orientations fixées à La Haye, y compris sur le plan institutionnel. Les insuffisances en moyens d'une organisation perçue comme vieillissante, tournée surtout vers le passé, ont parfois rendu notre tâche délicate.

Aujourd'hui, les structures mises en place autour du Conseil permanent permettent des consultations étroites au niveau ministériel comme entre les administrations. Elles associent les ministères des affaires étrangères et de la défense d'une façon tout à fait originale, qui n'a pas d'équivalent ailleurs si ce n'est dans le cadre de la coopération franco-allemande.

Un rythme de travail a été trouvé. Il a permis d'atteindre des résultats tout à fait substantiels, qu'il s'agisse de l'élaboration de la charte sur les intérêts de sécurité, des consultations sur les problèmes du Golfe Persique et de la Méditerranée.

Le Ministre français des Affaires étrangères souligne cependant que « la tâche n'est pas achevée. Une étape fort importante reste à franchir. Il convient en effet de parachever la réforme entreprise en décidant du lieu et des modalités de regroupement des institutions qui ont

actuellement leur siège à Londres et à Paris. Cette question peut paraître subsidiaire. Elle ne l'est pas comme en témoigne d'ailleurs le débat entamé à son propos au sien même de cette Assemblée.

Nous sommes tous convaincus depuis longtemps qu'un regroupement institutionnel est indispensable si nous voulons réellement mettre notre organisation en état de répondre aux ambitions que nous visons à travers elle. C'est pourquoi le principe d'un tel regroupement a été formellement retenu lors de la dernière session ministérielle de La Haye à la fin octobre : il s'agit maintenant de mettre ce principe de regroupement en œuvre.

Il n'y a pas encore d'accord entre les Etats membres sur le lieu de destination de l'organisation, les consultations se poursuivent en vue d'une décision à laquelle nous souhaitons pouvoir parvenir très rapidement. Diverses propositions ont été avancées. Pour sa part, la France a suggéré un regroupement à Paris, dans ce bâtiment même.

A nos yeux, cette solution présenterait un triple avantage. Le premier, qui est évident, serait de rapprocher les organes ministériels de l'Assemblée. Cela devrait permettre d'intensifier entre eux les rapports de travail et la coopération répondant à un besoin souvent exprimé de part et d'autre.

En second lieu, la solution parisienne aurait le mérite, d'après nos premières estimations, d'être la plus économique, ce qui, dans les circonstances présentes, est une donnée dont il faut tenir compte. L'organisation est en effet propriétaire d'une grande partie des locaux où elle s'installerait. Alors même que le Conseil rencontre des difficultés à faire face aux besoins ordinaires des institutions actuelles, y compris de l'Assemblée, nous ne saurions en tout cas nous engager vers des solutions onéreuses.

Enfin, nos études montrent qu'un tel réaménagement pourrait être fait dans des délais très rapides, ce qui nous paraît indispensable si nous ne voulons pas que l'organisation se trouve paralysée trop longtemps par des problèmes pratiques à un moment où nous attendons beaucoup d'elle.

Il va de soi, cependant, que la France n'est pas fermée à l'étude d'autres possibilités, mais il convient d'éviter tout risque de malentendus avec l'Alliance atlantique ou la coopération politique européenne. Il convient en effet que la coopération poursuivie au sein de l'U.E.O. puisse se confirmer avec ses perspectives propres. C'est pourquoi nous avons écarté l'idée d'un regroupement, dans une même capitale, des institutions de l'U.E.O. avec celles de l'Alliance atlantique et de la coopération politique européenne.

L'approfondissement de la coopération entre les Etats membres nous paraît cruciale dans un moment où le dialogue Est-Ouest est de toute évidence entré dans une phase nouvelle. Dans quelques jours sera signé, à l'occasion du sommet de Washington, l'accord sur les forces nucléaires intermédiaires.

Le désarmement n'épuise certes pas le champ des relations Est-Ouest : les droits de l'homme, la dimension humaine et le dialogue politique dans son sens le plus large en sont les composantes essentielles.

Si l'accord F.N.I. lui-même ne concerne qu'un aspect du désarmement, il en représentera une étape importante à plusieurs titres :

Après une longue période de blocage, la diplomatie soviétique a finalement accepté de négocier sur les bases souhaitées par nos alliés.

D'autre part, l'accord F.N.I. est le premier accord de désarmement conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique par lequel ils se soient engagés à réduire effectivement leurs arsenaux nucléaires. Il ne s'agit encore que d'une réduction modeste, si on la rapporte au total de leurs armes nucléaires puisque leur nombre ne s'en trouvera réduit que de moins de 4 %. Mais un tel accord doit pouvoir permettre de rendre aux négociations stratégiques bilatérales la priorité qui n'aurait jamais dû cesser d'être la leur.

Enfin, et je crois que c'est un point très important, les dispositions convenues dans le domaine de la vérification et du contrôle sont, par leur portée et par leur nature, sans précédent.

De façon plus générale, que devons-nous penser de cet accord au regard des principes que l'U.E.O. a solennellement réaffirmés à La Haye ? Ces questions d'abord continuent de faire l'objet, aux Etats-Unis, en Europe et au sein même de votre Assemblée, de vastes débats, qui ne sont sans doute pas près d'être clos.

Je soulignerai en premier lieu que, tout au long de cette affaire, la France, qui n'a pas été partie à la double décision de 1979, est demeurée animée par un double souci : celui des intérêts de sécurité de l'Europe et celui de la solidarité avec ses aliés. J'observerai ensuite que l'U.R.S.S. n'en conserve pas moins vis-à-vis de l'Europe une vaste supériorité nucléaire, conventionnelle et chimique. Sans doute eût-il été préférable de suivre une séquence différente, puisqu'en tout état de cause, les moyens nucléaires stratégiques de l'U.R.S.S. menacent aussi bien l'Europe que les Etats-Unis. C'est pourquoi nous soulignons que l'on ne saurait apprécier un accord F.N.I. indépendamment du contexte global. D'où notre très vif souhait de voir un tel accord s'accompagner ou, à tout le moins, être très rapidement suivi de progrès des négociations sur les armements stratégiques soviétiques et américains, conformément à l'objectif retenu à Reykjavik à l'automne dernier d'une réduction globale de 50 % des arsenaux en présence.

De plus, chacun sait qu'il n'y aura pas de véritable stabilité en Europe tant que les déséquilibres conventionnels qui existent sur notre continent à l'avantage de l'U.R.S.S. et de ses alliés n'auront pas été corrigés. Nous ne saurions cependant entrer dans une logique consistant à souligner qu'un accord F.N.I. aura pour conséquence d'accroître les déséquilibres conventionnels.

En effet, un effort de renforcement des moyens conventionnels ne peut avoir pour finalité que de garantir la crédibilité de la dissuasion globale des pays de l'Alliance. Le conventionnel n'est pas un substitut au nucléaire. Le nucléaire ne vise pas à dissuader le conventionnel mais la guerre ».

Le Ministre français des Affaires Etrangères conclut en soulignant la responsabilité de l'Alliance pour que l'accord F.N.I. soit finalement conforme aux intérêts de la sécurité en Europe : « Pour conclure, qu'il me soit permis ici de faire part d'une conviction : il dépend des pays de l'Alliance de faire en sorte que l'accord F.N.I. soit, au bout du compte, conforme aux intérêts de la sécurité de l'Europe.

Ou bien, en effet, l'Alliance accepte d'être entraînée, comme l'y engage l'Union soviétique, dans la logique dont l'issue risque d'être la dénucléarisation de l'Europe occidentale et l'affaiblissement du lien de sécurité entre les Etats-Unis et l'Europe, ou bien l'Alliance continue de marquer clairement sa conception de la dissuasion qui fait dépendre sa sécurité d'un double lien, entre les armes nucléaires et les armes conventionnelles d'une part, entre les Etats-Unis et l'Europe de l'autre.

C'est pour cet ensemble de raisons qu'il importe que nous puissions, en tant qu'Européens et en tant qu'alliés, faire valoir nos propres priorités dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Tel est l'objet des travaux actuellement engagés au sein de l'Alliance atlantique. Mais il appartient aussi à l'U.E.O. de poursuivre ses travaux, dans le sens indiqué par la Déclaration de La Haye, et de contribuer ainsi à la réflexion globale.

L'opinion publique de nos pays sera un élément important, sinon décisif du débat qui, nul n'en doute, va se poursuivre sur ces questions, non seulement en Europe, mais également aux Etats-Unis, à l'occasion du débat de ratification du traité sur les F.N.I.

C'est ici que le rôle de votre Assemblée peut s'avérer essentiel : dans nos Etats démocratiques, les dirigeants politiques ne doivent pas seulement être les interprètes de leurs opinions ; ils ont aussi le devoir de les éclairer et de les conduire, en particulier lorsqu'il s'agit de la défense, et je crois qu'aujourd'hui c'est bien le cas.

En matière de sécurité, les véritables intérêts de l'Europe doivent être expliqués et défendus par des responsables informés : c'est une des tâches majeures qui attend votre Assemblée ; j'ai la conviction qu'elle saura s'en acquitter, comme elle l'a fait dans le passé, pour le plus grand profit de la sécurité commune et de la construction de notre Europe ».

CHAPITRE II

LA RÉACTIVATION DE L'U.E.O.

SECTION UNIQUE

L'affirmation d'un rôle spécifique

L'affirmation du rôle de l'U.E.O. et la pleine réalisation de la mission que lui assignèrent ses fondateurs au lendemain du deuxième conflit mondial ont été le principe d'action de M. Jean-Marc Caro durant son mandat de Président de l'Assemblée. Avant que ce mandat ne s'achève, fin mai 1987, il a ainsi pu conduire, pour la première fois, le Bureau de l'Assemblée à Moscou du 7 au 10 avril 1987, permettant à la Délégation de rencontrer les principaux responsables soviétiques en matière de défense et de politique étrangère.

Autre événement sans précédent, l'Assemblée s'est réunie, comme le Président Jean-Marie Caro en avait fait admettre le principe à la session de décembre 1986, à Luxembourg pour une brève session extraordinaire, les 27 et 28 avril 1987, coïncidant avec une réunion du Conseil des Ministres dans le même lieu, ce qui permit une utile information de l'Assemblée sur les travaux du Conseil.

Paragraphe premier.

La session extraordinaire des 27 et 28 avril 1987.

1.1 *La réactivation de l'U.E.O.*

La session extraordinaire s'ouvre le 27 avril à Luxembourg avec la discussion du rapport de M. Ahrens au nom de la commission des affaires générales (doc. 1089) « Le pilier européen de l'Alliance atlantique — Première partie ; La réactivation de l'U.E.O. ». M. Jean Valleix (R.P.R.) prend la parole dans ce débat pour rappeler l'attachement de la France à la réactivation de l'U.E.O., exposer les premiers acquis

obtenus depuis et enfin, suggérer quelques actions pour l'avenir dans les termes suivants :

« Premièrement, la France souhaite depuis longtemps cette revitalisation de l'U.E.O. ; elle est à l'origine de la relance de l'organisation décidée en 1984 et qui, en Italie, nous a valu de nous rassembler sur ce projet. Aujourd'hui, nous insistons pour dynamiser l'organisation, comme l'ont montré l'intervention du Premier ministre, M. Chirac, à Paris en décembre dernier et l'attachement clair qu'il a manifesté pour l'U.E.O.. Et je crois que le comportement de notre opinion publique dans chacun de nos pays est toujours une chose très importante. Il existe, je crois que nous pouvons le dire en France, un assentiment général, qui dépasse les frontières politiques traditionnelles, pour cette prise en compte d'un développement plus dynamique de l'U.E.O. et de ses responsabilités.

« Deuxièmement, les acquis de la relance sont importants. Depuis octobre 1984 — M. le Président, vous le rappeliez tout à l'heure — nous avons pu pousser de l'avant à la fois cette réactivation et certains projets concrets : adoption par le Conseil des Ministres des Sept de la Déclaration de Rome, relance de ce Conseil des Ministres, élargissement aux ministres de la défense, création d'un véritable Secrétariat général de l'organisation, doté des moyens nécessaires, amélioration aussi des relations entre le Conseil et l'Assemblée — même s'il s'agit là d'un domaine dans lequel il reste fort à faire et je souhaite que nous fassions quelques pas supplémentaires à l'occasion de cette session extraordinaire. J'ajoute : substitution à l'Agence pour le Contrôle des Armements et au Comité Permanent des Armements de trois nouvelles agences spécialisées. Il reste bien des points à préciser, mais cela fait partie des capacités nouvelles d'activation de notre Assemblée.

« Et finalement, cette attirance qui semble se manifester pour l'U.E.O. de l'extérieur est un symbole sans doute positif en réplique aux efforts développés, mais il nous est agréable de saluer l'intérêt porté par le Portugal, l'Espagne et, plus récemment, la Grèce et la Turquie à nos propres efforts. C'est par un dialogue, je l'espère que nous resserrerons nos actions avec ces partenaires, aujourd'hui d'intérêt, et, peut-être demain, à part entière : l'Europe en a besoin.

« Troisièmement, l'accord qui unit les sept nations membres de l'organisation aujourd'hui devrait être solennisé par un texte, comme l'avait suggéré le Premier Ministre français en décembre dernier. Je me permets de rappeler les principes énoncés et, en ce moment même, on travaille à ce texte, vous le savez, qui pourrait s'articuler autour de principes tels que :

« La dissuasion nucléaire demeure aujourd'hui le seul moyen de prévenir efficacement toute guerre en Europe. La menace qui pèse sur l'Europe de l'Ouest doit être considérée dans sa globalité. La dissuasion en Europe nécessite un couplage stratégique entre les deux rives de l'Atlantique, ce qui exige le maintien de forces américaines sur le

Vieux Continent. Le maintien des forces de défense des Européens à un niveau correspondant à la menace est une nécessité. L'apport des forces nucléaires indépendantes françaises et britanniques est sur ce point essentiel. Le désarmement doit se donner pour but de renforcer la sécurité à des niveaux d'armement plus bas, par des accords réalistes et vérifiables.

« Nos débats, entre ce matin et cet après-midi, sont déjà, finalement, très étroitement liés.

« M. le Président, mes chers collègues, permettez-moi de préciser à ce point que je crois pouvoir parler au nom de mes collègues de mon pays en cette affaire : nous ne pouvons que nous réjouir que cet effort de défense semble s'organiser davantage et que les efforts des uns et des autres se concertent mieux et débouchent, par conséquent, sur plus d'efficacité. Bien sûr, en termes d'armements, bien sûr, en termes d'approche stratégique, nous avons énormément à faire et nous allons avoir à démontrer aujourd'hui même, encore une fois, notre cohésion face à la mouvance actuelle des grands problèmes de défense mondiaux. Ce doit être l'occasion de resserrer l'alliance entre nous et non l'inverse. C'est la seule façon responsable de répondre à des propositions qui doivent être pour le monde une chance de paix, à condition qu'elle passe par le resserrement de l'Europe et non par sa désunion ».

Enfin, M. Jean Valleix exprime encore le vœu que l'U.E.O. s'emploie à préparer « toujours davantage les opinions publiques à la prise de conscience — et, par conséquent, de responsabilités — en les convainquant que démocratie et liberté se défendent, s'il le fallait, armes à la main. Deuxièmement, je souhaite que finalement, nous poussions nos actions de telle manière que l'Europe devienne la troisième puissance mondiale, ce qu'elle s'applique en matière économique à être, mais qu'elle demeure au premier rang également en termes de démocratie et de liberté, par la mobilisation de sa puissance de défense, si nécessaire. Le rapport est étroit entre l'adhésion de l'opinion publique et cette promotion au rang de troisième puissance mondiale, ceci dans le respect de l'entente occidentale.

M. Jean Valleix conclut en ces termes : « je crois que ce rapport conforte en la matière les principes de base qui doivent nous permettre précisément de nous orienter dans cette direction et de faire que l'Europe atteigne dans sa volonté de défense un niveau égal, nous l'espérons, à sa volonté d'unité ».

M. Philippe Bassinet (S.) intervient à son tour pour rappeler que les initiatives françaises en faveur de la relance de l'U.E.O. ne datent pas de 1986 mais s'inscrivent dans un processus continu. Dès décembre 1981, fait observer l'orateur, « M. Lemoine, alors Secrétaire d'Etat, s'exprimait devant notre Assemblée, suivi par MM. Hernu et Cheysson, Ministres, sans oublier bien évidemment que M. Mauroy, Premier Ministre, recevait la totalité de notre Assemblée pour lui livrer un message qui est très proche de celui que lui a adressé le Premier Ministre

en exercice en décembre 1986. Il s'agit donc là d'initiatives et de propositions qui sont continues, qui s'inscrivaient dans un effort de réflexion après les événements survenus notamment à la fin de 1979, et je crois que, sur ce qui est notre volonté commune de renforcer la dimension européenne de notre sécurité commune, nous sommes bien tous d'accord.

« Il y a eu notre Déclaration de Rome de 1984 ; je me suis livré, M. le Président, à un exercice utile : je l'ai relue parce que tout le monde parle de la Déclaration de Rome de 1984 et il est de grands thèmes comme cela, des mots ou des formules toutes faites qui reviennent quelque peu rituellement. Je l'ai relue pour voir si l'ambition affirmée par le Conseil des Ministres en 1984 et ses objectifs correspondaient bien à la réalité d'aujourd'hui. Meilleure utilisation de l'U.E.O. ou harmonisation des vues sur les conditions spécifiques de la sécurité en Europe : qui ne serait d'accord ?

« Cette déclaration comportait une part consacrée à la réforme institutionnelle de l'U.E.O., tout un chapitre concernant l'activation du Conseil, un chapitre consacré aux relations entre le Conseil et l'Assemblée, dans lequel il était notamment indiqué que l'Assemblée bénéficierait de la contribution des institutions techniques de l'U.E.O., tout un chapitre consacré au devenir de l'Agence pour le Contrôle des Armements, du Comité permanent des Armements et, en particulier, un paragraphe dans lequel on soulignait qu'il s'agissait de mettre l'U.E.O. en mesure de jouer un rôle actif d'impulsion politique en s'appuyant sur tous les efforts de coopération, y compris ceux du Groupe européen indépendant de programmes et de la Conférence des directeurs nationaux de l'armement, et, enfin, un chapitre bref mais important consacré aux contacts avec les Etats non membres. Alors, M. le Président, après avoir relu ce document, après avoir mesuré l'importance des ambitions, des objectifs et ce qui est aujourd'hui la réalité, je crois qu'il nous faut faire un constat et le rapport de M. Ahrens nous y invite excellemment.

« Sur l'originalité, sur la spécificité de l'U.E.O. au sein des organisations européennes, nous sommes tous d'accord pour le constater : l'Europe est une réalité multiforme de par ses organisations et je ne crois pas qu'il serait bon d'envisager qu'aujourd'hui les questions de sécurité puissent être traitées au fond dans le cadre de la Communauté. Je crois que, par conséquent, pendant très longtemps ces questions resteront pour l'essentiel étrangères à la coopération politique entre les Douze, tout au moins dans le cadre de la C.E.E.

« Aussi, je salue la présence des observateurs qui sont aujourd'hui en nombre plus important que jamais. Qu'ils proviennent soit des Etats membres de la Communauté, soit même d'autres Etats, ils nous indiquent bien par leur présence l'importance de ce qui est en jeu avec la relance de l'U.E.O. et je voudrais mettre celle-ci en parallèle avec la nouvelle approche des problèmes institutionnels communautaires engagée depuis le Conseil européen de Milan.

« A terme, le succès de la relance de l'U.E.O. conduira peut-être à son dépassement, mais, pour le moment, nous parlons tous et il n'y a plus une intervention dans cette Assemblée, à un moment ou un autre, qui ne fasse référence à la relance de l'U.E.O. Le terme est entré dans les esprits. Nous en sommes tous convaincus, mais dans la réalité des faits, il ne faudrait pas que cela tourne à l'incantation. Il y a des aspects positifs, mais je ne voudrais pas laisser accroire que la Déclaration de Rome n'a été suivie d'aucun effet.

« Les Ministres ont pris l'habitude de se rencontrer plus régulièrement et de se concerter avec les représentants de l'Assemblée. Les nouvelles agences ont été créées et, même si cela a été très long, elles commencent à fonctionner. Même si, du fait de la cure d'austérité budgétaire qui nous est imposée, l'Assemblée n'a pas connu de bouleversements importants, elle a connu certes un regain, encore plus important que dans les années précédentes, d'activité et, je dirai même, de prestige. Mais — et M. Ahrens l'indique bien dans son rapport — il y a eu des difficultés diverses pour la mise en acte des principes énoncés à Rome et je dirai devant les représentants des ministres, pour les ministres présents, que les gouvernements ont tout fait pour dissimuler ces difficultés. Je crains que cette opacité ne soit pas un facteur positif.

« J'ajouterai par ailleurs que, même si l'on voit bien que, dans plusieurs domaines, un effort a été entrepris, dans aucun de ces domaines, il n'y a de résultats particulièrement convaincants. Je voudrais dire un mot plus particulier concernant le travail des agences, parce que, si parfois il s'y passe quelque chose, nous sommes les derniers à en être informés, quand nous le sommes, ce qui est quelque peu regrettable.

« Je dois dire par ailleurs que, dans le domaine de la coopération concernant les armements, rien n'a été fait, que ce soit par le Conseil ou par le C.P.A. rénové, pour promouvoir la coopération en matière d'armement et la coopération scientifique. Je crois qu'il y a là, même si nous percevons les motifs du blocage, quelque chose de préoccupant. J'ai indiqué tout à l'heure le problème du groupe européen indépendant de programmes, parce que, à ce propos, il faut bien constater que le Conseil est aujourd'hui en recul par rapport à la Déclaration de Rome ; je tiens à le souligner et à le dénoncer.

Appelant de ses vœux une réactivation qui rompe avec ce qu'il avait qualifié naguère d'« aimable léthargie » du Conseil, « formule peut-être dure », M. Bassinet souligne que « la présence des observateurs, les candidatures avancées, nous invitent tous et invitent le Conseil des Ministres à devenir un lieu qui ne soit pas une simple structure de mise en relations des Etats européens de l'Alliance atlantique ou un appendice sécuritaire des Communautés européennes, mais bien à être un lieu d'impulsion politique de la défense et de la sécurité en Europe. Je crois qu'il était important de le rappeler. La coupure est encore trop forte entre le Conseil des Ministres, ses activités et notre Assemblée, mais je tiens quand même à souligner l'amélioration certaine qui est sans

nul doute, pour une large part, l'œuvre personnelle du Président en exercice du Conseil des Ministres. Je tiens à souligner également, dans ce domaine, le progrès observé pour m'en féliciter et espérer qu'il continuera encore à l'avenir ».

M. Philippe Bassinet propose deux amendements au projet de recommandation contenu dans le rapport.

Le premier tend à remplacer la référence à « la proposition faite par le premier ministre français, le 2 décembre 1986 », par les mots : « les propositions du gouvernement français et notamment celle d'établir une charte de la sécurité européenne constituent », proposition tirant les conséquences des observations formulées par M. Bassinet dans son intervention.

Le second amendement tend à renforcer la coopération entre les différents instituts d'études de défense, en instituant une association des anciens stagiaires.

Ces deux amendements sont adoptés et la recommandation ainsi modifiée est à son tour adoptée :

RECOMMANDATION N° 442

sur le pilier européen de l'Alliance atlantique

Première partie : La réactivation de l'U.E.O.

L'Assemblée,

(i) Considérant que les propositions du gouvernement français et notamment celle d'établir une charte de la sécurité européenne constituent l'occasion d'un réexamen fondamental des exigences de cette sécurité ;

(ii) Considérant que la politique de dissuasion exercée par l'Alliance atlantique demeure la garantie de cette sécurité ;

(iii) Considérant que les principaux dangers que court la paix internationale proviennent actuellement des régions qui ne sont pas couvertes par l'Alliance ;

(iv) Considérant que la coopération européenne en matière d'armement est devenue indispensable à la sécurité de l'Europe ;

(v) Considérant que la recherche d'un désarmement ou d'une limitation des armements est indispensable au maintien de la paix et qu'elle doit continuer à être prioritaire, mais que cette recherche ne doit pas mettre en cause la sécurité de l'Europe ;

(vi) Considérant que le développement récent des armements chimiques constitue une menace particulièrement grave pour l'humanité tout entière ;

(vii) Se félicitant, d'autre part, des mesures récemment prises par le Conseil pour développer son activité en vue de répondre aux exigences de la sécurité européenne, mais regrettant que l'information donnée à leur propos, tant au public qu'à l'Assemblée, demeure très insuffisante ;

(viii) Considérant que la prise de conscience par l'opinion publique des exigences de la sécurité européenne demeure indispensable ;

(ix) Déplorant la carence que manifeste constamment le Conseil quand il s'agit de fournir à l'Assemblée une information correcte ;

(x) Considérant que les activités nouvelles des gouvernements dans le cadre de l'U.E.O. doivent donner à l'Assemblée les possibilités d'exercer toutes les compétences que l'article IX du Traité lui donne ;

(xi) Constatant, notamment, que les réponses aux recommandations de l'Assemblée et aux questions écrites qui portent sur l'activité du Conseil, du Comité permanent des Armements, du groupe européen indépendant de programmes, constituent de graves entorses aux obligations du Conseil à l'égard de l'Assemblée.

Recommande au conseil

1. D'étudier avec soin les propositions faites par le gouvernement français pour établir une charte de la sécurité européenne en ayant en vue :

(a) De définir les exigences de la sécurité de l'Europe, de les faire connaître à ses alliés américains et d'obtenir que les négociations en cours sur la limitation des armes nucléaires et conventionnelles aboutissent à de substantielles réductions sans compromettre la sécurité de l'Europe fondée sur une politique de dissuasion ;

(b) De réaffirmer le souci permanent des pays membres de ne pas compromettre la cohésion de l'Alliance et d'inscrire le renforcement du pilier européen dans le cadre de celle-ci ;

(c) De prévenir toute course aux armements chimiques en demandant aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de rechercher un accord assurant l'élimination complète de ces armes et de promouvoir l'extension de cet accord à tous les pays ;

(d) D'inclure dans la charte l'obligation d'une information réciproque et d'une concertation conforme à l'article VII, du Traité de Bruxelles modifié à propos de toute menace pour la paix internationale ;

(e) D'y inclure également l'expression de la volonté commune d'éliminer les obstacles qui s'opposent encore au développement de la coopération européenne en matière d'armement ;

2. A cette fin, d'orienter les mesures prises en vue de donner une nouvelle activité à l'U.E.O. de façon à assurer que l'application du Traité de Bruxelles modifié contribue à la cohésion de l'Alliance atlantique et à la consolidation de la paix :

(a) En maintenant le Comité politique de la sécurité européenne dans le cadre de l'U.E.O. ;

(b) En examinant la façon dont il convient d'appliquer le traité pour qu'il réponde aux exigences actuelles de la sécurité européenne et permette un élargissement de l'U.E.O. aux pays de l'Europe occidentale qui souhaitent et peuvent y participer ;

(c) En assurant l'information de ces pays sur les activités de l'U.E.O. et en permettant aux pays intéressés de participer, dès maintenant, à certaines d'entre elles, notamment dans le domaine de la coopération en matière d'armement ;

(d) En donnant l'impulsion nécessaire à la coopération européenne en matière d'armement, notamment par une adaptation de sa Décision du 7 mai 1955 portant création d'un Comité Permanent des Armements, aux données actuelles de cette coopération ;

(e) En donnant rapidement suite à son document « L'U.E.O. et la prise de conscience de l'opinion publique », de façon à informer l'opinion de l'ensemble de ses activités, conformément aux principes contenus dans la Déclaration de Rome, notamment par la publication de communiqués à l'issue des réunions du Comité politique de la sécurité européenne ;

(f) En assurant la coordination de la participation des pays membres au stage que l'Institut des hautes études de défense nationale français doit organiser en 1988, ainsi que du développement des stages ultérieurs, de façon à promouvoir la prise de conscience par l'opinion, dans tous les pays membres, des exigences de la sécurité européenne : (1) en donnant mission pour cela au Secrétaire général de participer activement à l'organisation de ce premier stage et de promouvoir la constitution d'une association des anciens stagiaires dont il assurerait le secrétariat ; (2) en demandant à l'Institut français d'inviter l'Espagne et le Portugal à envoyer des participants à ce stage ;

(g) En développant les échanges de vues avec les autorités américaines, afin d'assurer le renforcement de la cohésion de l'Alliance ;

(h) En appliquant pleinement l'article IX du traité qui l'oblige à rendre compte à l'Assemblée de ses activités, ainsi que de l'application du Traité de Bruxelles modifié, même quand elle est réalisée dans d'autres cadres que celui de l'U.E.O.

1.2. *Les questions budgétaires*

À propos de l'irritante question du budget de l'Assemblée « gelé » par le Conseil, Sir Dudley Smith, Président de la commission des affaires budgétaires et de l'administration, présente un rapport qui débouche sur l'adoption à l'unanimité des deux textes suivants :

RECOMMANDATION N° 445

sur les principes applicables à l'établissement des budgets
des organes ministériels et de l'Assemblée de l'U.E.O.

L'Assemblée,

Donnant son plein appui aux propositions présentées par M. Poos, Ministres des Affaires étrangères du Luxembourg et Président en exercice du Conseil, en vue de mettre un terme aux difficultés budgétaires de l'U.E.O.

Recommande au Conseil

De mettre en œuvre sans délai les trois principes formulés par le Président en exercice :

- application au budget opérationnel des organes ministériels, comme de l'Assemblée de l'U.E.O., du taux de croissance défini dans le cadre des Communautés européennes ;
- établissement d'un budget distinct pour les pensions ;
- reconnaissance à l'Assemblée de la liberté de gérer son budget dans les limites des crédits ainsi calculés.

DIRECTIVE N° 67

sur le budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1987

L'Assemblée,

1. Approuve l'action menée par le Comité des Présidents en application de la Directive n° 65 ainsi que les termes du memorandum du Président de l'Assemblée en date du 12 mars 1987;

2. Invite le Comité des Présidents et la Commission des affaires budgétaires et de l'administration à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre, au cours du présent exercice financier, les dispositions arrêtées en vue d'améliorer la structure du Greffe.

Paragraphe 2.

La première partie de la 33^e session.

La première partie de la 33^e session ordinaire de l'Assemblée se déroule à Paris du lundi 1^{er} au mercredi 3 juin 1987. Dans le débat qui suit l'exposé de M. Cahen, secrétaire général de l'U.E.O., MM. Jean-Marie Caro (U.D.F.) et Jean Valleix (R.P.R.) prennent la parole pour réaffirmer le rôle éminent de l'U.E.O. et déplorer que l'attitude du Conseil, notamment en matière budgétaire, rende l'accomplissement de ce rôle de plus en plus difficile. Puis l'Assemblée poursuit l'examen du trente-deuxième rapport annuel du Conseil, regrettant à nouveau sa présentation tardive, mais déplorant surtout l'insuffisance des suites données aux recommandations précédemment adoptées par l'Assemblée. Dans le débat sur le rapport de M. Ahrens « Le pilier européen de l'Alliance atlantique ; deuxième partie : L'activité politique du Conseil » (doc. 1099), M. Jacques Baumel (R.P.R.) s'exprime en ces termes :

« Avec l'approbation, par Bonn, de « l'option zéro » et « double zéro », la déroute européenne est totale. En effet, après de nombreux palabres entre gouvernements, experts et techniciens militaires, la réponse occidentale sur les missiles européens est maintenant pratiquement acquise et notre débat perd une grande partie de son intérêt. L'Alliance atlantique, sans enthousiasme et sans gloire, va accepter le marché qui lui est proposé par MM. Reagan et Gorbatchev. Pour beaucoup d'Européens, ce sera l'effet de la résignation. D'abord après le choc de Reykjavik, pris au piège de la première « option zéro » proposée imprudemment par eux-mêmes, il y a quelques années, dans l'espoir que l'U.R.S.S. la refuserait, les Européens voient aujourd'hui M. Gorbatchev la reprendre au mot — je dirais même au piège — et les devancer en formulant une série de propositions, toutes plus surprenantes et habiles les unes que les autres, afin de se concilier les opinions publiques toujours pacifiques contre leurs dirigeants.

« Le paradoxe, en effet, est que, parmi tous les missiles qui composent l'arsenal de l'O.T.A.N., on risque de garder les mauvais, après avoir renoncé aux bons, c'est-à-dire à ceux qui pourraient nous protéger et, en fait, maintenir les possibilités d'intervention sur le territoire soviétique, car tous ceux qui se précipitent dans ces propositions ne se rendent pas compte qu'en les acceptant, ils enlèvent la dernière arme dont nous pouvions disposer, à savoir le lancement à partir du sol européen d'opérations touchant le territoire soviétique.

« C'est la raison pour laquelle l'U.R.S.S., avec une obstination et une volonté que je souhaiterais vivement reprises par les Occidentaux, a tout fait pour obtenir le retrait des Pershing II qui, seuls, peuvent toucher le territoire soviétique.

« Le paradoxe est donc que nous allons nous trouver progressivement devant une Europe nue, vide, entre deux arsenaux redoutables qui, eux, seront maintenus intégralement car les chers pacifistes européens, les « Verts », les neutralistes, qui font campagne pour « l'option zéro », « double zéro » et le reste, ne disent pas un mot des douze mille fusées soviétiques qui ne seront pas touchées, ni des milliers de missiles américains qui, dans la forteresse américaine, continueront à exister. Si bien que nous serons comme une sorte d'Europe sans défense, entre deux Super-Grands, qui réaliseront plus que jamais un condominium stratégique et nucléaire à travers le monde.

« Est-ce cela que veulent les Européens ? Quelle renonciation ! Quelle occasion historique nous allons perdre de maintenir une possibilité d'action européenne !

« Il est vrai que, pour cela, il faudrait — ce que l'Europe n'a pas — une volonté politique et un esprit de défense, tant il est vrai qu'il existe, et ce depuis vingt ans, trois catégories d'Européens : les Européens qui veulent se défendre, les Européens qui veulent être défendus par les Américains sans faire le moindre effort et les Européens qui ne veulent rien faire, si ce n'est vivre paisiblement dans une sorte d'oasis neutraliste.

« Devant cette situation, nous devons nous interroger car personne, évidemment, ne peut être hostile à des mesures de désarmement, à condition qu'elles soient vérifiables et équilibrées. Mais le problème de la vérification réelle, véridique, reste entier.

« Or, le paradoxe, c'est que nous allons désarmer nucléairement l'Europe en maintenant l'écrasante supériorité conventionnelle des forces du Pacte de Varsovie.

« Puisqu'on parle de « d'option zéro », « d'option double zéro », pourquoi les alliés occidentaux ne parlent-ils pas d'une « option triple zéro » ? La troisième « option zéro » serait celle des brigades blindées, des armements conventionnels et des avions. Pourquoi ne pas mettre dans la corbeille du désarmement, en même temps que l'on discute de la suppression des missiles américains en Europe, seuls capables d'assurer notre sécurité absolue, l'incroyable supériorité conventionnelle soviétique qui, en l'absence de missiles américains ou européens, fera peser sur l'Europe un très grave danger, tant il est vrai que, depuis trente ans, notre équilibre était le résultat d'un double déséquilibre, à savoir le déséquilibre nucléaire occidental ? Cela va être supprimé.

« Les Européens ne peuvent être que surpris par l'acharnement actuel des deux Super-Grands à faire disparaître les armes nucléaires d'Europe, alors qu'il reste, comme le disait le Ministre des Affaires Etrangères français, M. Raimond, tellement de têtes nucléaires ailleurs, c'est-à-dire aux Etats-Unis et en Union soviétique.

« L'élimination des missiles américains stationnés à l'ouest du continent n'empêchera pas l'Europe d'être menacée par les 11.000 têtes nucléaires soviétiques qui se trouvent en face de l'Europe occidentale

et dont la précision s'est considérablement accrue au cours des dernières années.

« Nous sommes d'ailleurs en pleine contradiction : les Européens approuvent les propositions qui aboutissent à la dénucléarisation de l'Europe, c'est-à-dire, disons-le clairement, à leur mort politique avant leur mort stratégique, mais en même temps, ils ne disent pas un mot sur les autres déséquilibres qui pèsent sur l'Europe, ni sur la nécessité d'un renforcement des armements conventionnels, car la réponse que l'on peut faire à la tragique diminution des armements nucléaires en Europe, c'est de renforcer les armements conventionnels occidentaux.

« Mais quel est le gouvernement, quel est le parlementaire ici présent qui osera proposer devant son parlement le doublement ou le triplement des budgets de défense pour permettre à l'Occident de rétablir l'équilibre à une époque où l'Europe connaît le chômage, la crise et l'inflation ?

« C'est donc une utopie de croire que l'on pourra mieux défendre l'Europe sans fusées nucléaires et sans faire le moindre effort supplémentaire au niveau de l'armée de terre et des armements, d'autant que les propositions qui sont faites par certains de développer les armes intelligentes, les armes électroniques, sont extrêmement coûteuses et que personne n'acceptera d'y répondre favorablement.

« C'est pourquoi nous pensons que la situation dans laquelle nous nous trouvons est extrêmement préoccupante et que probablement depuis Reykjavik, il faut le dire avec tristesse, l'Europe a raté un des derniers grands rendez-vous de l'histoire qu'elle pouvait prendre et qu'elle n'a pas su prendre. Elle ne l'a pas pris parce qu'elle n'a pas su trouver une position commune. Les nations européennes, les unes après les autres, ont cédé, sauf la France ; mais pour des raisons qui tiennent aux bonnes relations avec notre voisine allemande, la France n'a pas clairement, officiellement et publiquement développé les thèses qui étaient profondément les siennes. Elle a tenté, coûte que coûte, d'obtenir un accord avec l'Allemagne dans le cadre d'une coopération. Le résultat est décevant puisque M. Kohl a accepté totalement les propositions de l'Est.

« Aussi pensons-nous que, dans cette situation, il faudrait d'abord essayer de commencer par le bas, c'est-à-dire éliminer les armes destinées à transformer l'Europe en champ de bataille nucléaire et conserver, en revanche, en nombre réduit, des engins à plus forte valeur dissuasive qui peuvent viser le seul pays où se trouvent les décideurs d'un éventuel conflit, c'est-à-dire l'Union soviétique.

« Au lieu de cela, on revient, comme je l'ai dit tout à l'heure, à la sanctuarisation du territoire soviétique et on laisse ainsi l'Europe exposée à l'ensemble des attaques ou des menaces. On aurait pu espérer au moins que, dans cette tragique aventure, la solidarité européenne se soit manifestée d'une façon plus claire. Hélas ! après Reykjavik, au lieu d'un sursaut, ce ne furent que gémissements et lamentations.

« Paris se trouve, par conséquent, dans une situation qui est difficile car nous avons une position originale et autonome sur ce problème de la sécurité et de la défense. Nous pensons, me semble-t-il, qu'une approche minimale, dans les conditions actuelles, et sans continuer à protester inutilement devant l'irréparable, serait en tout cas l'adoption, par les gouvernements européens, d'une déclaration conservatoire, prenant note de l'accord en préparation mais préservant l'avenir, en rappelant que cet accord ne concernera que les armements américains, notamment en Europe, et pas ceux que les Européens pourraient avoir à leur disposition aujourd'hui ou demain, dans l'hypothèse où, un jour ou l'autre, la défense européenne pourrait se mettre sur pied. Ainsi, une telle initiative serait aujourd'hui théorique mais laisserait la porte ouverte à une défense européenne qu'il faudra bien envisager un jour ou l'autre.

« En effet, il n'y a pas d'autres possibilités pour l'Europe, dans des conditions de plus en plus difficiles mais nécessaires, que d'essayer d'imaginer non pas le fameux pilier européen que l'on ressasse depuis des années et qui n'existe que dans l'imagination de certains, mais les bases d'une action pour une défense concrète de l'Europe reposant en grande partie sur la volonté des puissances qui veulent se défendre, c'est-à-dire essentiellement la République fédérale d'Allemagne, avec son armée conventionnelle, la Grande-Bretagne, avec ses forces, et la France.

« Telles sont les trois données essentielles de la défense de l'Europe.

« Quoique on en ait, il est vrai que la véritable défense européenne repose en grande partie sur ces trois arsenaux, à la fois conventionnel, naval et nucléaire. Il faut, coûte que coûte, essayer de faire quelque chose.

« C'est peut-être ce que nous pouvons espérer au sein de l'U.E.O. J'ai beaucoup admiré la façon tout à fait optimiste et lamartinienne avec laquelle le Secrétaire général de l'U.E.O. présentait notre action. Je suis navré de lui dire que, pour l'opinion extérieure, pour la presse qui n'accorde que quelques lignes à nos débats, l'Union de l'Europe occidentale ressemble plus à un théâtre d'ombres qu'à un état-major politico-militaire.

« Je crois donc qu'il faut profondément réfléchir sur la suite. Ce qui est fait est fait. Soyons réalistes, tout n'est pas perdu ; il dépend de notre volonté, de notre action et surtout du soutien de l'opinion publique que l'Europe ne soit pas la principale victime de ce qu'on appelle aujourd'hui « les nouvelles relations entre l'Est et l'Ouest ».

M. Jean-Marie Caro (U.D.F.) prend à son tour la parole dans ce débat souhaitant que le rapport de M. Ahrens rencontre un soutien « aussi large que possible, en raison non seulement de la crédibilité politique de notre Assemblée face aux enjeux de l'heure, mais aussi des motivations profondes qui ont milité pour la présentation des propositions qui nous sont faites au nom de la commission des affaires générales.

« Lorsque Jacques Delors a proposé un sommet européen sur les problèmes de la défense dans le cadre des Douze, je dirai — maintenant que mon langage peut être un peu plus libre et moins mesuré, encore que dans certains cas j'aie poussé la mesure jusqu'aux limites du possible — qu'il a bien fait. Jacques Delors a bien vu la situation politique. Il l'a fait, d'abord, parce qu'il y a dans la Communauté douze pays membres qui ne sont pas n'importe quels pays membres et avec lesquels, si la cohésion politique n'est pas assurée, l'avenir de la Communauté et de l'organisation politique de l'Europe est voué à l'échec. Or, comment parler de coopération politique européenne si, en permanence, on exclut le volet « défense » qui est, en réalité, le soubassement de tous les réflexes conditionnés des politiques nationales en matière étrangère et qui, en l'absence d'une concertation, ne peuvent être élaborées de façon commune. Jacques Delors a eu raison aussi parce qu'il s'est rendu compte qu'à l'U.E.O. on n'avancait pas non plus ; comme l'a déclaré notre collègue M. Muller, ce qui est difficile à Douze devrait être plus facile à Sept. Jacques Delors a dit « Sursaut ! » On lui a répondu : « Impossible. Le Traité de Rome, les compétences, certains pays, notamment l'Irlande, rendent l'affaire quasi impossible. » C'est, en gros, le langage qui a été tenu par le Président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté, notre ami M. Tindemans. Et la réponse a été : c'est à l'U.E.O. qu'il faut le faire. Bien sûr, nous autres, nous nous sommes dits : c'est vrai. Nous nous sommes également dits : bonne aubaine, grâce à Jacques Delors, grâce à Léo Tindemans, l'U.E.O. va enfin trouver sa place, sa crédibilité internationale au moment où le débat sur le désarmement plonge les Européens dans l'expectative et l'interrogation. Que va faire l'Europe ? Qui va parler au nom de l'Europe ? Quand et comment ? Et la voie semblait tracée.

« Nous autres, à l'Assemblée, avons fait le maximum pour favoriser cette expression, en accord avec le Conseil, et l'hommage rendu à la présidence luxembourgeoise dans ce domaine n'est pas vain, loin de là. Mais le résultat a été une redondance politique de phénomènes auxquels nous sommes accoutumés.

« Rappelons-nous : en 1985, examen de la proposition de l'Initiative de Défense Stratégique du Président Reagan. Décision de nos gouvernements : nous allons avoir une réaction européenne coordonnée. Huit jours plus tard, patatras ! réaction « décoordonnée », réactions unilatérales.

« L'affaire du désarmement, nous en avons parlé hier avec M. le Secrétaire général : difficulté pour l'U.E.O. de se saisir du débat sur le désarmement, en tout cas, publiquement. Les réponses données par M. le Secrétaire général à l'observation que je lui avais faite hier sont tout à fait éclairantes de l'équivoque dans laquelle nous sommes demeurés dans ce domaine fondamental et qui a abouti à une certaine impuissance pour un examen collégial public et l'affirmation d'une position européenne convergente.

« Terrorisme, 1985-1986 : non, on n'en parle pas, on va le faire ailleurs. On va parler de cette affaire à Tokyo ou, éventuellement, aux Communautés, bien que trois réunions successives du Conseil eussent montré son impuissance à traiter ce problème.

« Et maintenant, 1986-1987, c'est-à-dire Reykjavik et le fameux discours de M. Gorbatchev de fin février 1987 : l'Europe en point d'interrogation permanent, M. Gorbatchev demandant aux Européens de se prononcer et, après le voyage de M. Shultz, les Etats-Unis demandant aux Européens de se prononcer. Les deux tenant le même langage, exprimant le même besoin, l'un et l'autre semblant, pour des raisons qui leur sont propres, avoir les mêmes objectifs de délai...

« Nous nous réunissons à ce moment-là à Luxembourg. Réunion conjointe dirais-je, heureusement conjointe. Quels bons rapports n'avons-nous pas eus avec le Conseil ! Quelle extraordinaire rapidité entre le Conseil des Ministres et l'Assemblée pendant ces deux jours de travail intense, où l'Assemblée a tout de même été la caisse de résonance du débat de fond, du débat d'idées, puisque nous sommes ici représentatifs de l'ensemble de l'opinion européenne avec toutes ses tendances, toutes ses croyances et toutes ses volontés.

« Excellents rapports. Un Conseil pressé par l'Assemblée, ce qui est notre rôle. Un Conseil essayant, j'allais dire essayant éperdument, de répondre à l'attente de l'Assemblée et, par la voix de son Président, de nous dire : nous avons décidé de faire le maximum pour aboutir à des convergences dans ce domaine fondamental du dialogue Est-Ouest, mais nous ne sommes pas encore prêts.

« Suivons donc le sens de l'histoire de notre Assemblée, à laquelle les uns et les autres se plaisent à reconnaître une compétence que d'autres n'ont pas, une compétence essentielle dans le débat majeur de notre société actuelle, une compétence qui est le fondement même, d'abord, de nos souverainetés nationales et, ensuite, si Dieu le veut, de ce qui pourrait être une indépendance européenne, une souveraineté européenne, dans un cadre européen, à l'européenne, selon un modèle qu'il nous appartient de définir compte tenu de notre histoire, de nos traditions et de l'avenir que nous voulons forger.

« Si l'on doit en tirer des conclusions, serait-il vain, et je ne suis pas pessimiste, d'imaginer, alors que tout notre environnement politique et économique reconnaît à l'Union de l'Europe Occidentale sa valeur intrinsèque indispensable et exclusive et que, malgré cela, rien ne s'y fait, que c'est parce que l'on ne veut pas qu'il s'y fasse quelque chose ? M. Baumel l'a dit tout à l'heure et je le dirai en termes plus modérés que lui, l'annonce faite à l'Europe de la position allemande sur les propositions Gorbatchev double zéro nous a été fournie, à nous parlementaires et, à vous, j'imagine, membres des gouvernements, par la radio et la presse ce matin, sauf à ceux qui ont la chance de recevoir des dépêches officielles. Si l'on avait suivi l'esprit de la réunion ministérielle de Luxembourg, c'eût été au Conseil de l'U.E.O. d'être le premier

informé de la position de la République fédérale d'Allemagne, afin d'engager les autres Etats européens à se mettre d'accord avec la République fédérale d'Allemagne sur une position européenne commune.

« Car tel est bien notre objectif politique. Je vais même plus loin, et ceux qui connaissent le fond de ma pensée ne seront pas étonnés de me l'entendre répéter : en tant que Français, en tant que député d'Alsace, je dis que si nous voulons penser Europe et tracer la voie de l'Europe, nous devons d'abord penser au théâtre éventuel des opérations qui pourraient avoir lieu en cas de conflit. En tant que Français, en tant qu'Alsacien, je sais que l'effort que je dois faire — je l'ai fait et cela m'est maintenant facile — c'est d'abord de penser comme mes frères allemands. Tant que je n'aurais pas intégré la mentalité, le réflexe de nos amis allemands dans le cadre de la défense européenne, je serai toujours en deçà de la réalité. Car ils sont exposés les premiers, et leur nation est coupée en deux. Ce sont des problèmes que nous ne connaissons pas chez nous, mais qu'il faut pouvoir assumer, que nous devons assumer avec eux. Et à partir de ce moment-là, c'est le dépassement de la France avec sa force de dissuasion, c'est le dépassement de la Grande-Bretagne avec sa force nucléaire, dans un objectif de solidarité européenne. Tel est le grand débat pour demain. Mais il n'y a pas que l'Allemagne à entrer dans l'Europe politique, il y a la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Italie, le Luxembourg, la Belgique et il y a la Turquie, la Grèce, le Portugal, l'Espagne, la Norvège, ainsi que les autres pays nordiques avec lesquels nous avons une communauté de destin. C'est cela l'option européenne.

« Est-ce que cela veut dire que nous allons tout de suite transformer notre U.E.O. en un vaste forum sans savoir où nous allons ? Il n'en est pas question. Je suis le premier à dire que si nous avons une doctrine, c'est le Traité de Bruxelles. Puisque nous demandons au Conseil de l'appliquer, appliquons-le également à l'Assemblée. Mais notre souci est de dire que, si nous voulons vraiment nous occuper des problèmes de sécurité, nous devons être d'abord capables de défendre les principes et les conditions fondamentales de notre défense. Une fois que nous serons capables d'assumer notre défense, compte tenu des évolutions actuelles et de la position des Etats-Unis, alors nous serons capables de défendre une position commune en matière de désarmement.

« Encore faut-il que les collèges communs fonctionnent et soient saisis à bon escient. L'élargissement fait partie de la Communauté européenne de demain.

« La Commission européenne ne parviendra pas à gagner le pari de 1992 si, d'ici là, n'émerge pas une cohérence européenne en matière de politique étrangère et de défense, faute de quoi il nous manquera l'essentiel. Même si nous ne sommes pas encore prêts, à cause des besoins que j'appellerai de « vérification politique » et peut-être de « sécurité juridique » que le Conseil émet régulièrement en la matière,

de grâce, ne laissons pas entendre que nous ne respectons pas l'article XI du Traité de Bruxelles qui nous permet d'ouvrir notre institution à d'autres.

« De grâce, ne laissons pas entendre au Portugal, à l'Espagne, à la Grèce, à la Turquie, qui ont fait des démarches officielles, ne laissons pas entendre à la Norvège, au Danemark, qui veulent entretenir avec nous des relations aussi étroites que possible, ne laissons pas entendre à tous ces pays que nous les maintenons en dehors de la coopération en matière de politique étrangère et de défense, fondamentale pour la position d'une Europe cohérente dans le grand débat et le dialogue des continents.

« Le tout est en fin de compte un problème de communication et de savoir parler à l'opinion publique. Dans tout ce que je viens de dire, il n'y a aucune innovation, il y a un effort de synthèse et il y a un effort de vérification des réalités que nous avons connues. Nous sommes placés devant les exigences mondiales des deux super-puissances. L'émergence de l'Europe, riche en particularismes, respectueuse des Etats qui la composent, nécessite que les organismes qui existent puissent fonctionner au mieux de leurs capacités, respectant les traités mais essayant d'inclure autant que possible tous les éléments de la volonté politique indispensable.

« Le Président Ahrens, dans son rapport, nous demande un sursaut supplémentaire. La relance, en somme, sera faite d'électrochocs venant de l'extérieur, mais également de sursauts répétés de notre conscience politique. Ces sursauts nous mènent à demander à nos chefs d'Etat et de gouvernement de définir cette personnalité européenne dans le grand dialogue des continents en matière de défense, en convergence avec tous les efforts qui sont faits dans la Communauté européenne, pour asseoir notre sécurité. Ils nous mènent à dire le droit de l'Europe de parler d'une seule voix. Si l'essentiel n'est pas fait dans ce sens, au moins un grand pas sera franchi. Nous avons besoin de changer de méthode, de changer de langage. Il n'est pas juste pour nos populations de les laisser sans cesse à la merci d'un discours merveilleusement monté du grand manipulateur des media qu'est M. Gorbatchev. Nous devons, nous aussi, saisir l'opinion par des idées-choc, leur montrer que les Occidentaux, et les Européens en particulier, savent où ils veulent aller. Grâce à l'opinion publique, nous pourrions gagner du terrain sur ceux qui veulent diminuer notre influence et opérer une avancée qui ne sera peut-être pas militaire mais qui risquerait de détruire notre volonté de construire une Europe pacifique et organisée ».

Le président Jean-Marie Caro reprend la parole au cours du débat pour interroger M. Poos, Président en exercice du Conseil des Ministres, sur l'éventualité d'une réponse concertée, après la prise de position allemande, à adresser à M. Shultz, au sujet des négociations sur le désarmement.

Enfin, M. Jean Valleix (R.P.R.) intervient dans ce débat en ces termes :

« Mes chers collègues, nous souhaitons depuis quelques années réactiver l'U.E.O. Nous nous y appliquons avec ténacité et assiduité. Ainsi notre Assemblée plénière, notamment sous l'égide du Président Caro, a « accéléré le train », si je puis dire, et cela fort heureusement pour l'Europe, de telle manière que nous ne sommes pas tout à fait pris de vitesse par l'événement que constitue cette initiative de désarmement entreprise par l'Union soviétique.

« Pourtant, au train où vont les choses à nouveau, nous avons du mal à suivre. Il est évident que le rythme donné à ces propositions successives en matière de désarmement a du mal à être suivi pas à pas par notre Assemblée.

« Je note au passage, et ce point n'a pas été évoqué ce matin, combien, en définitive, il va de soi — c'est une vérité historique permanente — que les structures totalitaires sont plus « armées », c'est le cas de le dire, pour prendre des initiatives, conduire des actions politiques et, à Dieu ne plaise, militaires, plus aisément que les appareils des Etats démocratiques. Ces derniers ont le souci de l'opinion de leurs populations et ils doivent compter avec leurs concitoyens. Ils doivent aussi se concerter dans l'action.

« Comment ne pas rappeler par exemple le contraste entre nos travaux et nos efforts — combien assidus, encore une fois, et sans doute méritoires — et la maîtrise dont peut faire preuve l'U.R.S.S. Mais nous n'avons qu'une obligation, la réussite.

« Nos travaux sont autrement difficiles à conduire. La comparaison avec l'attitude de M. Gorbatchev à Bucarest, tout dernièrement encore, est révélatrice. Nous n'avons entendu ni que les débats aient duré des heures et des heures, des jours et des jours, ni qu'il y ait eu quelque divergence. Voilà bien quelques vérités à asséner entre nous, tant il est vrai qu'à vivre en démocratie, l'habitude prend parfois le pas sur les objectifs et les valeurs. En la matière, l'habitude n'est pas toujours bonne conseillère !

« Quelle est la situation aujourd'hui ?

« L'Europe, si vous me permettez d'énoncer ce paradoxe, est aujourd'hui un champ de bataille, celui du désarmement. Malheureusement, nous ne détenons pas forcément tous les atouts et, je le répète, les moyens de répliquer aux initiatives successives auxquelles nous soumet le Premier secrétaire du parti communiste soviétique.

« Comment vois-je moi-même la situation ? En des termes très proches, il est vrai, de ceux utilisés par les orateurs précédents. J'insiste cependant, comme l'a fait M. Baumel, sur le fait que, curieusement, dans cette négociation Est-Ouest, l'Europe est placée, non pas nécessairement de gré, mais de fait, devant des solutions qui sont peut-être parmi les plus mauvaises qui aient pu être choisies en ce qui la concerne.

« Mais où est notre capacité de choix ? C'est bien là le drame de nos débats et la dimension de nos interrogations. En ce qui concerne les euromissiles, je répéterai après M. Baumel et notre collègue M. de Decker que je crains que nous fassions fausse route. Laisser l'Europe se faire, avec une zone dénucléarisée, plus au profit de l'Union soviétique que de l'Europe elle-même, représente un grand danger. Il apparaît là clairement que le débat passe au-dessus de nos têtes. Sir Frederic Bennett a parlé de Yalta. Celui-ci serait très différent, car Yalta représente le passé et, depuis, nous avons vécu en paix, curieusement en paix — car Yalta comportait bien des risques — au bénéfice de l'équilibre de la terreur. Nous nous réjouissons que l'on essaie d'en sortir mais à condition que l'on reste à un équilibre, ce qui n'est pas évident. En définitive, dans cette voie, nous prenons le risque, de par la négociation directe Amérique-U.R.S.S., à la fois de commettre une lourde erreur stratégique en ce qui concerne l'Europe et de mettre en cause, éventuellement, des solidarités européennes existantes, comme notre collègue M. de Decker nous le faisait observer à l'instant et je partage entièrement son analyse. Il a cité le cas de l'Allemagne et de ses partenaires ainsi que notre attitude qui doit être parfaitement solidaire. Mais n'y a-t-il pas là, en effet, un risque ? Par conséquent, c'est une tactique bien conduite par l'U.R.S.S.

« Les euromissiles ? Encore une fois, je ne suis ni pour « l'option zéro » ni pour « l'option double zéro ». Jacques Baumel a évoqué une option « triple zéro » ; je dirais presque : pourquoi pas ? car les positions de la France sont très claires. Il est évident que ces négociations doivent rester globales et donc incorporer l'ensemble des armements, y compris conventionnels et chimiques. Sinon c'est un leurre. Au soir d'un accord Est-Ouest par-dessus l'Europe, on aurait éventuellement cette Europe libre mais livrée au bon vouloir d'une puissance de l'Est qui satisferait des ambitions impérialistes.

« Au plan des effets et conséquences des évolutions présentes, on peut beaucoup s'interroger.

« Dans cette affaire, je voudrais réaffirmer que la France, solidaire de la Grande-Bretagne, ne peut laisser engager sa force de dissuasion, pas plus que sa partenaire, dans ce débat extérieur. Il s'agit là d'un intérêt globalement ouest-européen. Nous devons garder cette puissance de dissuasion dès lors, ne l'oublions pas, que les négociations en cours s'orientent elles-mêmes vers une notion de sanctuarisation. Que ce soit du côté américain ou soviétique, nous ne devons pas oublier que leurs laboratoires nationaux sanctuarisés, leurs arsenaux, demeureront. L'Europe doit donc, par conséquent, conserver cet atout dissuasif.

« Mes chers collègues, nous sommes donc confrontés à ce grand débat. Je le rappelais au début, il ne m'apparaît pas que nous ayons trouvé la cadence pour calquer notre rythme sur celui des démarches à répétition du Premier soviétique. Il y a des éléments très positifs dans l'action que nous conduisons, et notamment sous ce terme de réactiva-

tion, mais il faut également constater les inadaptations du rythme par rapport aux nécessités de l'actualité. Je veux signaler quelques aspects qui me paraissent spécialement préoccupants dans ce choc de l'actualité et des efforts de l'U.E.O., de l'Assemblée et du Conseil réunis.

« En ce qui concerne l'Assemblée, le Conseil et le Secrétariat général, qui en est l'instrument actif, diligent et convaincant, il est heureux que cette réactivation puisse conjuguer une volonté de l'Assemblée et des efforts maintenant prouvés du Secrétariat général et, parfois, du Conseil des Ministres, mais parfois seulement. De même que nous traversons une crise dans ce monde occidental, autour de l'Europe, champ de bataille du désarmement, nous pouvons assister à un découplage d'avec l'Amérique et risquons d'assister à un découplage intra-européen, si je puis m'exprimer ainsi. Il faut savoir que les deux sont cumulatifs. Un relâchement des liens inter-européens ne peut aboutir qu'à un relâchement de la somme des liens que nous avons avec l'Amérique. Nous avons des griefs amicaux mais des griefs quand même, car le sujet est grave, à adresser à nos amis américains. Leur mentalité a légèrement évolué puisqu'ils consultent leurs partenaires européens. Mais ces derniers ont encore du mal à s'exprimer d'une même voix. La preuve — nous sommes en pleine actualité — nos amis britanniques et allemands ont, semble-t-il maintenant, cet accord officialisé sur l'option « double zéro », mais nous débouchons sur quoi ?

« M. Baumel l'a très bien dit dans cette enceinte, le fait que les voix s'expriment les unes après les autres, même si elles apparaissent dans un certain ordre, qui risque d'être troublé, est en soi-même redoutable. Car, en définitive, cela veut dire que l'Europe constate son incapacité à s'exprimer d'une seule voix. Cela étant, notre Assemblée fait ce qu'elle peut, mais son pouvoir est évidemment limité. Elle rappelle au Conseil des Ministres l'opportunité et l'urgence de tenter de maîtriser cette évolution en développement qui n'a pas encore connu son terme, mais à laquelle il conviendrait de donner, si possible, un terme concerté au moins, et de cesser ces accords successifs, semaine après semaine.

« Imagine-t-on un instant la satisfaction intérieure que peuvent en éprouver les dirigeants soviétiques qui représentent, dans cette affaire, le chat devant la souris. Nous sommes dans cette situation difficile exigeant que l'on resserre notre cohésion d'urgence. M. le Secrétaire général, il convient que le Conseil des Ministres se pénètre de cette obligation première : il faut arrêter cette énumération d'attitudes et aboutir si possible à une attitude concertée, même comportant des nuances. Ce serait tellement mieux que des successions de réponses dans le désordre. Je suis obligé de déclarer que l'attitude de la France ne pourra s'accommoder évidemment de certaines prises de position déjà connues de ses partenaires. Pas de découplage, M. le Secrétaire général. Que ces circonstances — et c'est le vœu de l'Assemblée unanime — soient

l'occasion de resserrer les écrous à l'intérieur de l'U.E.O., non pas en opposition de l'exécutif et du législatif, mais dans une volonté commune de tout faire encore pour resserrer cette concertation.

« Le découplage, on peut utiliser l'expression à des niveaux divers, risque de se produire aussi avec les Etats-Unis. Leur désengagement en Europe se traduira par une satisfaction nationale des Américains que l'on comprend. Ce sera pour eux une charge en moins. Mais on notera également une indifférence accrue à l'égard de l'Europe. Voilà déjà vingt ans — c'est vieux comme Hérode — que je fus reçu par le maire de Los Angeles, M. Sam Yorty. C'était au lendemain d'une déclaration du Général de Gaulle sur un certain « Québec libre » et d'autres prises de position qui n'avaient pas été sans beaucoup d'effets en Amérique, effets difficiles et pour le moins divers. Le maire de Los Angeles m'expliqua qu'il fallait des écarts de ce genre et d'une personnalité comme le Général de Gaulle pour que, là-bas, l'on s'intéressât à ce qui se passait en Europe. C'est plein d'humour et sympathique, mais cela veut dire aussi que le réflexe vu du Pacifique — et l'Amérique est un continent — est tentateur de certains centres d'attraction nouveaux évoqués tout à l'heure par M. Muller. Je suis très sensible à sa géopolitique. Je la crois vraie pour l'avenir. A nous, par notre cohésion, de compenser tout ce que la mécanique en marche actuellement, en termes de désarmement, comporte de désintérêts à venir naturels, psychologiquement explicables, de l'Amérique à l'égard de l'Europe.

« Enfin, je voudrais rappeler que, dans toute cette affaire, une réflexion est souvent absente : où va l'U.R.S.S. dans son effort de recherche de paix ? On ne peut qu'adhérer à cet effort sur le principe, s'il s'agit d'une paix réelle ; celle de la terreur l'a été, celle du désarmement le sera-t-elle ? Que cherche l'U.R.S.S. ? Autant il faut se garder d'un anticommunisme primaire, autant nous avons le droit et le devoir de rechercher les perspectives qui s'ouvrent, c'est-à-dire l'après-désarmement.

« En ce domaine, il n'y a que deux options. Ou bien l'U.R.S.S. est sincère dans son effort et pourra maîtriser sa volonté de paix, auquel cas, le monde peut y trouver son compte. Soyons cependant attentifs car, comme cela a été évoqué ce matin rapidement, l'impérialisme tsariste est une vieille tradition historique ; n'assistons-nous pas, aujourd'hui, au travers d'un impérialisme communiste, à une sorte de répétition de l'histoire ? Ou bien va-t-on connaître, dans les années qui viennent — et peut-être plus vite qu'on ne le pense — l'U.R.S.S. se modernisant et augmentant sa puissance dans le cadre d'une concertation ou d'échanges économiques mondiaux, la résurgence d'un impérialisme rénové ?

« Les rencontres prévisibles — à l'initiative du Premier secrétaire de l'Union soviétique — des partis frères annoncées dans les mois prochains prouvent qu'il existe aujourd'hui une sorte d'internationalisme

communiste qui n'a sûrement rien à voir avec le Komintern, mais qui doit être pris en compte dans les analyses prévisionnelles de l'évolution du monde moderne.

« Je souhaite évoquer un instant un thème qui a été un peu délaissé, celui du désarmement et de la difficulté de nos débats. On discute dans un sens, dans l'autre, en termes institutionnels, en termes d'opportunité politique, d'élargissement, de prédisposition de telle ou telle enceinte à ce genre de débat. Personnellement, je ne partage pas l'analyse des Présidents des Commissions européennes et ma position diverge un peu de celle de mon ami Caro.

« Je suis convaincu que les prix agricoles sont déjà assez difficiles à fixer à Douze pour qu'il ne soit pas évident que les Communautés économiques fissent mieux. Cela étant, nous n'avons pas le droit d'avancer dans notre action de resserrement de l'U.E.O. contre vents et marées, à Sept d'abord, sans associer de plus en plus nos partenaires de cœur, c'est-à-dire les volontaires à l'adhésion. Je le dis aussi bien pour le Portugal, qui a déjà déposé son dossier, que pour la Grèce, l'Espagne et la Turquie. Je le dirai presque tout spécialement pour la Turquie, qui a la charge d'un secteur tellement spécifique et ingrat, par conséquent essentiel, je veux parler de la garde de l'Europe occidentale. C'est précisément parce qu'elle est sur les marches de l'Europe que je me tourne vers nos amis turcs — et je crois pouvoir le faire au nom de la France — pour leur dire la sympathie avec laquelle nous accueillons leur requête. Ils savent combien au plan européen, la Communauté, et en particulier, la France sont prêtes à prendre leurs responsabilités.

« J'en arrive aux conclusions pratiques. Nous devons, pour nos amis qui souhaitent s'associer à nos travaux, inventer des procédures nouvelles afin, si nous éprouvons quelques difficultés techniques pour répondre positivement à leurs demandes d'adhésion, de leur permettre de participer autrement qu'en simples observateurs. Je souhaiterais qu'à différents niveaux, ces candidats-partenaires puissent être associés, de facto sinon de jure, par des procédures plus efficaces et plus « rapprochantes » que les pratiques d'observateurs actuellement en vigueur. Notre Commission du Règlement pourrait d'ailleurs être consultée à cet égard.

« J'en viens aux propositions du rapport du président Ahrens, que je ne peux que complimenter pour sa désignation. Ces propositions sont à la fois simples et concrètes, car elles se résument essentiellement au projet de rencontre des chefs d'Etat ou de gouvernement ouverte aux membres de l'U.E.O. et éventuellement à des représentants des pays candidats. Ces propositions sont intéressantes. Toutefois, elles m'inquiètent sur deux points. Tout d'abord, les délais que nous fixons à nos actions alors que l'actualité va si vite. Je regrette notamment qu'après les propositions formulées le 2 décembre dernier par M. Chirac, premier ministre français, nous n'ayons pu aller plus vite et plus loin dans la définition d'une charte ou d'une convention, c'est-à-dire le résumé de ce qui, entre nous, peut constituer une bible indiscutable de notre

approche de la défense. Un tel document nous mettrait les uns et les autres beaucoup plus à l'aise car nous pourrions ainsi prendre appui sur ce tremplin de solidarité commune clairement exprimée et connue de nos opinions publiques, faisant partie des commandements de tout homme d'Etat parlant au nom de l'Europe.

« Je sais que des groupes spéciaux ou des rapporteurs œuvrent dans ce sens puisqu'un rapport intérimaire est en cours d'élaboration, mais je m'alarme que nous ne puissions pas espérer faire rebondir véritablement ce projet avant la réunion de La Haye d'octobre prochain. Je prends volontiers acte de ce rendez-vous, mais je répète que tout ce qui peut accélérer la présentation et la définition d'une charte de la sécurité européenne serait une bonne action. Quant au projet de grande réunion, avons-nous un an, deux ans devant nous ? Je prends en compte la réflexion de M. Baumel ; en effet, si ce processus de désarmement progresse rapidement, et craignons-le malheureusement par-dessus nos têtes, il importe que l'Europe ne baisse pas les bras et prenne au contraire appui sur ce qui lui reste d'atouts propres pour garantir, personnellement et globalement, chacun de ses Etats et sa capacité de défense. Dans une telle perspective, je ne crois pas que nous ayons un an ou deux devant nous pour organiser une telle rencontre.

« Je souhaiterais, M. le Rapporteur, que cette volonté apparaisse nettement dans votre initiative. Tel est bien le sens du document que vous nous présentez, mais cette volonté ne ressort peut-être pas suffisamment dans la recommandation qui nous est soumise. L'actualité nous oblige à hâter le pas.

« En conclusion, je rappellerai que la liberté et la démocratie sont des biens fragiles qui ne sont pas donnés par la nature ni même par le ciel, même si elles en sont inspirées. Nous devons les défendre pied à pied dans une période où le désarmement est au premier plan de l'actualité. C'est le devoir de l'U.E.O., Assemblée, Secrétariat général et Conseil confondus. La paix aujourd'hui et la liberté demain se méritent. Ne ménageons aucun effort pour renforcer notre union face à notre grand ami américain et au monde soviétique. Gardons bien à l'esprit, pour nos Etats et nos populations, que le pacifisme est une chose, la paix une autre chose. N'ayons donc pas peur de prendre des initiatives, de forcer même parfois nos gouvernements pour assurer le resserrement de l'Europe et y préserver la paix et le bonheur ».

Prenant à nouveau la parole à la suite de l'allocution de M. Poos, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, président en exercice du Conseil des Ministres, M. Jean Vallex s'inquiète de la différence d'allure entre « l'effort de revitalisation de l'U.E.O. et l'accélération de l'actualité, notamment dans le débat capital du désarmement ».

A l'issue de ce débat, les deux textes suivants sont adoptés à l'unanimité :

RECOMMANDATION N° 446

sur le pilier européen de l'Alliance atlantique

Deuxième partie : l'activité politique du Conseil

L'Assemblée

(i) Protestant contre le fait que le trente-deuxième rapport annuel du Conseil ne lui est parvenu qu'à la date du 27 avril 1987 ;

(ii) Constatant que la réunion ministérielle du 28 avril n'a pas donné suite à la proposition de rédiger une charte de la sécurité européenne ;

(iii) Constatant et regrettant que les demandes de l'Assemblée dans le domaine budgétaire n'aient encore donné lieu à aucune décision effective et que les termes utilisés à ce propos par le Président en exercice du Conseil exigent une clarification ;

(iv) Constatant que le Conseil n'a pas donné forme à ses intentions de réorganiser les services de l'U.E.O. ;

(v) Constatant et regrettant que le Conseil ait laissé sans réponse les pays candidats à l'U.E.O. et en particulier le Portugal ;

(vi) Constatant que l'absence d'information efficace et suffisante du public sur les activités du Conseil laisse subsister bien des doutes sur son intention de mettre sur pied un pilier européen de l'Alliance atlantique,

Recommande au Conseil

1. De provoquer la réunion, aussi rapidement que possible, d'une conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays signataires du Traité de Bruxelles modifié, ainsi que des pays effectivement décidés à participer à une organisation européenne de la sécurité dans le cadre de l'Alliance atlantique, afin de définir ensemble des exigences de cette sécurité pendant la prochaine décennie et de préciser le rôle qu'ils attribuent à l'U.E.O. pour y répondre ;

2. De répondre favorablement à la candidature du Portugal avant la fin de l'année.

DIRECTIVE N° 68

sur le pilier européen de l'Alliance atlantique

Deuxième partie : l'activité politique du Conseil

L'Assemblée,

Soucieuse de participer utilement à la préparation d'une conférence des chefs d'Etat et de gouvernement européens sur la sécurité,

Charge sa Commission des affaires générales d'organiser, dans les meilleurs délais possibles et au plus tard au printemps de 1988, un colloque ouvert au public et réunissant un certain nombre

de personnalités européennes n'exerçant pas actuellement de fonctions gouvernementales, afin d'établir des propositions précises :

(a) en vue de parvenir à une définition des problèmes que la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement sur la sécurité devrait inscrire à son ordre du jour ;

(b) en vue d'orienter la réactivation de l'U.E.O.

Sur le rapport de M. Linster, l'Assemblée débat de l'avis sur les budgets des organes ministériels de l'Union de l'Europe occidentale pour les exercices 1986 (révisé) et 1987 (doc. 1088 et 1105), adoptant à l'unanimité le texte suivant :

RECOMMANDATION N° 447

sur les budgets des organes ministériels de l'Union de l'Europe occidentale pour les exercices financiers 1986 (révisé) et 1987

L'Assemblée,

(i) Constatant que le Conseil, en communiquant l'ensemble des budgets de l'Union de l'Europe occidentale pour 1986 (révisé) et 1987, a permis l'application de l'Article VIII (c) de la Charte ;

(ii) Considérant :

(a) que la présentation des budgets pour 1986 (révisé) et 1987 a été simplifiée moyennant la réduction du nombre des articles ainsi que le regroupement de toutes les charges sociales sous un seul article et de toutes les dépenses de personnel sous un seul chapitre, mais que la séparation des dépenses ordinaires et des dépenses extraordinaires recommandée par l'Assemblée (recommandation n° 443) n'a pas été effectuée ;

(b) que, par conséquent, le taux de croissance de ces budgets, en raison de l'incidence des dépenses extraordinaires, ne peut être valablement comparé au taux d'inflation retenu en vue de l'application du critère de la croissance zéro ;

(c) que, d'autre part, l'évolution des budgets à partir de 1985 expose un accroissement supérieur au taux de croissance zéro vu que les exigences de la réactivation de l'U.E.O. — parmi lesquelles la restructuration de organes ministériels — ont été prises en ligne de compte dans ce budget ;

(d) qu'en outre, le paiement des pensions des nouveaux retraités ne pourrait plus figurer au budget de fonctionnement sans porter tort à l'activité des différents organismes ;

(e) que le taux de croissance zéro ayant manifestement perdu toute valeur, le Conseil devrait établir un critère plus objectif et plus efficace pour la préparation des budgets de l'U.E.O. ;

(f) que l'analyse des différentes catégories de dépenses des budgets des organes ministériels de l'U.E.O. montre que les dépenses de personnel représentent à elles seules 90 % environ du total de toutes les dépenses de fonctionnement ;

(g) que ce rapport pourrait être considérablement amélioré et des ressources dégagées du chapitre I « Personnel permanent » en faveur des autres dépenses opérationnelles si les deux sièges de Londres et de Paris étaient unifiés de manière à permettre la fusion de services actuellement distincts ;

(iii) Regrettant :

(a) que trois postes budgétaires attribués au Secrétariat général soient restés vacants pendant toute l'année 1986 alors que le Conseil avait refusé la création de nouveaux postes à l'Assemblée de l'U.E.O. ;

(b) que le Conseil ait donné au critère du jumelage des grades une nouvelle interprétation qui néglige totalement les souhaits du personnel d'obtenir une possibilité de carrière sous certaines conditions d'ancienneté ;

(iv) Se réjouissant de ce que M. Poos, président en exercice du Conseil, à l'issue de la réunion ministérielle le 28 avril 1987, a informé l'Assemblée que le Conseil des Ministres avait décidé d'admettre un budget séparé pour les pensions et de reconnaître l'autonomie budgétaire de l'Assemblée dans la limite des crédits approuvés et ce avec effet immédiat.

Recommande au Conseil

1. D'appliquer, dans le plus bref délai, un critère d'augmentation des budgets de l'U.E.O. identique à celui qui est retenu par la C.E.E. pour établir son budget ;

2. D'appliquer au budget de fonctionnement de l'Assemblée pour 1987 le taux de croissance de 2,79 % retenu pour l'ensemble de son budget, pensions comprises, soit une augmentation de 379 983 F ;

3. D'examiner la possibilité :

(a) de donner aux organes ministériels de l'U.E.O. un siège unique et d'établir pour ces organes un seul organigramme comportant l'intégration des services actuellement dispersés dans les deux sièges ;

(b) d'établir le jumelage des grades à tous les niveaux de la hiérarchie en vue d'améliorer les possibilités du personnel.

Enfin, l'Assemblée consacre la dernière séance de cette partie de la 33^e session ordinaire à la discussion du rapport de M. Burger : « La voix de l'Europe après Reykjavik — Les débats dans les Parlements ». M. Gérard Bordu (P.C.) s'exprime dans ce débat en ces termes :

« Tout le monde reconnaît que la rencontre au sommet de Reykjavik a été un événement considérable qui entraîne à sa suite, évidemment, des événements tout aussi considérables. On peut dire que le choc n'a pas été reçu partout de façon identique. La réponse, selon les pays et les tendances politiques qui animent les vies nationales, est très diversifiée. Cela explique d'ailleurs la position de Bonn à cet égard. L'idée de la possibilité de l'élimination en Europe de certaines armes nucléaires, d'une réduction draconienne des autres avant l'élimination totale des armements nucléaires de la planète, de l'interdiction totale des armements et des stocks existants d'armes chimiques, d'une réduction massive, équilibrée, simultanée et contrôlée des armements et des forces conventionnels, semble avoir semé le désarroi dans la plupart des gouvernements de nos pays respectifs.

« Serait-ce que l'idée, maintes fois avancée par l'U.E.O. elle-même depuis 1981, notamment de la nécessité de la réduction de tous les armements au plus bas niveau possible, n'aurait été qu'un élément de propagande plutôt qu'une volonté concrète de désarmement basée sur la certitude que l'Union soviétique n'était pas partisane d'un désarmement effectif — certitude qui, on le voit, s'écroule aujourd'hui ? Le défi occidental est relevé.

« L'ensemble des forces politiques qui détiennent les pouvoirs en Europe semblent maintenir que la sécurité ne peut exister que dès que l'on est assuré d'une supériorité militaire sur l'adversaire potentiel. Et

pourtant, c'est cette philosophie de la supériorité militaire qui a conduit le monde, d'équilibres en déséquilibres et en mesures de rattrapage, à la situation actuelle de surarmement porteuse des plus grands dangers pour la paix, non pas à la sécurité de nos pays, mais à la menace d'un conflit nucléaire qui détruirait l'humanité, et si rien ne venait détourner les perspectives tracées par M. Reagan, à la militarisation de l'espace, avec des moyens pires encore.

« On émet souvent l'idée que l'Union soviétique n'a de raison de formuler aujourd'hui les propositions que l'on connaît, que parce qu'il lui faut, pour satisfaire les besoins de son peuple, des crédits qu'elle consacre au rattrapage en matière d'armement. Nous voulons l'admettre. La réduction des crédits militaires serait certainement pour tout le monde, d'ici un certain temps, la fin d'un fardeau trop lourd à supporter. Je dis bien pour tous les pays et non pas pour un seul. D'aucuns ont évoqué la nécessité d'un doublement et d'un triplement des dépenses actuelles d'armement, ce qui devient effectivement réellement insupportable. Mais on se trompe si l'on ne voit que cet aspect des choses. En réalité, l'Union soviétique, me semble-t-il, n'a pas voulu faire l'autruche et a pris conscience que si l'on n'engage pas très vite un processus de désarmement, si l'on n'élimine pas en premier lieu le danger des armes nucléaires, l'humanité va continuer à glisser vers son auto-destruction.

« C'est de cela, au fond, qu'il faut prendre conscience. C'est cela qu'il faut admettre dans les milieux politiques et gouvernementaux de l'Europe occidentale.

« La question n'est pas de poursuivre la course aux armements pour mettre à genoux l'Union soviétique et éliminer les régimes socialistes de l'Europe, ces peuples qui d'ailleurs trouveraient la force de faire face à de nouvelles escalades, d'autant que dans nos propres pays occidentaux s'aggravent l'austérité pour les peuples et les ennuis respectifs. La question est de savoir si l'on va bien vouloir admettre qu'il est grand temps d'arrêter la course à la destruction mutuelle et à l'élimination de la vie sur la terre.

« L'engagement dans la voie du désarmement nucléaire, et aussi chimique et conventionnel, n'éliminera pas, bien sûr, la nécessité pour longtemps encore de défenses nationales et même de coopération dans le cadre des alliances existantes. Pour ce qui nous concerne, communistes français, nous l'avons dit sans ambiguïté, nous ne sommes pas pour un désarmement unilatéral de la France, et nous sommes, nous l'avons dit non moins clairement, pour le maintien, à toutes les étapes du désarmement éventuel, d'une défense nationale efficace.

« Le désarmement progressif pose certainement des questions de réorganisation des moyens militaires, mais la question fondamentale — selon nous — est celle-ci : oui ou non considère-t-on qu'une véritable sécurité ne peut être garantie que par la réduction équilibrée des armements, par un contrôle efficace des mesures décidées à toutes les étapes et par la recherche et l'élaboration de mesures garantissant la

sécurité de chacun comme de tous, mesures de sécurité collective et commune ?

« Ainsi, au lieu de s'engager avec dynamisme dans une attitude positive de réflexion pour avancer dans la voie proposée alors, on s'agrippe à de multiples raisons que j'ai entendu exprimer ici encore et qui n'ont pour objet que de s'accrocher à la philosophie de sécurité par la supériorité militaire mise en œuvre depuis quelque quarante années.

« Impossible d'accepter, dit-on, la dénucléarisation de l'Europe ! Mais qui propose la dénucléarisation de l'Europe ? Seuls les deux grands disposeraient de leurs arsenaux stratégiques intercontinentaux ; l'Europe serait un otage et ce serait le découplage avec les Etats-Unis. Qui a proposé cela ? nous entendons couramment de tels arguments.

« La proposition d'élimination des fusées nucléaires de moyenne portée, 1 000 à 5 000 kilomètres, et de celles de plus courte portée, 500 à 1 000 kilomètres, n'amène pas à elle seule la dénucléarisation de l'Europe. D'abord, les bateaux et sous-marins américains porteurs de missiles nucléaires capables à eux seuls d'anéantir l'U.R.S.S. seront encore là dans les mers limitrophes de l'Europe. Et puis, au moins à cette étape, personne ne remet en cause l'existence des forces nucléaires stratégiques anglaise et française. Il est bon de noter, à ce propos, que pour effectuer une destruction quasi complète de pays comme les Etats-Unis ou l'U.R.S.S., 40 mégatonnes environ sont nécessaires alors que la France, par exemple, dès qu'elle aura armé ses sous-marins nucléaires avec les nouveaux missiles M-4 et M-5 disposera, à elle seule, d'environ 100 mégatonnes. Il faut être sérieux dans l'examen de ces rapports de force !

« Mais, de plus, les propositions de M. Gorbatchev ne se limitent pas aux armements nucléaires stationnés en Europe. L'objectif également proposé est de réduire rapidement, dans les cinq années à venir, de 50 % les arsenaux stratégiques intercontinentaux qui comportent actuellement environ 10 000 têtes nucléaires de chaque côté, et de procéder totalement à l'élimination de ces armes à l'horizon 2000, donc dans un court laps de temps de treize années.

« Reste la question des armes nucléaires tactiques de très courte portée. Les Soviétiques proposent de négocier leur réduction et leur élimination dans le cadre de la C.D.E., autrement dit de la C.S.C.E., avec les armements et les forces conventionnels. La forme de discussion est naturellement ouverte et la question ne devrait pas être de rechercher comment les garder, comment en ajouter pour contrecarrer une différence supposée, mais comment les éliminer.

« Immédiatement, alors, on invoque la supériorité du Pacte de Varsovie en matière d'armements conventionnels. D'abord, y a-t-il vraiment supériorité globale du Pacte de Varsovie ? De ce côté, on reconnaît la supériorité en nombre de chars, de canons, d'avions. Mais on invoque, sans démenti d'ailleurs, la supériorité des Occidentaux en armes

antichars et autres comme l'Exocet, en bateaux et en sous-marins qui ne sont pas étrangers à un déséquilibre conventionnel.

« Et puis, s'il y a vraiment déséquilibre, ne serait-il pas plus sage, plus responsable, plus sécurisant de négocier la réduction équilibrée, autrement dit l'élimination de différences existantes, plutôt que d'envisager, comme certains le proposent dans cette enceinte, un rattrapage dans les domaines où il est supposé y avoir un retard et de reprendre l'étude du déploiement de la bombe à neutrons ? Il ne resterait plus alors au vis-à-vis que de combler à nouveau les retards, ou de compenser les retards qu'il pourrait penser avoir dans d'autres domaines.

« On n'en sort pas. C'est l'escalade du réarmement. C'est la continuation de cette course, de la course à l'insécurité dont sont porteuses de telles suggestions suicidaires. D'autant que les pays du Pacte de Varsovie, lors de leur session de Budapest, ont proposé comme base de négociation la réduction en un ou deux ans de 100 000 à 150 000 hommes des effectifs militaires, de part et d'autre, ainsi que les armements correspondants, comme première étape devant aboutir d'ici quatre à six ans à la démobilisation de 500 000 hommes de part et d'autre, soit d'un million d'hommes avec leurs équipements. C'est là une base de discussion. Donc il faut discuter et ne pas rejeter.

« Oui, c'est l'engagement d'un processus de négociation, certainement multiforme, qu'il faut envisager pour aboutir à l'élimination des armements nucléaires comme à la réduction équilibrée et progressive des armements et des forces conventionnels, comme à l'interdiction des armes chimiques et à la destruction des stocks existants. Armes chimiques pour lesquelles, après en avoir arrêté la production, les Soviétiques ont fait des propositions constructives qui s'ajoutent aux propositions faites par d'autres. Là encore il est démontré qu'un accord peut être possible rapidement.

« Il faut que certains renoncent à leurs attitudes de va-t-en guerre et de surenchère. Le choix fondamental est simple : ou continuer à professer l'esprit rétrograde de l'escalade nucléaire jusqu'à la destruction du monde — personne ne nie que ce soit possible — ou engager l'Europe et le monde dans la voie du désarmement, source d'une véritable sécurité, et, en même temps, de la possibilité de répondre à des besoins pressants que ne permettent pas de satisfaire les gouffres que sont les crédits militaires dont on a souhaité, ici encore, qu'ils soient augmentés.

« Il est grand temps, en effet, de cesser de disputer les budgets militaires à ceux de l'éducation, de la santé, de la formation ou de la culture, alors que des millions d'hommes à travers le monde vivent toujours — si l'on peut dire — dans un état de misère et de sous-alimentation chronique.

« Pour ce qui nous concerne, nous faisons, et nous ferons tout, pour que, conformément aux souhaits de l'opinion publique — les sondages démontrent qu'elle est inquiète et préoccupée de la course aux armements dans une forte proportion — qu'il soit mis fin à la menace

d'une guerre nucléaire. « Vox populi » est la voix de la raison, il ne faut pas l'ignorer. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous allons contribuer à ce qu'à l'appel de milliers de personnalités de sensibilités différentes groupées autour de l'« Appel des Cent », se tienne à Paris le 14 juin prochain la plus vaste manifestation que la France ait connue au cours de la dernière période. Ce sont des centaines de milliers de Françaises et de Français qui défilent en chaîne au cœur de Paris et se retrouveront l'après-midi auprès de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

« La question de l'expression et de l'action de l'opinion publique est déterminante, comme vient de le démontrer la décision prise par le gouvernement de Bonn. Ce n'est pas là une contribution, comme on l'a dit ici, à une déroute de l'Europe, mais à la naissance de l'espoir d'une Europe paisible développant une coopération pacifique entre tous les Etats, bénéfique pour l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural.

« Il faut cesser le dialogue de sourds sur cette question capitale du désarmement. La compréhension réciproque est nécessaire et le moment est choisi pour s'en préoccuper. La volonté politique d'aboutir est ici indispensable. C'est ce que semble avoir perçu la délégation de notre Assemblée qui s'est rendue à Moscou sous la présidence de M. Caro, ancien président de cette Assemblée. Le message de M. Gorbatchev à la délégation de l'U.E.O. était en gros le suivant : « Certes, nous avons des différends, discutons pour les résoudre. Si vous, Occidentaux, avez des réserves, faites-nous en part, elles seront examinées ». Le rapport du Comité des Présidents qui nous a été présenté à cette session fait état de bonnes dispositions des Soviétiques puisqu'il est noté qu'à Prague, le 9 avril, M. Gorbatchev avait répondu aux observations qui avaient été faites par notre délégation lors des entretiens de Moscou à propos de l'option zéro.

« Plutôt que de persévérer dans la voie d'une élévation constante et permanente du niveau des armements, recherchons — nous le proposons — la voie de la sécurité et de la paix dans un processus de désarmement qui ouvre l'avenir à la vie et non à la mort ».

A l'issue de ce débat, le projet de résolution suivant est adopté :

RECOMMANDATION N° 76

sur la voix de l'Europe après Reykjavik
Les débats dans les parlements

L'Assemblée,

(i) Considérant que, dans les parlements des pays membres, de nombreuses propositions et idées ont été avancées par des parlementaires en vue de parvenir à une coopération européenne plus étroite en matière de sécurité ;

(ii) Se félicitant de ce que les gouvernements de la plupart des pays membres aient manifesté leur détermination d'approfondir leurs consultations au sein de l'U.E.O. qu'ils considèrent comme le cadre approprié pour renforcer cette coopération ;

(iii) Se félicitant de ce que, grâce à de nombreuses initiatives parlementaires dans certains parlements nationaux, un véritable dialogue sur les divers aspects des activités de l'U.E.O. se soit développé avec les gouvernements respectifs, ce qui a conduit une délégation à conclure son rapport d'information en constatant que la « réactivation de l'U.E.O. a cessé d'être un thème de réflexion pour entrer dans les faits » ;

(iv) Regrettant, néanmoins, que les réponses données par les gouvernements sur leurs activités à l'égard de l'information de l'opinion ne soient pas encore satisfaisantes,

Invite les parlements et les gouvernements membres à maintenir et à approfondir un dialogue fructueux et constant sur la base des recommandations adoptées en vue :

1. De contribuer au succès des conceptions élaborées en commun en ce qui concerne la sécurité européenne ;
2. De mieux faire valoir une position européenne commune en matière de sécurité dans le concert atlantique et dans le dialogue Est-Ouest ;
3. De donner des impulsions utiles pour mener à bien la réorganisation de l'U.E.O. ;
4. D'améliorer visiblement et sensiblement l'information de l'opinion publique.

Paragraphe 3.

La seconde partie de la 33^e session.

La seconde partie de la 33^e session ordinaire de l'Assemblée se déroule à Paris du 30 novembre au jeudi 3 décembre 1987.

M. Jean Valleix (R.P.R.) expose tout d'abord l'action du Comité des Présidents, organe de dialogue permanent avec le Conseil, notamment en matière budgétaire et en matière d'organisation. L'action du Comité des Présidents, toute entière inspirée par le souci de l'affirmation du rôle de l'U.E.O., est alors ratifiée par l'Assemblée à l'unanimité. Puis l'Assemblée a consacré un débat au rapport de M. Van der Sanden sur « Les activités politiques du Conseil - Réponse au 32^e rapport annuel du Conseil » (doc. 1117). M. Jean Valleix (R.P.R.) intervient dans ce débat pour exprimer ses observations sur les projets de réorganisation de l'U.E.O., et spécialement de regroupement géographique de ses institutions : « Il est plus important de nous situer de manière à bien affirmer la cohésion de l'Europe, au besoin élargie, en matière de défense plutôt que de nous rapprocher physiquement de l'Alliance.

« Cela m'amène à la conclusion que tels autres lieux valent mieux que celui auquel certains pensent, à savoir le siège de l'O.T.A.N. Chacun peut avoir son avis, mais il est bon d'en discuter entre nous, le Comité des Présidents pouvant, le moment venu, aider au dialogue avec le Conseil en cette matière ».

M. Jean Valleix approuve encore la proposition de renforcer les moyens de rayonnement des travaux de l'U.E.O. par l'institution d'une unité chargée des relations avec la presse et de l'information, au sein de la division politique du Secrétariat général.

Le Président Valleix conclut son intervention en ces termes :

« Au-delà de la réactivation, il m'apparaît maintenant que c'est véritablement la modernisation du concept de défense de l'Europe qu'il nous faut avoir pour objectif à l'horizon de l'an 2000. Les choses n'ont pas fini d'évoluer, nous le savons ; la technologie, les moyens, le concept de défense sont en train d'évoluer. Par conséquent nous devons maintenant, après cette réactivation, moderniser notre propre approche du problème. L'équilibre mondial se redistribue, nous devons y coler, d'où mon allusion à la proposition du président Ahrens.

« Dans ces conditions, je souhaite que ce rapport de M. Van der Sanden soit pour nous l'occasion de traduire cette volonté de modernisation maintenant, à la fois en renforçant notre volonté d'union, bien sûr, et en confirmant notre volonté de paix, bien évidemment. Nous avons là en charge, précisément, la protection de cette paix et pour cela plus que jamais, dans la mouvance des grands événements internationaux, il nous faut faire preuve de lucidité dans l'analyse, de volonté politique pour que les progrès de la paix ne soient pas pour nous des occasions d'abandon ou de laisser-aller. En définitive, il nous faut aussi avoir une approche modernisée — je reviens sur ce terme — des vraies conditions de défense prévisibles à partir de 1987 ou 1988 par rapport à celles qui nous étaient imposées jusqu'à présent et dans lesquelles nous vivions depuis des années.

« Je vois, moi aussi, des raisons d'espérer dans les orientations des événements de ces derniers mois. Je souhaite que notre Assemblée s'inspire de cette volonté de pousser au-delà. Réactiver était bien, prendre en compte les événements récents est nécessaire. Cette volonté de modernisation du concept de défense, à la fois avec un groupe élargi de partenaires européens et dans une approche moderne des perspectives nouvelles de défense, doit être notre nouvel objectif ».

Le Président Jean-Marie Caro (U.D.F.) intervient à son tour dans ce débat dont il observe qu'il ne porte guère, en fait, sur le rapport annuel du Conseil pour 1986, mais qu'il concerne l'état actuel de la réactivation de l'U.E.O. : « Vous savez combien je me suis attaché, pendant les trois années de ma présidence, à organiser une participation de l'Assemblée aux décisions que devait prendre le Conseil pour réaliser cette réactivation. Il s'agissait d'abord que l'Assemblée soit informée des intentions du Conseil, mais aussi qu'elle puisse faire entendre ses avis au Conseil avant que celui-ci ne prenne aucune mesure engageant l'avenir de l'organisation. C'est la raison pour laquelle j'ai engagé, avec les trois Présidents en exercice du Conseil auxquels j'ai eu affaire

et qui sont encore tous trois à la tête du ministère des affaires étrangères de leur pays — M. Genscher, M. Andreotti et M. Poos — des procédures nouvelles de dialogue. Ils s'y sont tous trois prêtés avec une volonté d'aboutir à laquelle je tiens à rendre hommage.

« Notre rapporteur, M. Van der Sanden, a rappelé à juste titre que le développement de ces échanges, informels par nature, ne devait pas se substituer aux procédures normales qui président aux relations entre l'exécutif et le législatif. Toutefois, les procédures officielles sont si lentes et si rigides dans le cadre de l'U.E.O. qu'il fallait bien sortir de leur formalisme pour réaliser un dialogue, imparfait certes, mais qui a pourtant permis que l'Assemblée, moteur de la réactivation de l'U.E.O., ne soit pas laissée à l'écart de sa réalisation. Je pense donc que, s'il est nécessaire de restaurer les échanges officiels entre les deux organes de l'U.E.O., comme le demande le rapporteur, il ne faudrait pas, pour cela, renoncer à la pratique des échanges de vues hors de tout protocole. Pour les premiers, c'est au Conseil qu'il appartient de prendre des initiatives. Dans le second cas, c'est à l'Assemblée d'organiser sa participation au dialogue officiel de telle façon qu'elle puisse s'y sentir effectivement représentée.

« L'action que j'avais entreprise — je tiens à le souligner, avec le concours de l'Assemblée toute entière — visait d'abord à développer l'activité politique de l'U.E.O. en engageant le Conseil à donner une réponse concrète aux problèmes que l'actualité imposait à l'Europe, de façon à ce qu'il s'affirme comme la voix de l'Europe dans les questions relevant de sa compétence. Ce qu'il a entrepris, au cours de l'été, à propos de l'affaire du Golfe, répond, dans une large mesure, à cette exigence, même si une action commune en dehors de la zone O.T.A.N. apparaît toujours bien difficile à réaliser, tant les conceptions que nourrissent nos sept pays de leurs responsabilités extérieures sont encore différentes. Je suis convaincu que la démarche qu'ils ont amorcée dans l'affaire du Golfe, de façon bien timide, devra être développée et surtout structurée de telle façon qu'il apparaisse bien que c'est l'Europe qui, en cette affaire, est engagée dans une action commune pour faire respecter la liberté des mers.

« Cependant, c'est seulement quand l'Europe saura s'exprimer d'une seule voix sur les problèmes proprement européens que l'U.E.O. pourra vraiment remplir sa vocation. A cet égard, la plate-forme de La Haye représente un évident progrès, puisqu'elle indique les grandes lignes d'une stratégie européenne qui s'insère dans celle de l'O.T.A.N. tout en intégrant les exigences respectives des divers pays membres. Elle est crédible puisqu'elle a reçu l'appui de nos alliés américains. Mais elle demeure fort insuffisante, d'une part parce qu'elle n'engage pas d'action concrète et, d'autre part, parce qu'elle ne situe que de façon vague la réactivation de l'U.E.O. dans le cadre d'un mouvement plus vaste dont l'Acte unique européen constitue, de son côté, la plate-forme.

L'allusion que fait le texte de La Haye à l'Acte unique ne suffit évidemment pas pour convaincre l'opinion que ce qui est réalisé dans le cadre de l'U.E.O. participe de la vaste démarche qui doit nous conduire à une véritable union européenne.

« La question à propos de laquelle le Conseil pouvait éclairer cette perspective européenne était évidemment celle de l'élargissement de l'U.E.O. Il se trouvait devant un choix : celui de lier l'adhésion de l'U.E.O. à une appartenance à la Communauté européenne ou, au contraire, de lui imposer des critères propres. Or, il faut bien constater que, non seulement c'est la seconde voie qu'il a choisie, mais qu'il a imposé à un membre de la Communauté, l'Espagne, des conditions particulières que l'un au moins des pays membres de l'U.E.O., la France, ne remplit pas.

« On comprend fort bien que le Conseil n'ait pas voulu tendre ostensiblement les bras à l'Espagne au moment où les relations de ce pays avec les Etats-Unis connaissaient une crise, liée à la renégociation des accords sur le maintien des bases nucléaires en territoire espagnol. Mais était-ce une raison pour user de l'admission de l'Espagne à l'U.E.O. pour faire pression sur l'Espagne en cette affaire ? C'était bien mal présumer des réactions espagnoles que d'espérer y parvenir et il y a tout lieu de craindre que cette politique à courte vue n'aboutisse à éloigner, pour quelques années encore, l'Espagne de l'U.E.O., sans pour cela faciliter en rien son entente avec les Etats-Unis.

« La politique proposée par l'Assemblée avait été d'appeler ceux des pays membres de la Communauté européenne dont une adhésion rapide à l'U.E.O. paraissait souhaitable à participer à l'élaboration de ce qu'on appelait alors la charte et qui est devenu la plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité. La démarche du Conseil risque d'en faire un obstacle à un élargissement de l'U.E.O.

« Cet élargissement demeure pourtant nécessaire si nous voulons que l'U.E.O. constitue, non seulement le pilier européen de l'Alliance, ce qu'elle ne peut être que de façon imparfaite tant qu'elle ne groupera pas tous les membres européens de l'Alliance, mais aussi l'organisation par laquelle l'Europe communautaire prend en charge les problèmes posés par sa sécurité.

« Il ne sert évidemment à rien de récriminer sur les occasions perdues, mais il convient d'en tirer les leçons pour l'avenir et la principale de ces leçons me paraît être que, plus que jamais, l'U.E.O. réactivée a besoin que l'impulsion que son Assemblée lui a donnée dans le passé se poursuive au cours des prochaines années.

« C'est la raison pour laquelle il faut que l'Assemblée appuie de toute son autorité les suggestions faites hier par notre Président, M. Goerens, et la recommandation présentée aujourd'hui par notre rapporteur M. Van der Sanden. Il n'y aura de vraie réactivation de l'U.E.O. que si l'ensemble des organes de l'U.E.O., Conseil et Assemblée, y participent pleinement.

« Le Conseil s'est donné les moyens d'une activité politique nouvelle et il faut s'en féliciter. Il a permis au Secrétariat général de profiter de la réduction du rôle et du personnel des agences pour mobiliser à son service l'agence qui subsistera et pour accroître ses propres capacités de travail. Voilà qui peut être excellent. Mais c'est l'Assemblée qui risque d'être la victime de cette opération si on ne lui accorde ni les moyens financiers, ni le personnel, ni l'information nécessaires pour qu'elle remplisse effectivement le rôle qui doit être le sien dans une U.E.O. réactivée. J'ai pu constater, pendant trois ans, à quel point, dans cette conjoncture, elle fonctionnait aux limites de ses capacités. Celles-ci risquent fort de se trouver dépassées avant peu.

« Il peut être tentant, pour les gouvernements, d'estimer que la nouvelle orientation donnée aux activités du Conseil ne nécessite plus l'existence d'une Assemblée active. C'est une idée que l'on voit pointer dans une presse dont on peut se demander dans quelle mesure et par qui elle est inspirée. Alors que, jusqu'à présent, les journaux avaient toujours opposé, non sans de bonnes raisons, une Assemblée active à un Conseil somnolent, voilà qu'apparaissent des notations désabusées, voire injurieuses sur notre compte, depuis celles qui voudraient nous réduire au rôle de « caisse de résonance » du Conseil, ce qu'aucune assemblée parlementaire digne de ce nom ne peut accepter, jusqu'à celle du périodique britannique « Defence » qui, récemment, nous traitait de « dead duck », ce que l'on peut, je crois, traduire en français par « canard crevé ». Ce périodique, précisément, opposait un Conseil actif, tel que le lui décrit notre Secrétaire général, à une Assemblée moribonde. C'est, je l'espère, aller un peu vite en besogne et, j'ajouterai, se prendre au jeu de la caricature au lieu de se fonder sur les réalités que nous avons mises en œuvre ensemble, Conseil et Assemblée, depuis tant d'années.

« Qu'on ne s'y trompe pas, il n'y aura pas de réactivation durable de l'U.E.O. si n'est pas maintenu ce dialogue que, pour la première fois dans l'histoire universelle, le Traité de Bruxelles modifié avait introduit dans une alliance militaire — fait sans précédent — entre un organe de consultation intergouvernemental et une Assemblée parlementaire. Aujourd'hui, la concertation sur la situation dans le Golfe peut donner quelques résultats. Les diplomates ont pu s'entendre sur les principes d'une politique européenne en matière de sécurité. Mais ce seront là des succès sans lendemain, à la merci d'un quelconque revirement dans la politique de l'un ou l'autre de nos gouvernements, si l'U.E.O. réactivée ne s'appuie par sur l'opinion des Européens, sur les parlements des pays membres, sur un dialogue public entre l'organe exécutif et l'organe parlementaire de l'institution. Si l'Assemblée devenait effectivement le « canard crevé » qu'on l'accuse d'être déjà, c'est l'U.E.O. tout entière qui s'en trouverait atteinte, c'est l'Europe de la défense qui en serait compromise.

« N'est-ce pas l'importance politique incontournable de notre Assemblée, reconnue désormais par tous, qui, en fait, gêne ceux qui, derrière les paravents que leur discours officiel tente de dresser, voudraient en réalité étouffer toute action destinée à promouvoir une défense européenne organisée ? Cette politique perverse du « canard crevé » ne serait-elle pas alors le fait de ceux-là mêmes qui, pour tuer leur chien, l'accusent de la rage ?

« N'attendons donc pas que les événements nous imposent une situation intolérable pour dire nettement, dès aujourd'hui, que le moment est venu pour les gouvernements d'accorder quelque attention aux demandes que le Président Goerens, comme M. Van der Sanden, leur ont présentées sous une forme extrêmement modérée, aussi bien dans le domaine budgétaire que dans celui du dialogue politique. Montrons par notre fermeté que nous sommes décidées à ne pas nous laisser réduire au silence, ni à devenir le « canard crevé » de l'Europe, ce qui, bien entendu, mes chers collègues, est loin de nos aspirations.

« Pourrais-je ajouter qu'en fin de compte, au moment où l'évolution européenne se fonde sur une motivation de l'opinion publique de tous nos Etats membres, en fonction des perspectives offertes par l'Acte unique européen et l'horizon de 1992, alors que l'Acte unique européen est déjà entré en vigueur depuis le 1^{er} juillet de cette année, qu'il pose les principes de la concertation politique en matière de défense, de sécurité et de désarmement, que rien ne pourra se faire sans les traités existants et que, parmi ceux-ci, existe le Traité de Bruxelles modifié.

« Par voie de conséquence, notre Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, de conserve avec le Parlement européen, doit traiter ses affaires dans la perspective de l'unité politique européenne, pour permettre enfin à l'Europe de prendre sa place dans le grand dialogue des continents dont nous verrons, une fois de plus, se réaliser les accords qui se feront au-dessus de nos têtes, sinon par-dessus — ce mois-ci — à Washington entre le Président Reagan et M. Gorbatchev.

« Pour que l'Europe vive, il faut qu'elle prenne dans le monde la place qui lui revient. Pour prendre cette place, il lui faut aussi exister dans le domaine de la défense et, pour cela, il lui faut savoir se faire entendre dans l'Alliance atlantique. Telle est l'équation politique posée à nos gouvernements. La volonté que notre Assemblée ne doit cesser d'affirmer, c'est celle de résoudre cette équation ».

M. Jean-Marie Caro reprend la parole dans le cours du débat pour dire sa déception devant les réserves mises par le rapporteur à l'adhésion de l'Espagne à l'U.E.O. (touchant au problème des bases américaines dans ce pays).

Le rapporteur expose alors à M. Jean-Marie Caro que « la balle est dans le camp » des candidats à l'adhésion qui doivent notamment

faire connaître leur position à l'égard de la plate-forme sur la nécessité européenne définie à La Haye. En réponse à la même question posée par M. Jean-Marie Caro à M. Jean-Bernard Raimond, ministre français des Affaires étrangères, celui-ci lui confirme que le gouvernement français, pour sa part estime que l'élargissement de l'U.E.O. à l'Espagne et au Portugal serait « une mesure tout à fait utile. Elle renforcerait l'Europe sur le plan de la sécurité avec l'aspect méditerranéen qui en résulterait et leurs conceptions mêmes qui sont très équilibrées sur les problèmes de la sécurité de l'Europe en général ».

A la suite du débat sur le rapport de M. Van der Sanden, le projet de recommandation, modifié par un amendement proposé par M. Burger, est adopté dans les termes suivants :

RECOMMANDATION N° 449

sur les activités politiques du Conseil Réponse au trente-deuxième rapport annuel du Conseil

L'Assemblée,

(i) Considérant que l'évolution de l'Alliance atlantique rend indispensable le renforcement de son pilier européen et que l'U.E.O. demeure la seule organisation susceptible de constituer ce pilier dans la conjoncture actuelle ;

(ii) Considérant que la mise en œuvre rapide de la Déclaration de Rome demeure le moyen de parvenir à ce résultat et se félicitant de ce que l'adoption de la plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité constitue le point de départ d'une véritable réactivation de l'U.E.O. ;

(iii) Constatant avec satisfaction que la plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité, adoptée par le Conseil le 27 octobre 1987, répond, pour l'essentiel, aux Recommandations n° 420, 429, 432, 438, 441 et 446 de l'Assemblée ;

(iv) Se félicitant du développement pris par les consultations entre les pays membres dans le cadre de l'U.E.O. et exprimant sa satisfaction de ce que, pour la première fois, le Conseil ait mis en œuvre le paragraphe 3 de l'article VIII du Traité de Bruxelles modifié au cours de l'été de 1987 face à la crise du Golfe, même s'il ne l'a fait que tardivement ;

(v) Regrettant, cependant, que la coordination de l'action entreprise par des pays membres dans cette région ait été insuffisante ;

(vi) Constatant que le Trente-deuxième rapport annuel du Conseil ne rend compte que de façon extrêmement insuffisante de l'activité du Conseil en 1986 ;

(vii) Regrettant la lenteur avec laquelle le Conseil répond à l'Assemblée, les dates de plus en plus tardives auxquelles il lui transmet ses rapports et le caractère très insuffisant de l'information qu'il lui fournit ;

(viii) Constatant que les procédures « informelles » multipliées par le Conseil ne sont pas en mesure de pallier cette carence ;

(ix) Soulignant que les besoins propres à l'Assemblée sont totalement indépendants de ceux des organes ministériels et que la restructuration ne saurait porter atteinte à l'indépendance de l'Assemblée, ni de son Greffe, à l'égard des organes ministériels.

Recommande au Conseil

1. D'accélérer ses procédures afin de permettre une transmission plus rapide à l'Assemblée des informations substantielles dont elle a besoin pour exercer les compétences de contrôle de l'activité du Conseil que lui donne l'article IX du Traité de Bruxelles modifié, de respecter un délai de huit semaines, dans des circonstances normales, pour répondre aux questions écrites et d'adopter un échéancier tel que l'Assemblée reçoive ses rapports semestriels à temps pour lui permettre de préparer des réponses valables ;
2. De veiller à la mise en pratique immédiate des intentions exprimées au paragraphe III (a) 4 de la plate-forme qu'il a adoptée le 27 octobre 1987 ;
3. De prendre, en respectant l'échéance du 31 décembre 1987, les mesures de restructuration des organes de l'U.E.O. permettant de répondre à ces nouvelles exigences et, ce faisant, d'inviter l'Assemblée à commenter le projet d'organigramme que prépare le Secrétaire général avant qu'il ne soit soumis pour approbation au Conseil ;
4. De poursuivre la mise en œuvre intégrale de l'article VIII du Traité de Bruxelles modifié, et en particulier de son paragraphe 3 ;
5. D'examiner avec soin le développement de la coopération bilatérale entre ses membres dans le domaine de la sécurité, en vue d'étendre cette coopération à l'ensemble des pays membres sans diluer pour cela les résultats de la coopération bilatérale ;
6. D'assurer, en consultation avec le Comité des Présidents, une coordination satisfaisante de la présence ministérielle aux sessions de l'Assemblée, et notamment la participation de la présidence en exercice à l'ensemble des débats sur les rapports du Conseil ;
7. De s'assurer que la structure définitive des organes ministériels permette la mise sur pied d'une unité chargée exclusivement de la mise en œuvre d'une politique active d'information du public et de la presse et de poursuivre et d'améliorer l'information de l'Assemblée et du public sur les réunions du Conseil de l'U.E.O. au titre du Conseil élargi ;
8. D'informer régulièrement l'Assemblée des réunions et des résultats des travaux du groupe de travail spécial et de ses sous-groupes ;
9. D'accorder sans attendre à l'Assemblée les moyens financiers et le personnel nécessaires pour procéder à la restructuration du Greffe ;
10. De veiller à ce que le Secrétariat général soit en mesure d'assister le Conseil dans toutes ses activités.

L'Assemblée adopte également, sur le rapport de M. Kittelmann (doc.1116) la recommandation suivante :

RECOMMANDATION N° 451

portant réponse au trente-deuxième rapport annuel du Conseil

L'Assemblée,

(i) Se félicitant de la poursuite de consultations étroites par le Conseil sur les questions de sécurité et de désarmement en Europe et de sa détermination d'éviter la marginalisation de l'Europe dans le débat stratégique actuel ;

(ii) Se félicitant de l'engagement pris dans la Plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité, adoptée par le Conseil le 27 octobre 1987, de construire une union européenne ;

(iii) Se félicitant en particulier du rôle actif de la présidence du Conseil, qui a pris l'initiative de tenir des consultations, et notamment la première concertation sur le thème d'une menace contre la paix se produisant en dehors de l'Europe ;

(iv) Se félicitant également de la création par le Conseil d'un groupe de travail spécial de haut niveau chargé d'améliorer la coopération entre les ministères des affaires étrangères et de la défense dans tous les pays membres ;

(v) Soulignant la nécessité de prendre une décision en 1988 sur le regroupement et la restructuration de l'ensemble des organes du Conseil et des institutions de l'U.E.O. ;

(vi) Demandant que l'adhésion des pays qui ont manifesté le désir de devenir membres de l'U.E.O. fasse ensuite l'objet d'une décision rapide ;

(viii) Rappelant l'importance constante des responsabilités institutionnelles anciennes du Conseil en ce qui concerne les niveaux des effectifs et les contrôles internes qui subsistent en matière d'armement,

Recommande au Conseil

1. De poursuivre ses échanges de vues sur tous les aspects de la sécurité et du désarmement en Europe et de veiller à ce que les intérêts européens soient préservés dans l'actuel débat stratégique ;

2. De décider de regrouper l'ensemble des organes du Conseil et des institutions de l'U.E.O. et de définir les nouvelles tâches des agences chargées des questions de sécurité ;

3. De communiquer à nouveau dans ses rapports annuels les informations qu'il donnait auparavant sur le nombre de mesures de contrôle effectuées par l'Agence pour le Contrôle des Armements.

Enfin, toujours en vue d'une meilleure diffusion des travaux de l'U.E.O., dimension inséparable de sa réactivation, l'Assemblée a adopté, sur le rapport de M. Burger (doc.1112) la résolution suivante :

RESOLUTION N° 78

sur l'information du public en matière de sécurité
et de défense dans les pays membres de l'U.E.O.

L'Assemblée

(i) Soucieuse de sensibiliser davantage l'opinion publique et parlementaire à la dimension européenne de la sécurité et aux objectifs précis de l'U.E.O. dans ce domaine ;

(ii) Soulignant qu'il est de la plus haute importance qu'un plus grand nombre des membres de l'Assemblée interviennent dans leurs parlements nationaux sur la base des textes adoptés en vue d'appeler l'attention des autorités gouvernementales et de l'opinion sur les travaux de l'Assemblée de l'U.E.O. ;

(iii) Saluant l'initiative du gouvernement néerlandais de communiquer à la Deuxième chambre des Etats-Généraux sa position sur les perspectives futures de l'U.E.O. sous la présidence néerlandaise ;

(vi) Regrettant néanmoins que les efforts remarquables de certains gouvernements membres en vue d'informer le public et en particulier la jeune génération de leurs pays sur les problèmes de sécurité et de défense n'apportent qu'exceptionnellement des renseignements suffisants sur les fonctions de l'U.E.O.,

Invite les délégations nationales

1. A faire en sorte que les débats concernant la défense et la sécurité qui se déroulent dans les parlements, au sein des groupes politiques, avec les gouvernements et avec le public, soient orga-

nisés de manière à ce que la plus grande attention possible soit prêtée aux travaux de l'Assemblée de l'U.E.O. ;

2. A insister pour que les gouvernements coordonnent mieux leurs actions nationales d'information du public et, en particulier, de la jeune génération, avec les organes compétents de l'U.E.O.

CHAPITRE III

LES DÉBATS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES

Le thème de la réactivation de l'U.E.O. a dominé les activités de la session extraordinaire et de la 33^e session ordinaire de l'Assemblée. Mais, celle-ci a tenu également plusieurs grands débats sur les questions politiques et stratégiques.

SECTION UNIQUE

Le désarmement et les relations Est-Ouest.

Paragraphe premier.

Les débats sur le désarmement.

1.1. Le désarmement. Réponse au 31^e rapport annuel du Conseil.

Au cours de sa session extraordinaire d'avril 1987, l'Assemblée a adopté une recommandation sur le désarmement, sur le rapport de M. Amadéi. Il s'agissait d'un texte de compromis, l'Assemblée ayant déjà renvoyé deux fois le rapport adopté par sa commission des questions de défense et des armements.

M. Amadéi a fait valoir que, depuis le deuxième renvoi de son texte en commission, deux importantes composantes de la situation politique s'étaient modifiées : le Conseil de l'Atlantique nord avait pu adopter le 12 décembre 1986 un accord entre les Occidentaux sur l'ordre de priorité à établir pour l'application des concepts de Reykjavik ; l'U.R.S.S. avait ajouté d'autres concessions à celles déjà faites à Reykjavik.

M. Amadéi a réclamé le respect des traités existants (A.B.M. et S.A.L.T. II) et souligné l'importance de parvenir, au cours des négociations M.B.F.R., à un premier accord attestant la bonne volonté de l'Union Soviétique, avant de parvenir à des négociations plus larges sur des réductions de l'Atlantique à l'Oural.

Le rapporteur a fait état également des progrès enregistrés pour la rédaction d'un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Il a remarqué enfin, s'agissant de la suspension des essais nucléaires, que les deux Grands avaient décidé d'envoyer chacun une équipe d'experts chargés d'évaluer la puissance d'une explosion nucléaire effectuée par l'autre.

Un débat s'est engagé, dans lequel sont notamment intervenus MM. Bordu (Com.), Fourré (Soc.) et Valleix (R.P.R.).

Le groupe fédéré des démocrates-chrétiens et des démocrates européens a, par la voix de M. Wilkinson (Royaume-Uni), présenté plusieurs amendements, mettant notamment en cause la politique menée par les Soviétiques.

Le projet de recommandation, ainsi amendé, a été ensuite rejeté à l'issue d'un vote par appel nominal, par 21 voix contre 19 et 14 absentions. Le deuxième projet de recommandation portant réponse au 31^e rapport annuel du Conseil a été ensuite adopté à l'unanimité.

RECOMMANDATION N° 444 (1)

portant réponse au Trente et unième rapport annuel (2)

L'Assemblée,

(i) Regrettant que le Conseil ait mis un retard considérable à transmettre son rapport annuel en 1986 et qu'il ait omis de donner des informations sur une réunion importante, et considérant que l'absence d'accord sur certaines questions ne doit pas empêcher le Conseil de présenter le reste de son rapport à temps ;

(ii) Se félicitant cependant de ce que la première partie du rapport de cette année ait été communiqué en octobre 1986.

Recommande au Conseil

1. De faire en sorte, à l'avenir, que la totalité du rapport annuel sur ses activités parvienne à l'Assemblée avant la fin du mois de février de l'année suivante et que ce rapport contienne un compte rendu complet des activités organisées par le Conseil ;

2. De prendre en considération les aspects stratégiques aussi bien que politiques dans ses réflexions sur l'élargissement de l'U.E.O.

1.2. *Le désarmement — Réponse au 32^e rapport annuel du Conseil*

En décembre 1987, l'Assemblée de l'U.E.O. examinait un nouveau rapport sur le désarmement présenté par M. Scheer (Socialiste, R.F.A.). Ce rapport tenait particulièrement compte des négociations

1. Adoptée par l'Assemblée le 27 avril 1987, au cours de la session extraordinaire de Luxembourg (2^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Amadéi au nom de la Commission des questions de défense et des armements (Document 1090).

soviéto-américaines alors en cours sur les F.N.I. (forces nucléaires inter-médières). Il demandait notamment l'ouverture de négociations sur la stabilité conventionnelle et chargeait le Conseil d'insister sur le respect par les Soviétiques et les Américains du Traité A.B.M. et des limitations de principe des accords S.A.L.T. Il souhaitait également que le Conseil de l'Atlantique Nord examine de façon favorable la proposition de consultation entre les deux alliances faites à Berlin par le Pacte de Varsovie.

La discussion a été marquée notamment par une intervention de M. Baumel (R.P.R.), qui a fait part de ses réserves à l'égard des négociations soviéto-américaines et souligné l'urgence de la création d'un pilier européen de la défense occidentale.

Une recommandation (n° 452) sur le désarmement a été adoptée.

RECOMMANDATION N° 452

sur le désarmement

L'Assemblée,

(i) Demandant que l'effort de défense collective soit soutenu à tout moment au niveau nécessaire pour garantir la sécurité de tous les pays de l'Alliance, tandis que les négociations se poursuivent activement sur la réduction mutuelle des forces et des armements aux niveaux les plus bas qui soient compatibles avec cette sécurité essentielle, conformément à la politique menée de longue date par l'Alliance ;

(ii) Se félicitant de l'accord sur les F.N.I. entre les États-Unis et l'Union Soviétique, fondé sur les propositions double zéro convenues par l'ensemble de l'Alliance, accord qui, aux yeux de l'Assemblée, doit servir les intérêts à long terme des pays de l'Alliance comme du Pacte de Varsovie en matière de sécurité, et notant que la Commission des questions de défense et des armements présentera un rapport complet sur tous les aspects de l'accord prévu lorsque le texte en sera publié ;

(iii) Se félicitant également de la démarche visant à conclure un accord bilatéral de réduction des armes nucléaires stratégiques ;

(iv) Soulignant l'importance de respecter le traité A.B.M. existant ainsi que les limitations de principe des accords S.A.L.T., qui ne peuvent être modifiés que par accord entre les parties à ces traités, et rappelant à cet égard la réponse du Conseil à la Recommandation n° 413 ;

(v) Notant avec satisfaction l'amélioration des perspectives de conclusion d'un traité multilatéral sur l'interdiction de toutes les armes chimiques et d'un accord bilatéral visant à limiter les essais d'armes nucléaires, puis à terme, à les éliminer ;

(vi) Notant à la fois les similitudes et les différences entre la politique de sécurité énoncée tout récemment par l'O.T.A.N. à Reykjavik et la stratégie du Pacte de Varsovie exposée à Berlin, et se félicitant, d'une part, des aspects positifs des propositions faites à Berlin en vue d'établir des consultations entre les deux alliances sur la doctrine militaire et, d'autre part, de la recherche de moyens pour éliminer les déséquilibres et les asymétries existant dans différents types d'armements et de forces ;

(vii) Constatant à ce propos que le Secrétaire général Gorbatchev a confirmé, le 10 avril 1987 à Prague, l'existence de tels déséquilibres et asymétries, dus à des raisons historiques et autres ;

(viii) Invitant, d'une manière générale, les conseils des deux alliances à examiner attentivement toutes les propositions de contrôle des armements de l'autre partie,

Recommande au Conseil

1. De demander instamment l'ouverture, dans les plus brefs délais, de négociations sur la stabilité conventionnelle, dont le mandat serait d'examiner des réductions asymétriques des forces et des armements conventionnels de l'Atlantique à l'Oural, afin d'établir en Europe et dans les différentes régions intéressées un équilibre militaire stable et non menaçant au niveau le plus bas possible ;
2. De soutenir sans réserve un accord bilatéral vérifiable entre les États-Unis et l'Union Soviétique, visant à ramener à 6 000 le nombre des ogives stratégiques de chaque partie, et de continuer à veiller à ce que cet accord bilatéral n'impose aucune restriction aux forces des pays européens qui ne sont pas parties à cet accord ;
3. D'insister auprès des deux parties sur l'importance de respecter intégralement le traité A.B.M. existant ainsi que les limitations de principe des accords S.A.L.T., qui ne peuvent être modifiées que par accord entre ces parties ;
4. D'inviter le Conseil de l'Atlantique nord à examiner positivement la proposition faite à Berlin par le Pacte de Varsovie d'établir des consultations entre les deux alliances dans le but de comparer leurs stratégies militaires et de trouver des moyens d'éliminer les asymétries existant dans certains types d'armements et de forces en procédant dans chaque cas à des réductions au niveau le plus bas, et, de manière générale, à étudier comme il convient toutes les propositions de contrôle des armements des pays du Pacte de Varsovie afin de déterminer les éléments pouvant constituer une base constructive en vue de négociations mutuellement profitables ;
5. D'inviter le Pacte de Varsovie à renoncer à sa doctrine technico-militaire offensive et à donner à ses forces armées une structure qui serve clairement à assurer sa défense et ne lui permette pas d'entreprendre une offensive contre d'autres pays ;
6. D'inviter l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie à renoncer à leurs capacités techniques offensives dans le but de créer des structures de défense mutuelle non agressives et propres à susciter la confiance ;
7. De faire en sorte, dans le cadre du désarmement, que l'on procède, dans chaque cas, à des réductions au niveau le plus bas de part et d'autre.

Paragraphe 2

L'évolution de la politique soviétique et la situation de l'Europe

En décembre 1987, l'Assemblée de l'U.E.O. a réfléchi, sur rapport de M. Péciaux (Socialiste, Belgique), à l'évolution récente de la politique extérieure soviétique.

Le rapporteur a rappelé que, sept années après la Chine, l'Union Soviétique de M. Gorbatchev avait « reconnu » l'U.E.O. début 1987 et invité en avril de la même année une délégation de son Assemblée à se rendre à Moscou, afin de discuter détente et désarmement avec des représentants du Soviet Suprême. Il a tenté d'analyser la politique de réformes menée par M. Gorbatchev, sa politique étrangère ainsi que l'application des trois « corbeilles » de la C.S.C.E.

M. Péciaux a estimé que « l'ère Gorbatchev » pouvait constituer pour l'Europe une occasion décisive de consolider la paix et de progresser vers sa réunification. Il importe toutefois de ne faire aucun sacrifice sur les libertés et sur la sécurité européenne. Le rapporteur invitait le Conseil des Ministres à examiner régulièrement l'évolution des relations entre l'Est et l'Ouest et à élaborer une position commune de l'U.E.O. dans le cadre de la C.S.C.E. Il soulignait enfin la nécessité

pour les deux Grands de compléter un éventuel accord sur la limitation des armements nucléaires à moyenne portée par d'autres accords portant sur d'autres catégories d'armements.

La discussion, à laquelle a pris part M. Bordu (Communiste), qui a déploré les réticences de nombreux pays européens vis-à-vis de la politique Gorbatchev, s'est close avec l'adoption d'une recommandation n° 453.

RECOMMANDATION N° 453

sur l'évolution récente de la politique extérieure soviétique

L'Assemblée,

(i) Considérant que la politique de réforme et d'ouverture entreprise par l'Union soviétique ouvre la voie, si elle est confirmée et poursuivie, à une modification profonde des relations entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest, à d'importantes mesures de désarmement et à une consolidation de la paix internationale ;

(ii) Constatant que les perspectives sur « les réalités et les garanties d'un monde sûr » exprimées par M. GORBATCHEV, le 17 septembre 1987, répondent très largement aux aspirations de l'Europe occidentale, mais estimant que la pratique soviétique devrait correspondre davantage à ce discours ;

(iii) Estimant que la C.S.C.E. constitue le cadre où peuvent être élaborées les conditions de nouvelles relations entre les deux parties de l'Europe, pourvu que les progrès accomplis au titre de chacune des trois corbeilles demeurent suffisants ;

(iv) Se félicitant des progrès réalisés dans le domaine de la limitation des armements nucléaires à moyenne portée, mais constatant que la sécurité de l'Europe Occidentale exige également des accords sur la limitation contrôlée des armements nucléaires stratégiques, sur un équilibre des armements conventionnels et sur l'interdiction de l'emploi des armes chimiques avec destruction progressive des stocks existants ;

(v) Constatant que les principales menaces qui pèsent actuellement sur la paix internationale ont pour origine des régions situées en dehors de la zone couverte par le Traité de l'Atlantique nord ;

(vi) Soulignant que le Conseil de l'U.E.O. doit avoir le souci de concerter l'action des pays membres pour restaurer la paix par l'application de la Résolution n° 598 du Conseil de sécurité des Nations Unies et pour assurer la liberté de navigation dans le Golfe ;

(vii) Se félicitant de ce que l'Assemblée ait pu amorcer un dialogue avec le Soviet Suprême de l'Union Soviétique sur les conditions de la sécurité européenne et espérant que ces échanges de vues pourront être poursuivis,

Recommande au Conseil

1. D'examiner régulièrement l'évolution des relations entre l'Est et l'Ouest de l'Europe ;

2. De demander instamment aux États-Unis et à l'Union Soviétique de mettre en vigueur d'éventuels accords soviéto-américains sur la limitation des armements nucléaires à moyenne portée, tout en donnant à l'Europe l'assurance qu'un effort résolu et vigoureux sera accompli pour un aboutissement prochain et satisfaisant des négociations touchant aux autres catégories d'armements ;

3. De rechercher, par une étroite concertation, la défense de positions communes dans l'ensemble des réunions qui se tiennent dans le cadre de la C.S.C.E., afin d'obtenir des résultats substantiels et équilibrés dans les négociations menées au titre de chacune des trois corbeilles, notamment :

(a) la réalisation rapide d'un accord sur la limitation des armements conventionnels rétablissant l'équilibre des forces en Europe et comportant un système de vérification satisfaisant ;

(b) la libéralisation des échanges d'idées et la liberté de déplacement des personnes entre l'Est et l'Ouest de l'Europe ;

(c) la définition des obligations de chaque pays participant à cette conférence, notamment dans le domaine des droits de l'homme et dans celui de l'environnement ;

(d) le développement des relations économiques, scientifiques et culturelles entre les deux parties de l'Europe ;

(e) le respect de la souveraineté et de l'indépendance de tous les États.

L'Assemblée de la l'U.E.O. a ensuite adopté un projet de directive adressé au Comité des Présidents, organe directeur de l'Assemblée. Celui-ci se trouvait chargé d'inviter une délégation du Soviet Suprême à poursuivre l'échange de vues entamé en avril à Moscou, mais aussi de promouvoir un dialogue régulier entre l'Assemblée et le Congrès des États-Unis, afin d'éviter tout « malentendu transatlantique ».

DIRECTIVE N° 70

sur l'évolution récente de la politique extérieure soviétique

L'Assemblée,

(i) Rappelant que la réactivation de l'Union de l'Europe occidentale a pour fin de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique ;

(ii) Considérant que l'étroite association de l'Europe occidentale et des États-Unis dans le cadre de l'Alliance atlantique constitue le fondement essentiel de la sécurité de l'Europe ;

(iii) Estimant que tout accord soviéto-américain sur la limitation des armements doit fournir à l'Europe occidentale les garanties nécessaires à sa sécurité ;

(iv) Prenant note avec intérêt de l'initiative prise par le Soviet Suprême de l'Union Soviétique d'inviter, en avril 1987, une délégation du Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O. à se rendre à Moscou pour un échange de vues sur les impératifs de la sécurité européenne,

Charge le Comité des Présidents

1. Afin d'éviter que la réactivation de l'U.E.O. n'alimente les « malentendus transatlantiques », de promouvoir un dialogue régulier entre l'Assemblée et le Congrès des États-Unis portant notamment sur les conséquences pour la sécurité de l'Europe d'éventuels accords américano-soviétiques sur la limitation des armements, sur les objectifs à poursuivre dans le cadre de la C.S.C.E. et sur les menaces pour la paix internationale qui peuvent naître hors de la zone garantie par le Traité de l'Atlantique nord ;

2. D'inviter des membres du Soviet Suprême de l'Union Soviétique à poursuivre l'échange de vues entamé en avril 1987 sur la limitation des armements, en vue de réaliser un équilibre des forces conventionnelles acceptable pour les deux parties, et sur les trois corbeilles de la C.S.C.E., afin de contribuer au maintien de la paix internationale.

Au cours de sa session de décembre 1987, l'Assemblée de l'U.E.O. a également examiné un rapport de M. Stokes (Conservateur, Royaume-Uni) sur l'évaluation de la menace.

Le rapporteur a lancé un avertissement aux Européens, indiquant que le potentiel militaire soviétique demeurerait mai connu, comme l'a montré l'erreur faite sur l'ampleur des stocks soviétiques d'armes chi-

miques. Il a estimé également que les intentions soviétiques qui se dissimulent derrière ce potentiel étaient difficiles à évaluer ; elles peuvent en toute hypothèse changer du jour au lendemain.

M. Stokes a réclamé la définition d'une politique de défense fondée sur une évaluation crédible, objective et cohérente des menaces dans leur ensemble, qu'elles soient économiques, politiques ou militaires. Il a demandé également le lancement d'un programme européen commun concernant des sources techniques d'information.

En raison des oppositions qu'il a rencontrées, le rapport Stokes a été finalement renvoyé en commission.

CHAPITRE IV

QUESTIONS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET AÉROSPATIALES

SECTION I

La politique spatiale de l'Europe.

Au cours de la première partie de sa 33^e session ordinaire, l'Assemblée a, sur le rapport de M. Valleix (R.P.R.) au nom de la Commission scientifique, technique et aérospatiale, examiné l'importante question de la politique spatiale européenne jusqu'à l'an 2000.

Le rapporteur a rappelé le succès remporté par l'Europe avec le lancement d'Ariane mais souligné les risques que comporte l'émergence de nouveaux pays concurrents. L'Europe aura, selon lui, fort à faire dans les prochaines années pour conserver sa part de 50 % du marché.

Les contraintes technologiques et financières des futures opérations spatiales rendront, en toute hypothèse, indispensable un vaste effort de coopération internationale. L'Europe devra, en outre, disposer d'ici à l'an 2000, d'un potentiel spatial complètement autonome, si elle veut continuer d'apparaître comme un partenaire crédible dans les futurs programmes spatiaux internationaux et se maintenir au niveau des autres puissances spatiales.

Le rapporteur a souhaité que l'U.E.O. soit le cadre d'un effort de réflexion sur le lancement d'un programme européen de coopération dans le secteur spatial militaire, comprenant les satellites de télécommunications, d'observation de la terre et de navigation. Il a estimé qu'un tel programme renforcerait la cohésion des Européens et témoignerait de leur détermination à accepter de prendre en main leur propre défense.

M. Fourré (Soc.), intervenant dans le débat, a indiqué que les études menées sur les problèmes de l'espace se heurtent régulièrement à une difficulté majeure, celle de trouver l'information sur les programmes spatiaux militaires existant à travers le monde. Il a souligné le caractère indispensable d'une coopération européenne dans le domaine spatial, qui se heurte toutefois à des difficultés financières. Pour lui, enfin,

la création d'une agence européenne de satellites européens de contrôle permettant d'intervenir efficacement dans le domaine du désarmement, est souhaitable.

A l'issue du débat, l'Assemblée a adopté à l'unanimité la recommandation suivante (n° 448).

RECOMMANDATION N° 448

sur la politique spatiale de l'Europe jusqu'à l'an 2000

L'Assemblée,

(i) Consciente du fait qu'une politique spatiale contribue au développement des technologies avancées en favorisant le progrès des secteurs industriels de pointe et des ressources intellectuelles, culturelles et humaines en Europe occidentale :

(ii) Convaincue qu'une telle politique spatiale peut, à long terme, fournir des solutions aux problèmes de l'approvisionnement en énergie et en matières premières, de la pollution de la biosphère et également à ceux de la famine, de la pauvreté et de l'analphabétisme dans le tiers monde, tout en concourant dans nos pays mêmes au progrès quotidien et à l'amélioration du niveau de vie de la population ;

(iii) Déterminée à ce que l'Europe occidentale dispose, par le biais de l'E.S.A., d'une autonomie complète dans le domaine spatial avant la fin du XX^e siècle ;

(iv) Estimant que, pour valoriser les capacités scientifiques et utiliser au mieux des ressources intellectuelles et financières relativement restreintes, il est nécessaire d'exploiter toutes les possibilités de coopération européenne en matière de recherche spatiale, tant civile que militaire ;

(v) Soucieuse de soutenir les résultats déjà considérables obtenus par le programme Ariane de l'E.S.A. et confirmés sur le marché commercial par Arianespace ;

(vi) Soulignant l'urgence de l'établissement d'une coopération spatiale pour la sécurité des pays de l'Europe occidentale, notamment dans les activités dont le caractère stabilisant est reconnu, telles que les renseignements et les télécommunications.

Recommande au Conseil

1. De soutenir l'objectif de l'Agence spatiale européenne (E.S.A.) visant à donner à l'Europe l'autonomie spatiale avant la fin du siècle, en lui assurant tous les moyens indispensables, ce qui peut se traduire par un doublement du budget actuel dans la décennie à venir ;

2. D'encourager l'établissement d'une liaison entre l'E.S.A. et les autorités chargées de la politique spatiale de chaque pays membre de l'Agence pour que tous les organismes en Europe qui s'occupent des recherches dans le domaine spatial soient réciproquement informés des programmes en cours ou prévus, tant sur le plan civil que militaire, afin de prévenir tout gaspillage inutile des ressources intellectuelles et financières et de mieux préparer les choix difficiles qui se présenteront inéluctablement à l'avenir ;

3. De faciliter, dans la mesure du possible, les opérations du lanceur européen Ariane afin de lui assurer au moins la moitié du marché des lancements commerciaux, part qu'il détient actuellement, notamment :

— en concluant dans les plus brefs délais un accord avec le gouvernement des États-Unis pour fixer les principes selon lesquels les prix des lancements commerciaux doivent tenir compte des coûts supportés par les gouvernements, en particulier des coûts relatifs aux aires de lancement ;

— en prenant des dispositions pour éviter la mise en orbite de satellites occidentaux par les lanceurs soviétiques offerts sur le marché mondial si de telles offres continuent d'être faites sans réciprocité et à des prix qui ne respectent pas les principes commerciaux ;

4. De rechercher dans les meilleurs délais la conclusion d'un accord Intergouvernemental avec les États-Unis portant sur la station spatiale, afin d'en accélérer la réalisation tout en consolidant la coopération occidentale — occasion pour l'Europe, avec ses partenaires, de participer aux progrès technologiques liés à ce projet et d'avancer vers l'autonomie ;

5. D'examiner, avec l'aide des agences de l'U.E.O. chargées des questions de sécurité, les incidences de l'établissement d'un programme militaire européen de satellites de télécommunications, de navigation, de surveillance et de reconnaissance ;

6. De renforcer systématiquement la coopération spatiale européenne qui a déjà fait de l'Europe la troisième puissance spatiale dans le monde et d'encourager le dialogue spatial avec les États-Unis chaque fois qu'il peut aboutir à des solutions d'avenir équilibrées.

Paragraphe 2.

La coopération européenne en matière d'armement.

Lors de la deuxième partie de sa 33^e session, l'Assemblée de l'U.E.O. a, sur rapport de M. Bassinet (Soc.), consacré un débat à la coopération européenne dans le secteur des armements. Le rapporteur a fait le point du développement de cette coopération, dont les résultats restent peu perceptibles par l'opinion publique. Il a rappelé les efforts menés dans le cadre de l'U.E.O. et du G.E.I.P. ainsi que pour la mise en place d'hélicoptères et d'avions de combat européens. Il a réclamé la mise en place par le Conseil d'un plan d'action sur la réalisation en Europe d'un marché européen ouvert pour les matériels de défense. Le rapporteur a enfin souhaité que les agences restructurées de l'U.E.O. participent à l'élaboration de ce marché et que la présidence du G.E.I.P. présente un rapport annuel de ses activités devant l'Assemblée de l'U.E.O.

Le projet du rapporteur a fait ensuite l'objet de deux amendements, demandant en particulier la mise en place d'un institut européen des études de défense.

L'Assemblée a adopté la recommandation n° 454.

RECOMMANDATION N° 454

sur la coopération européenne en matière d'armement —
Réponse au trente-deuxième rapport annuel du Conseil

L'Assemblée,

(i) Constatant que, depuis la Déclaration de Rome d'octobre 1984, le Conseil dans son ensemble, ainsi que ses membres individuellement, ont affirmé qu'il appartenait à l'U.E.O. de donner une impulsion politique au développement de la coopération européenne en matière d'armement ;

(ii) Peu satisfaite de ce que, durant les trois années écoulées depuis octobre 1984, le Conseil n'ait pas été en mesure de donner la preuve de cette impulsion politique tant vantée, en dépit du rôle primordial que jouent les pays de l'U.E.O. au sein du G.E.I.P., étant donné leur position géographique et militaire ainsi que l'importance de leur industrie de défense ;

(iii) Se félicitant de l'organisation, en 1988, d'une première session européenne d'études de défense, destinée à faire progresser la connaissance des dimensions européennes des questions de sécurité ;

(iv) Rappelant le communiqué final de la réunion des ministres du G.E.I.P. qui s'est tenue le 22 juin 1987 à Séville, où les ministres ont approuvé les objectifs à long terme du rapport de l'équipe d'étude de l'industrie européenne de la défense (E.D.I.S.) et exprimé leur détermination d'élaborer un plan d'action en vue de réaliser par étapes un marché européen ouvert pour les matériels de défense ;

(v) Considérant que ni la division des tâches entre le Comité Permanent des Armements et le G.E.I.P., qui remonte à 1978, ni l'accord de coopération entre la présidence du G.E.I.P. et le Secrétaire général de l'U.E.O., qui date de 1986, ne sont respectés ;

(vi) Considérant que les ministres du G.E.I.P. ont refusé de doter le G.E.I.P. d'un secrétariat International,

Recommande au Conseil

1. De prendre l'initiative de mettre en œuvre le plan d'action sur la réalisation en Europe d'un marché européen ouvert pour les matériels de défense, comme le recommande le rapport E.D.I.S., en engageant ses membres à se mettre d'accord sur des spécifications opérationnelles communes pour chaque élément majeur du matériel de défense dont ils auront désormais besoin ;

2. De mettre un terme à ses trois années de réflexion et de délibérations sur la réorganisation, le rôle et les tâches à venir du C.P.A. et de l'Agence III, et de charger les nouveaux organes ministériels d'entreprendre des études liées à la décision des ministres du G.E.I.P. d'élaborer un plan d'action en vue de réaliser par étapes un marché européen ouvert pour les matériels de défense ;

3. D'accroître ses efforts pour faire en sorte que les organisations internationales et les administrations nationales appropriées fournissent à l'instance qui succédera toutes les informations dont elle aura besoin pour effectuer ses études ;

4. De s'assurer que la division des tâches entre le C.P.A. et le G.E.I.P., qui remonte à 1978, soit, si elle est jugée dépassée, remplacée par un accord mis à jour et que l'accord de coopération de 1986 entre la présidence du G.E.I.P. et le Secrétaire général de l'U.E.O. soit respecté ;

5. De faire en sorte que la présidence du G.E.I.P. s'adresse une fois par an à l'Assemblée, afin de l'informer de l'évolution de la coopération européenne en matière d'armement ;

6. De charger le Secrétariat général d'assurer la réunion périodique de sessions européennes d'études de défense et de coordonner les initiatives nationales en ce domaine en vue de mettre sur pied dans les meilleurs délais un institut européen d'études de défense.

Paragraphe 3.

Les utilisations militaires des ordinateurs.

En mai 1985, l'Assemblée de l'U.E.O. avait adopté, sur la base d'un rapport de M. Fourré (Soc.), une recommandation n° 419 relative aux utilisations militaires des ordinateurs.

Cette question a été à nouveau examinée au cours de la 2^e partie de la 33^e session, une nouvelle fois sur rapport de M. Fourré. Ce dernier a rappelé que les ordinateurs militaires ont été les moteurs du développement des industries de l'informatique civile et que l'Europe accuse un retard important dans ce domaine sur ses principaux concurrents, États-Unis et Japon.

Le rapporteur a insisté sur la nécessité d'actions concrètes dans un secteur essentiel pour la défense de l'Europe et demandé au Conseil de prendre l'initiative d'un programme européen commun de recherche en matière de défense.

L'Assemblée a adopté à l'unanimité une recommandation sur ce problème (n° 450).

RECOMMANDATION N° 450

sur les utilisations militaires des ordinateurs — Vers un programme européen commun de recherche en matière de défense

L'Assemblée,

(i) Considérant la convergence observée au niveau de l'Europe pour une participation plus active au dialogue Est-Ouest et à toute initiative de désarmement ;

(ii) Considérant les résultats des travaux engagés dans le cadre du G.E.I.P. rappelant l'intérêt d'un marché européen de défense ;

(iii) Considérant que le préalable essentiel d'une industrie européenne de défense moderne et compétitive est la maîtrise par l'Europe de l'ensemble de la micro-électronique ;

(iv) Considérant les conclusions du rapport intitulé « Vers une Europe plus forte », faisant état de la relative faiblesse de l'Europe par rapport à ses principaux concurrents dans certains domaines de l'électronique concernant la défense et plus précisément la micro-électronique ;

(v) Considérant les relations étroites qui unissent, dans le domaine de la recherche et du développement, les secteurs militaire et civil de la micro-électronique ;

(vi) Constatant le contraste saisissant entre la détermination maintes fois proclamée par les pays membres de l'U.E.O., de prendre les mesures nécessaires, au sein de la Communauté européenne, pour renforcer le potentiel technologique propre de l'Europe et aboutir à la création d'une communauté technologique d'une part, et les dissensions incessantes qui ont mené à un accord peu satisfaisant sur un programme-cadre européen pour les années 1987-1991 d'autre part ;

(vii) Considérant que l'harmonisation rapide des besoins opérationnels nationaux et l'interopérabilité des systèmes d'ordinateurs militaires sont d'une importance capitale,

Recommande au Conseil

1. De cesser de faire des déclarations solennelles sur la détermination des pays membres de l'U.E.O. de créer une communauté technologique, tant que leurs actions iront dans la direction opposée, mais bien davantage :

(a) d'accorder aux projets de coopération technologique du G.E.I.P. une plus grande priorité que cela n'a été le cas jusqu'ici ;

(b) de convaincre les pays membres de la nécessité d'augmenter le budget du programme-cadre européen et notamment du programme Esprit ;

(c) d'être attentif au risque que constitue la protection des marchés américain et japonais, qui remet en cause les règles du commerce international et menace les intérêts légitimes de l'Europe ;

(d) de faire un effort important pour harmoniser les besoins opérationnels nationaux en ce qui concerne les systèmes d'ordinateurs militaires ;

2. De prendre l'initiative d'un programme européen commun de recherche en matière de défense, associant, autour des pays membres de l'U.E.O., tous les pays de l'Europe occidentale souhaitant y participer.

L'Assemblée a adopté également un projet de directive.

DIRECTIVE N° 69

**sur les utilisations militaires des ordinateurs —
Vers un programme européen commun de recherche en matière de défense**

L'Assemblée,

Convaincue que l'importance d'une industrie informatique bien développée ne peut pas être surestimée,

Charge la Commission scientifique, technique et aérospatiale :

D'approfondir sa réflexion sur les systèmes de protection des marchés et sur la perméabilité entre le civil et le militaire dans les secteurs clés de la technologie :

— en comparant les États-Unis, le Japon et les pays membres de l'U.E.O. ;

— en imaginant des solutions adaptées pour développer une industrie européenne compétitive, particulièrement dans les domaines de haute technologie, tel celui de la micro-électronique.

CONCLUSION

Au cours de la période couverte par le présent rapport d'information, la réactivation de l'Union de l'Europe occidentale, à laquelle M. Caro, président de l'Assemblée de l'U.E.O. jusqu'en juin 1987, avait très largement contribué, est devenue une réalité admise par tous.

Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'U.E.O. doit constituer à la fois le « pilier européen » de l'Alliance Atlantique et le seul cadre institutionnel adéquat pour discuter des questions de sécurité européenne.

Les diverses instances de l'Union de l'Europe occidentale ont contribué à cette renaissance de l'organisation. Le Conseil, en organisant en septembre 1987, entre les Sept, une concertation sur la crise du Golfe (concernant donc une région extérieure à l'Europe), puis en adoptant le 28 octobre 1987 une très importante « plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité ». S'inspirant de la « Charte de la sécurité européenne » qu'avait proposée le Premier Ministre français à l'Assemblée de l'U.E.O. en décembre 1986, cette « plate-forme » apparaît comme le premier corps de doctrine établi entre les Européens sur les principes de leur sécurité : elle affirme pour la première fois une identité européenne en matière de défense.

L'Assemblée a, on l'a vu, largement contribué, elle aussi, à la relance de l'organisation. En se réunissant les 27 et 28 avril 1987 en une session extraordinaire consacrée à l'analyse des nouvelles relations Est/Ouest, puis en examinant, lors de sa 33^e session ordinaire les problèmes du désarmement et les interrogations que soulève la nouvelle politique soviétique à « l'ère Gorbatchev », mais aussi la coopération européenne en matière d'armements ou la politique spatiale européenne jusqu'à l'An 2000.

L'U.E.O. apparaît aujourd'hui au plus grand nombre comme un instrument adéquat de définition et de mise en œuvre de cette défense européenne, dont l'urgence se fait jour dans les esprits. C'est là un élément très encourageant pour le travail de la Délégation parlementaire française qui assure, malgré les divergences normales d'appréciation entre ses membres, la représentation de la France dans une organisation européenne. Le présent rapport d'information montre qu'au cours de l'année 1987, elle s'est acquittée au mieux de cette tâche.

ANNEXE

TEXTES ADOPTÉS AU COURS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET DE LA 33^e SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE

•
••

Session extraordinaire (27 et 28 avril 1987).

La session extraordinaire tenue les 27 et 28 avril 1987 a été centrée sur le thème de la réactivation de l'U.E.O.

L'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale a adopté plusieurs recommandations :

— Recommandation n° 442 sur le pilier européen de l'Alliance Atlantique - Première partie : la réactivation de l'U.E.O.

Rapport de M. Ahrens au nom de la Commission des Affaires générales

Interventions de MM. Valleix et Bassinet.

— Recommandation n° 443 sur la réunion ministérielle du Conseil.

Recommandation adoptée selon la procédure d'urgence.

— Recommandation n° 444 sur la réponse au 31^e rapport annuel du Conseil.

Rapport de M. Amadei, au nom de la Commission des questions de défense et des armements.

Interventions de MM. Valleix, Bordu et Fourré.

— Recommandation n° 445 sur les principes applicables à l'établissement des budgets des organes ministériels de l'U.E.O.

Rapport de Sir Dudley Smith au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

L'Assemblée a également entendu :

— M. Poos, Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, président en exercice du Conseil, qui a notamment répondu à une question de M. Valleix,

— M. Fischbach, ministre de la force publique du Luxembourg,

— M. Caro, président de l'Assemblée, avait fait un discours au début de la session extraordinaire.

•
••

Première partie de la trente-troisième session ordinaire (1^{er} au 3 juin 1987)

Au cours de cette partie de session, l'Assemblée a procédé à l'élection de son Président. L'unique candidat, M. Goerens (Libéral, Luxembourg) a été élu par acclamation.

L'Assemblée a adopté plusieurs textes dans les domaines suivants :

Questions politiques.

— Recommandation n° 446 sur le pilier européen de l'Alliance Atlantique - Deuxième partie et directive n° 68.

Rapport de M. Ahrens au nom de la Commission des affaires générales.

Interventions de MM. Baumel, Caro, Valleix.

Questions scientifiques.

— Recommandation n° 448 sur la politique spatiale de l'Europe jusqu'à l'an 2000.

Rapport de M. Valleix, au nom de la Commission scientifique, technique et aérospatiale.

Intervention de M. Fourré.

Relations avec les Parlements.

— Résolution n° 76 sur la voix de l'Europe après Reykjavik - Les débats dans les Parlements.

Rapport de M. Burger, au nom de la Commission pour les relations avec les Parlements et le public.

Intervention de M. Bordu.

L'Assemblée de l'U.E.O. a entendu :

— M. Poos, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, président en exercice du Conseil,

— M. Fischbach, ministre de la Force publique du Luxembourg,

— M. Cahen, secrétaire général de l'U.E.O.

•
• •

Deuxième partie de la trente-troisième session ordinaire.

L'Assemblée de l'U.E.O. a reçu, le 1^{er} décembre, M. Raimond, Ministre des Affaires étrangères de la France, qui a prononcé un discours puis notamment répondu à une question de M. Caro.

L'Assemblée a également adopté des résolutions dans les domaines suivants :

Questions politiques et de défense.

— Recommandation n° 449 sur les activités politiques du Conseil - Réponse au 32^e rapport annuel du Conseil.

Rapport de M. Van der Sanden, au nom de la Commission des affaires générales.

Interventions de MM. Valleix et Caro.

— Recommandation n° 451 portant réponse au 32^e rapport annuel du Conseil et n° 452 sur le désarmement.

Rapport de M. Scheer, au nom de la Commission des questions de défense et des armements.

Intervention de M. Baumel.

— Recommandation n° 453 sur l'évolution récente de la politique extérieure soviétique et directive n° 70.

Rapport de M. Pécriaux, au nom de la Commission des affaires générales.

Intervention de M. Bordu.

Relations avec les Parlements.

— Résolution n° 78 sur l'information du public en matière de sécurité et de défense dans les pays membres de l'U.E.O.

Rapport de M. Burger, au nom de la Commission pour les relations avec les Parlements et le public.

Questions scientifiques et technologiques.

— Recommandation n° 450 sur les utilisations militaires des ordinateurs — Vers un programme européen commun de recherche en matière de défense et directive n° 69.

Rapport de M. Fourré, au nom de la Commission scientifique, technique et aérospatiale.

— Recommandation n° 454 sur la coopération européenne en matière d'armement.

Rapport de M. Bassinet, au nom de la Commission scientifique, technique et aérospatiale.

L'Assemblée a également entendu :

— M. Mellor, secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères et au Commonwealth,

— M. Van Eckelen, ministre de la Défense des Pays-Bas,

— M. Cahen, secrétaire général de l'U.E.O.